

Le premier budget serait retardé d'un mois

Consensus secret sur les prix du pétrole

par Lise Bissonnette

JASPER — Après plusieurs heures de discussions dans leur chalet si étanche aux fuites qu'il prend l'allure d'un bunker, il semble que les 12 membres du cabinet fédéral restreint réunis depuis lundi à Jasper soient enfin arrivés à un consensus sur le rythme d'augmentation du prix du pétrole au Canada. Mais le premier ministre, M. Clark, a répété fermement hier qu'on ne lui extorquerait aucune précision supplémentaire avant que son gouvernement ait pu procéder à des consultations avec les provinces, l'industrie et les consommateurs, ce qui reporte à l'automne le moment de la divulgation.

La révision du dossier de l'énergie, premier sujet à l'ordre du jour de la réunion de Jasper, n'est pas terminée pour autant et les ministres devaient se pencher hier après-midi jusqu'en début de soirée et sans doute encore aujourd'hui sur le sort de Petro-Canada, promis à la vente au secteur privé durant la campagne électorale. Mais Petro-Canada est l'objet d'un retour de flammes depuis que la dernière crise de l'énergie a démontré l'utilité d'une agence gouvernementale pour protéger les intérêts pétroliers canadiens sur la scène internationale, et promouvoir le développement et l'exploration énergétique au pays même.

S'il n'est pas divisé sur cette question, comme ses membres le prétendent, le cabinet semble au moins perplexe. Le ministre de l'Énergie, M. Raymond Hnatyshyn, a affirmé il y a quelques semaines que Petro-Canada ne serait pas vendu au secteur privé, pour être aussitôt contredit par M. Clark. La réunion de Jasper est obsédée de l'image d'indécision que s'est lui-même infligé le nouveau gouvernement en nuancant fortement son programme électoral, quant il ne le reniait pas complètement, et certains ministres ne s'en cachent pas. Ceux-ci abordaient hier leur session d'étude de Petro-Canada en espérant y gagner d'en faire un spectaculaire cas-type de la détermination conservatrice « d'utiliser la politique économique du gouvernement pour encourager le secteur privé à stimuler lui-même la croissance de l'économie », comme le disait lundi M. Clark en résumant l'approche de son gouvernement.

Si le premier ministre refuse d'éclaircir dès maintenant les Canadiens sur l'ampleur de l'augmentation du prix du pétrole qui doit inévitablement les frapper en janvier, c'est qu'il veut en réserver la primeur aux provinces. Il a rappelé hier que le ministère de l'Énergie, Mines et Ressources avait entrepris des consultations techniques avec celles-ci à son retour du sommet économique de Tokyo en juin, et qu'il avait par la suite formulé les propositions que le cabinet vient d'étudier à Jasper. Il faut maintenant « pour montrer que le fédéralisme coopératif n'est pas un vain mot », comme le disait un ministre, retourner aux premiers ministres provinciaux qui, comme on le sait, ne sont pas tous d'accord. On pourrait s'attendre à ce que la position finale du gouvernement soit connue à la veille de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur l'économie, qui devrait avoir lieu en octobre.

Il semble certain qu'on doive s'attendre à une hausse supérieure à celle que le gouvernement précédent avait annoncée pour janvier, soit de \$1 le baril, ce qui en porterait le prix à \$14 sur le marché canadien. M. Clark a répété à deux reprises hier qu'il s'en tenait à ces déclarations de Tokyo, où il avait affirmé que le prix du pétrole canadien devrait atteindre le prix mondial plus rapidement que prévu.

Ce n'est qu'après ces décisions économiques de première importance, et après avoir pris le pouls des provinces en octobre, que les Communes seront saisies du premier budget conservateur. C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier M. John Crosbie, le ministre des Finances.

Si l'on excepte trois heures de discussions sur la position politique du gouvernement, lundi matin, la moitié de la sévère retraite du cabinet restreint aura été consacrée aux questions énergétiques. On avait cru comprendre que M. Clark profiterait peut-être de cette semaine pour annoncer quelques nominations mais le carême de nouvelles reste total. Une rumeur voulait que l'on nomme cette semaine le député albertain M. Marcel Lambert au poste de président de la Chambre des communes, en remplacement de M. James Jerome, un libéral, dont une autre rumeur voulait que M. Clark continue à retenir ses services malgré sa couleur politique.

Les conservateurs commencent en effet à s'impacienter de voir couler si peu de sang libéral à Ottawa depuis le 22 mai. Mais le premier ministre a tout de même refusé de commenter toutes les rumeurs.

La journée de travail a été légèrement écourtée hier, M. Clark se rendant à Hinton un petit village non loin de Jasper, avec une forte population francophone. Il y reprenait son rôle de député local comme il l'avait fait au cours du week-end dernier, et y entendait les doléances des citoyens.

AU SOMMAIRE

■ La FTQ luttera farouchement contre la dilution du bill 17

— page 3

■ Plus de chauffage au Québec? Un éditorial de Jean-Claude Leclerc

— page 4

■ La ballerine Vlassova est reçue en héroïne à Moscou

— page 7

■ Logistec et La Vérendrye dans le transport des conteneurs

■ Le prime rate passe à 12,25% aux USA

— page 9

La loi 101, source de délinquance?

par Bernard Morrier

Le juge André Biron, de la Cour supérieure, a commencé à entendre hier le débat sur une requête en injonction interlocutoire visant à forcer le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM) à admettre dans ses classes anglaises un écolier grec de neuf ans, Peter Labrinakos.

Celui-ci avait été inscrit à l'école Cecile Newman mais, en juillet 1978, le ministre de l'Éducation lui avait révoqué le certificat d'admissibilité à cette institution de langue anglaise. En décembre de la même année, la Commission d'appel de la Charte de la langue française confirmait cette décision.

Aidé de ses parents, le jeune Grec demande maintenant qu'on le laisse poursuivre son éducation en langue anglaise.

Come premier témoin hier, la psychologue Evelyne Salama a dit qu'elle avait vu l'enfant à deux reprises et qu'à la suite d'examen, elle en était venue à la conclusion que celui-ci souffrirait inévitablement d'effets psychologiques néfastes si on le changeait d'institution, puisqu'il a toujours besoin de beaucoup de temps pour s'adapter à de nouvelles situations, qu'il ne se fait pas facilement des amis et que ceux-ci sont tous des anglophones. Elle a même ajouté que

Voir page 6: Loi 101

Indignation après les attentats de l'IRA

Le «lundi noir» a déjà fait 22 morts

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Le «lundi noir» principalement marqué par la mort de Lord Mountbatten avait fait hier soir vingt-deux victimes et provoqué la colère des hommes politiques britanniques de tous bords ainsi que des extrémistes protestants d'Irlande du Nord, qui ont menacé de «riposter» aux actions de l'Armée républicaine irlandaise.

Le bilan de l'attentat contre le bateau de Lord Mountbatten s'est alourdi hier avec la mort de l'un des passagers, lady Doreen Brabourne, qui a succombé à ses blessures à l'hôpital.

L'état de santé de lady Patricia Brabourne, belle-fille de lady Doreen, est toujours critique tandis que celui de Lord Brabourne et de son fils Timothy semble s'améliorer.

La police irlandaise appuyée par l'armée a quadrillé toute la journée la frontière avec l'Ulster et l'enquête sur les circonstances de l'assassinat a légèrement progressé. La police suppose que la bombe qui a fait exploser le bateau avait été cachée dans un vivier de homards et déposée la veille par deux hommes-grenouilles aperçus dans les parages.

Selon les enquêteurs, la bombe a explosé à bord lorsque Lord Mountbatten a déplacé le vivier. Le dernier vice-roi des Indes, son petit-fils Nicholas et un marin ont été tués sur le coup.

L'Armée républicaine irlandaise a, semble-t-il, choisi avec soin la date de l'attentat contre Lord Mountbatten et celle de l'explosion qui a coûté la vie à dix-huit soldats britanniques en Irlande du Nord.

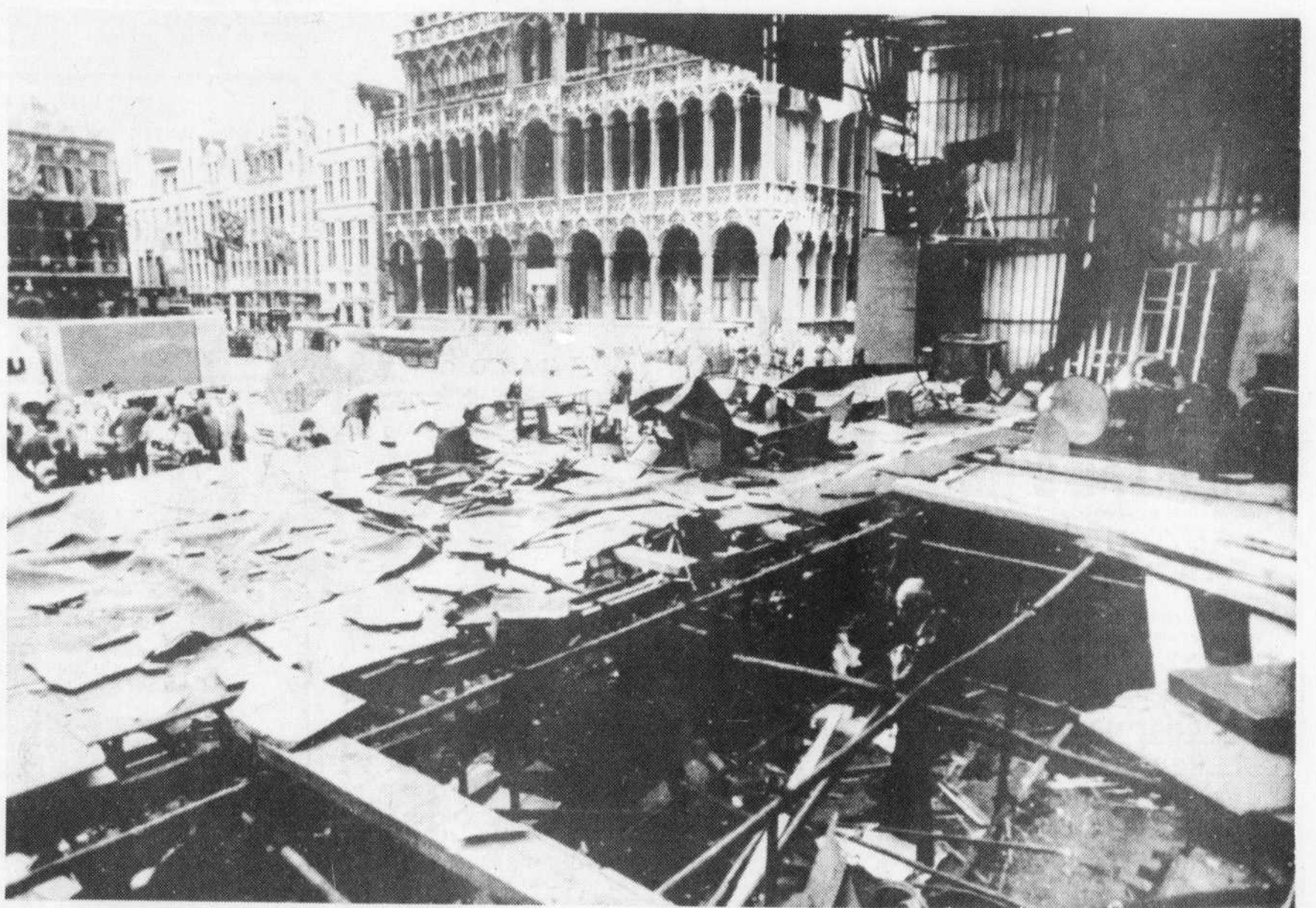
Trois événements politiques viennent de ramener la question irlandaise à la «une» de l'actualité. Les communautés catholique et protestante d'Irlande du Nord ont «célébré» il y a deux semaines le dixième anniversaire de l'arrivée des troupes britanniques en Ulster. Les hommes politiques américains d'origine irlandaise ont par ailleurs fait pression récemment sur le gouvernement de Londres pour que celui-ci tente de débloquer la situation.

Enfin, l'attentat contre Lord Mountbatten intervient un mois avant la visite que doit effectuer en République d'Irlande le pape Jean-Paul II.

Le Palais de Buckingham a annoncé hier qu'un service funèbre à la mémoire de l'oncle du prince Philip sera célébré aujourd'hui en l'abbaye de Westminster en présence de la famille royale. L'inhumation aura lieu le même jour dans l'intimité à l'abbaye de Romsey, dans le Hampshire, dans le sud de l'Angleterre, où Lord Mountbatten possédait une propriété.

Lord Mountbatten avait réglé lui-même les détails de ses obsèques. Il avait notamment émis le souhait que des représentants des soldats des quarante nations qu'il avait eus sous ses ordres durant la deuxième guerre mondiale soient présents à la cérémonie.

Voir page 6: IRA



Une estrade installée sur la Grand-Place de Bruxelles n'était plus que ruines hier, après l'explosion d'une bombe qui a fait 16 blessés, dont quatre membres d'une fanfare britannique. L'IRA a revendiqué l'explosion. (Photolaser AP)

Les conducteurs sont indisciplinés

Montréal contre le virage à droite

par Alain Duhamel

La Ville de Montréal s'oppose au virage droit sur un feu rouge parce qu'elle estime que les automobilistes et les piétons n'ont pas un comportement suffisamment disciplinés.

«La Ville de Montréal ne peut être d'accord avec une telle mesure. Il faut réaliser qu'actuellement, au Québec, bon nombre de conducteurs et de piétons n'ont pas la discipline et le sens des responsabilités voulus pour l'introduction de cette nouvelle règle au code de la route», affirme l'administration municipale dans un mémoire qu'elle devait transmettre à la commission parlementaire des transports.

Cette commission a commencé hier, en dépit de difficultés imputables aux arrêts de travail dans la fonction publique, l'étude de l'avant-projet de loi sur la réforme du code de la route.

Le mémoire de Montréal, présenté par le vice-président du comité exécutif, M. Pierre Lorange, indique que le nombre d'accidents automobiles-piétons augmenterait de 0,9% à 4% dans la métropole et le nombre d'accidents aux intersections passerait de 0,7% à 3%. Par année, cela signifierait de 90 à 380 accidents de plus.

Si le ministère des Transports insiste pour permettre le virage à droite sur un feu rouge, Montréal préférerait qu'il le fasse à titre expérimental.

L'administration municipale rappelle que 513.000 véhicules sont immatriculés à Montréal et que près de 310 millions de véhicules sont entrés et sortis de l'île de Montréal. Tous les jours, 740.000 véhicules circulent sur les 1.600 kilomètres de rue de la ville.

En 1977, des accidents ont causé des blessures à 2.313 piétons et 68 autres ont perdu la vie. Près de la moitié des piétons

blessés et 75% des piétons tués le furent en commettant une infraction relative aux règles à suivre en traversant la chaussée. Montréal souhaiterait que le code de la route se préoccupe tout autant du respect du code par les piétons que par les automobilistes.

Le mémoire de la ville souligne aussi

les problèmes soulevés par les automobilistes âgés de moins de 18 ans. La Loi de protection de la jeunesse les soustrait à l'autorité des tribunaux ordinaires. «Si les personnes âgées de moins de 18 ans sont considérées par la loi assez responsables pour conduire un véhicule sur les chemins publics ou pour posséder un vé-

hicule à leur nom, la loi devrait les considérer également responsables pour faire face aux conséquences de leurs faits et gestes à titre de conducteur ou de propriétaire de véhicule».

Le code de la route devrait reconnaître aux agents chargés de l'application des règlements de stationnement le même statut que celui des agents de la paix pour les fins de circulation. «Éventuellement, il est possible que l'administration municipale juge opportun de confier des responsabilités additionnelles à ces officiers telles que le contrôle de la vitesse des véhicules routiers sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la ville».

Enfin, la Ville de Montréal demande au ministre des Transports de suspendre l'émission d'un permis de conduire ou des

Voir page 6: Montréal

La mission Stanfield est compromise (OLP)

par Michel Vastel

OTTAWA — La décision de M. Robert Stanfield de ne pas rencontrer l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) au cours de sa visite au Moyen-Orient en septembre compromettrait les chances de succès de sa mission.

«La mission de M. Stanfield demeurera incomplète s'il néglige de rencontrer l'OLP», a déclaré hier soir au DEVOIR le porte-parole de l'Organisation. Joint à son bureau de Beyrouth, M. Afif Saleh, responsable de l'information à l'OLP, a précisé que la mission de l'ancien chef conservateur était considérée, par l'organisation palestinienne, comme une occasion en or pour le Canada de racheter «une attitude extrêmement partisane».

Il apparaît que l'OLP fonde de grands espoirs sur cette mission, y

voyant l'occasion de créer enfin, avec le Canada, un premier contact. Depuis quelques mois, la diplomatie palestinienne multiplie ses efforts vers les pays occidentaux et M. Saleh rappelait d'ailleurs hier soir les «ouvertures fructueuses de l'OLP», vers l'Autriche, l'Allemagne et même quelques membres du Sénat et du Congrès américains.

Au ministère des Affaires extérieures à Ottawa, on ne cache pas que des pressions discrètes ont de temps à autre été exercées sur le Canada pour l'encourager à créer le contact avec l'OLP. L'OLP elle-même n'a cependant pris aucune initiative et, comme l'a rappelé son porte-parole hier, «même si M. Stanfield est le bienvenu, on ne courra pas après».

Un informateur arabe a d'autre part laissé entendre que M. Stanfield pour-

Voir page 6: Stanfield

Les travaux de trois commissions paralysés par des débrayages

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Une vingtaine d'employés de l'Assemblée nationale ont débrayé hier, empêchant ainsi trois commissions parlementaires de se réunir comme prévu une partie de la journée.

Ces fonctionnaires affectés normalement à l'enregistrement des débats et à leur transcription ont passé outre à une entente intervenue le 12 octobre 1978 stipulant qu'en cas de grève, 11 personnes affectées à ces fonctions demeurent en poste.

Sans enregistrement de débats les députés, qu'ils soient réunis en assemblée ou en commission parlementaire, ne peuvent siéger. C'est du moins ce que veut la tradition si ce n'est les règlements, et l'absence des fonctionnaires hier matin on l'imagine a créé un petit émoi chez les députés.

Les fonctionnaires ont expliqué leur décision en accusant le bureau du personnel de l'Assemblée nationale de n'avoir pas respecté une partie de l'entente quant aux fonctions assurées en cas de grève ce qui enlevait, à leur avis, tout impact à leurs moyens de pression.

Ce débrayage est survenu dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la convention collective entre le gouvernement et le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec. Ces négociations sont dans l'impasse depuis le début de l'été et le syndicat, plutôt que de recourir à une grève générale, effectue des débrayages sélectifs de ses membres aux endroits qu'il juge stratégiques. Depuis plusieurs jours, le Centre informatique du ministère de l'Éducation est à toutes fins utiles paralysé, ce qui n'est pas sans conséquence sur la prochaine rentrée scolaire.

Voir page 6: Commissions

Rôtisserie

Au Poulet Doré

340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441

près de Saint-Denis

Un automne sans éclat à la télévision de Radio-Canada

par Jean Basile

Le slogan ne changera pas: «Faut voir ça». Le style de la maison non plus. Beaucoup d'émissions reviendront. D'autres seront nouvelles, mais relativement peu. L'on verra presque les mêmes visages à l'écran.

Ainsi, Pierre Nadeau, s'il reste, comme il avait été annoncé, à Radio-Québec, sera aussi à Radio-Canada, où il animer les dimanches soirs, *L'Observateur*, alors que Pierre Olivier passera à *Télémag*, toujours les mardis à 21 h. Le chéri de ses dames, Winston McQuade, parlant et chantant, revient naturelle-

ment à l'horaire mais ce ne sera plus *L'Heure de pointe* qui semble disparaître. Il animer donc, dans un nouveau magazine artistique, en onde tous les mercredis à 19 h 30, une sorte de happening artistique où l'on trouvera un peu de tout ce qui concerne les arts. Louis Martin ne fera plus *Tel Quel* qui restera cependant à l'horaire. La formule des *Beaux dimanches* reste inchangée et y alterneront variétés et documentaires, reportages d'envergure, portraits, théâtre, etc.

Les téléromans, toujours populaires, seront là et l'on comptera 10. Parmi eux, il y aura trois reprises: *Quelle*

famille, la délicieuse *Petite patrie* et *A cause de mon oncle*. Cinq d'entre eux sont connus mais ce seront de nouveaux épisodes: *Terre humaine*, *Race de monde*, *Du Tac au Tac*, *Jamais deux sans toi* et *Chez Denise*. On en annonce enfin deux nouveaux. *Caroline*, de Marcelle Racine, prendra l'affiche le 24 octobre à 20 h 30; c'est l'histoire d'une femme de 40 ans, déléguée, évoluée et indépendante qui incarnera Catherine Bégin. *Frédéric*, qui raconte les mésaventures d'un jeune Français à la recherche d'un emploi, est une coproduction Radio-Canada, Télé-France 1 et Tel-

dis Inc. On le verra les vendredis à 20 h, à compter du vendredi 21 septembre. Un détail à remarquer, la réalisation est assurée par André Brasseur.

N'oublions pas les grands films, les *Hors série* et les *Best-sellers*. Le tout, concocté pour plaire, si possible, à tout le monde et couvrir les besoins d'actualité d'un public le plus large possible, des jeunes aux très jeunes en passant par les vieux pour qui l'on a conçu trois émissions: le lundi avec Jacques Fautoux, *D'amour et d'eau fraîche*, le mercredi avec Pierre Paquette, *Le Temps de vivre* et le vendredi, en compagnie

de Jacques Houde les *Ate-liers*.

Quant aux informations, elles restent en place comme elles étaient. *Ce soir* nous revient, à 22 h 30, le *Téléjournal*. N'oublions pas le sport. Il y aura, on l'aura deviné, du baseball, du football et du hockey comme à l'accoutumée. La grande date, cette année, est celle des Jeux olympiques qui se tiendront l'été prochain à Moscou. On diffusera à cette occasion 10 heures d'émission par jour. Un charme pour remplir la programmation d'été. Quant aux Jeux olympiques d'hiver du lac Placid, ce n'est pas Radio-Canada qui en a les

droits complets. Mais on présentera les faits saillants des compétitions, lors d'une émission spéciale d'une heure à chaque jour.

Les *Beaux dimanches* sont l'un des moments importants de Radio-Canada car l'on essaie d'y diffuser des émissions plus soignées, parfois plus sérieuses. On y verra aussi des variétés et le premier, le 16 septembre à 19 h 30, ouvrira officiellement la nouvelle saison de Radio-Canada. Ce sera une revue de Gilles Richer, *Un Humour comme le nôtre*. La distribution est excellente et l'on note les noms de France Castel et de la merveilleuse

Louise Forestier. L'inévitable Boubou sera là un dimanche sur trois pour son *Superstar* où l'on verra, entre autres, Enrico Macias, Ferland et Gilette Reno. Quand au reste, la vieille formule est toujours bonne: une «vedette» reçoit ses amis. Le théâtre est aussi là. Paul Blouin présentera *Les Mal aimés* de François Mauriac. Geneviève Houle, *La Cruche cassée* de Kleist. On verra, dans une réalisation de James Dormeyer, *La Voix humaine* de Cocteau. Guy Hoffman présentera *L'Ouvre-boîte* de Victor Launoy et Richard Martin *Les Cloches d'Enfer* de Mordecai Richler, ainsi que *Plainte contre inconnue* de Georges Neveux et *Les violons d'automne* de Jacques Langui-rand. Mentionnons aussi, *L'Espion aux yeux verts* réalisé par Jean-Yves Laforce, ainsi que *Le plus clair de son temps* de François Tassé. Jean Faucher réalisera *Son dernier rôle* de Paul Toupin. Enfin, André Bousquet présentera *Dancing Eros* de Serge Mercier.

La musique n'est pas absente, quoique plus rare. On note une série exceptionnelle de huit émissions avec Yehudi Menuhin, *L'Homme et la musique*. On y expliquera les rapports de l'homme avec l'univers des sons et de la musique. On verra aussi de grands solistes: Alfred Brendel, Ida Haendel, Louisa Quilico, Maureen Forrester, etc. Enfin deux soirées de ballet et trois œuvres lyriques dont le curieux *Cendrillon* de Massenet.

Au chapitre des grands documentaires, signalons la reprise espérée des *Chemins de l'éveil* du génial cinéaste

suisse Goretta, qui raconte la fin de Rousseau. A ne pas manquer.

On ne saurait terminer cet aperçu de la saison de Radio-Canada sans mentionner les émissions pour enfants, l'un des fleurons de notre télévision d'Etat. Il y aura des nouveautés qui s'étaleront tous les jours de la semaine avec des reprises le samedi et le dimanche pour permettre à ceux qui ne les ont pas vues de les voir à des heures possibles pour eux. *Téléjeans*, qui a été un succès, sera diffusé maintenant les samedis à 11 h 30, à compter du 22 septembre. En fait toute la matinée du samedi est consacrée aux enfants de 8 h 30 à midi, avec dans l'après-midi le *Ciné-jeunesse* à 14 h 30, *Un Regard s'arrête* à 16 h 30 et *La course autour du monde* à 17 h. Radio-Canada présente cette année plus de 33 séries pour les enfants.

La semaine verte revient. *Femmes d'aujourd'hui* aussi, malgré un certain essoufflement. On y verra quatre nouvelles animatrices: Louise Hamel, Lisé Garneau, Claudette Lambert et Rachel Verdon. Aline Desjardins passe à *Ce soir*. *L'enfance à vivre*, qui a été souvent excellent, revient aussi, les mardis à 22 h. Rien de neuf aux émissions religieuses. Il y aura *Second regard* avec Myra Cree qui s'y est fait une excellente place. *Rencontres* présentera, entre autres, Philippe Aries, Bernard-Henri Lévy, Jean-Claude Renard, Antoine Vergate, France Quéré. *Le Jour du seigneur* revient comme à l'accoutumée.

Cleo Laine: une grande voix qui se rapetisse

par Nathalie Petrowski

On dit d'elle qu'elle est tout simplement la meilleure chanteuse au monde. «On», ce sont avant tout les critiques britanniques qui savent bien applaudir une des leurs et lui reconnaître des talents absolus. Les critiques en question ont beau faire preuve d'un brin de chauvinisme, ils ne sont pas loin de dire la vérité.

Cleo Laine née à Southall, dans le Middlesex, de parents antillais, est une chanteuse voluptueuse et versatile qui peut aussi bien passer du jazz au classique, de la comédie musicale au drame sentimental. Elle semble n'avoir aucune limite, aucune frontière, se servant de sa voix élastique comme d'une perche qui l'aide à traverser toutes les rivières.

En dépit de cette infinité de possibilités musicales, Cleo Laine s'est aujourd'hui rangée dans un camp très précis. Même les arrangements jazz et sophistiqués que son mari John Dankworth, un saxophoniste, clarinettiste et directeur musical de talent, a concoctés pour elle, ne savent remédier au rétrécissement créatif dont Laine semble de plus en plus friande dans l'espoir de re-

joindre le plus gros public possible. Laine reste dans la tradition d'un divertissement rassurant et pas trop inventif. Ses chansons d'amour heureux et rarement malheureux ainsi que l'omniprésence de son mari qui assume d'ailleurs toute la première partie de son spectacle, nous font comprendre que Cleo Laine est pour la paix des ménages, le bonheur et l'assurance-vie.

Les différentes musiques qui composent son programme sont des musiques d'atmosphère pour jeunes couples amoureux et légèrement engourdis, aimant dîner à la chandelle ou se promener sous la pluie avec un nuage de vaseline sur la lentille de leurs lunettes. La musique raffinée, inspirée du son ECM (Gary Burton, Eberhard Weber, John Klemmer) laisse parfois entrevoir une intensité un peu trouble mais ces moments ne sont que trop rares et trop vite dissipés.

Par sa voix suave et veloutée, Cleo Laine veut séduire son public et ne pas l'importuner. C'est décevant de la part d'une chanteuse de calibre qui a fait son nom en interprétant Kurt Weill, Sartre et Shakespeare et même le Pierrot lunaire de Schoenberg. C'est décevant et pourtant fort déli-

béré. Laine sait pertinemment qu'elle a tous les intérêts au monde à faire carrière aux Etats-Unis, quitte à sacrifier quelques-unes de ses premières aspirations. «J'ai gagné bien des médailles et des mentions, déclarait-elle au public montréalais lundi soir dernier, mais l'ultime consécration, je l'ai connue le jour où on m'a invité à faire le Muppet Show! Cleo Laine répond bien aux demandes d'un public un peu paresseux habitué à manger du fast-food culturel à cœur d'année. Ceci ne lui enlève pas son talent puisqu'elle reste une excellente chanteuse, ceci ne fait qu'endormir un peu sa sensibilité. La grande consolation avec Cleo Laine, c'est qu'elle réussit malgré ses compromis à restaurer un tant soit peu de qualité, pas tout le temps, mais juste assez souvent pour nous donner l'envie d'être patient et d'écouter.

TÉLÉVISION

2 CBFT

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Minute Mousse
10.45 Les contes de la rive
11.00 Magazine express
«Pernatilité» avec Nicole Hébert
Marchand «A votre santé» avec Louise Lambert-Lagace
11.30 Pulp
11.35 Les Pierrefeu
11.40 Sur des roulettes
11.45 Les travaux de Clemence
11.50 Le téléjournal
12.35 Reflet d'un pays
De Rouyn «Accordeur de piano», M. Leonard Morin, aveugle depuis l'âge de 5 ans, «Observateur de verre dans un lac»
13.10 Le temps de vivre
Un groupe de St-Jacques, région de Joliette. Information l'assurance-chauffage. Activité: la magie.
16.00 Annuaire
16.30 Na et Pic
16.35 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau «Missions (nouveau en Antarctique) Blizzards à Esperanza»
18.00 Ce soir
18.25 Nouvelles du sport
18.30 Rencontres
Inv. Jacques Ellul. Historien préoccupé par l'évolution de notre époque.
19.00 Téléjeans
Magazine animé par Jacques Lemieux et Michel Mongeau
19.30 Baseball des Expos

Au Stade Olympique, les Expos rencontrent les Astros de Houston.
22.30 Le téléjournal
22.35 Nouvelles du sport
23.05 Portraits de femmes
23.10 Entrevue de l'écrivain Roch Carrier.
Court document sur le peintre canadien Joseph Legare.
24.05 Cinema
«Les doigts dans la tête» (France 1974).
Drame social réalisé par Jacques Dou-lon, avec Christophe Soto, Ann Zacharias et Olivier Bouquet.
1.35 Le téléjournal

10 CFTM

11.45 Horaire
11.50 Première édition
12.00 Fanfan Dede
12.30 Y'a du soleil
12.35 Les Satellites
14.00 Bonjour madame
«La nutrition» avec Louise Desaulniers.
«La boîte à idées» avec Francine Vandellac
14.45 Ciné-quiz
«L'enfant sauvage» (1969). Drame psychologique, réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre Cargol, François Truffaut, Françoise Seigner.
16.30 Tarzan
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le 10 voix informe
19.00 Dominique
19.30 Les saintes chéries
Venez donc chez moi
Cette semaine nos visions: Michel Puga-jan
20.30 Monsieur Pointu S.V.P.
Inf. Jérôme Lemay
21.00 Tout un monde
21.30 Jardin des étoiles
Inv. Pascal Normand, Marie Myriam.

Suzanne Beausoleil, Sylvie Jasmin et Patrick Zabe
22.30 Les nouvelles TVA
22.35 Sports
23.05 La couleur du temps
23.10 Médecin d'aujourd'hui
24.15 Film-O-Dix
«Homicide par vocation» (Italie 1968).
Drame policier réalisé par Vittorio Sindoni, avec Tom Drake, Femi Benussi.
Dernière édition.
1.45

17 RADIO-QUÉBEC

18.30 La puce à l'oreille
Gaston L. Heures sur les activités estiva-les sous le signe de la détente et de la culture. Il se rend à St-Joseph de Beauce où il rencontre Mme Monique Cléche-Spenard, connue pour ses travaux de court-reportage.
19.30 Madame le Juge
Elizabeth Massot, juge d'instruction à Aix-en-Provence. «Le dossier Françoise Miller»
21.30 Cinema O.N.F.
«Special: Gilles Carle»

6 CBMT

10.00 A Thought for Today
10.05 CBC 6 Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.05 Weather Report
11.58 Up at ours
12.30 Search for Tomorrow
12.35 Medicine Show
12.40 From Now On
14.00 The Edge of Night
14.30 Take Thirty
15.00 Afternoon Delight
16.00 This is the Law
16.30 NFB Film Can
17.00 The Partridge Family
17.30 All in the family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Major League Baseball 79
Les Expos rencontrent les Astros de Houston au Stade Olympique de Montréal.

22.30 This Week in Baseball
22.00 The National
22.27 The City Tonight
23.45 The Two Ronnies
24.15 Cuckoo Waltz
24.45 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 The Mad Dash
11.00 Montreal Summer
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 Street Talk
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
15.00 The Pink Panther
15.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Eight is Enough
20.00 C.F. Football: «Montréal à Ottawa»
22.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie: «Hannie Caulder» (Drame-western 1972)
2.00 Sign Off

12.00 CINÉMA PARALLÈLE
3652 St-Laurent, 843-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME

...20 h
CHRONIQUE DES ANNÉES DE BRAISE
de Mohammed Hamina

RÉCITAL D'ORGUE
Mercredi, 29 août à 20 h 30
ANTOINE REBOULOT
Oeuvres de Franck, Marchand et Dupré. Improvisation.
Organisé par Les Concerts Spirituels
Billets en vente à 7 h 30 à la porte \$2.00
Érudition \$2.00
50 billets au profit de l'orgue à \$5.00
Renseignements: 733-8211
ORATOIRE ST-JOSEPH

GLYSSE 1 35 MILTON, 842-6053
GLYSSE 2 35 MILTON, 842-6053
KOKO LE GORILLE QUI PARLE
7-30 9-30
BA'BET SC ROEDER
Jonathan Livingston le goéland
CAT STEVENS
Harold et Maude
JONATHAN 7:30 - HAROLD 9:15

CKOI-FM présente
L'ÉTÉ SUPER SHOW
FRANK MARINO & MAHOGANY RUSH
MICHEL PAGLIARO
LEYDEN ZAR
DANIEL BARBE
BOULE NOIRE
CORBEAU
Samedi le 1^{er} septembre à 14 heures.
En cas de pluie, remis au 2 ou 3 septembre.
Billets: \$10. En pré-vente à l'ALTERNATIF à Montréal, l'INDICATIF à Laval et dans plusieurs points de vente en province.
\$12. AU GUICHET
AU CENTRE OLYMPIQUE DE MONTRÉAL, sortie 74, 78 de l'autoroute des Cantons de l'Est.
CKOI-FM, la radio de L'ÉTÉ-SHOW
RADIO-QUÉBEC, la télévision de L'ÉTÉ-SHOW
une production SYST-M inc.
Bouteilles et cannettes interdites.

Centre national des Arts **National Arts Centre**
MAINTENANT À L'AFFICHE
A CHORUS LINE
LA MEILLEURE COMÉDIE MUSICALE
COURONNÉE PAR 9 TROPHÉES TONY
JUSQU'AU 9 SEPTEMBRE
Soirées 20:30 (du mardi au dimanche) \$10.00, 12.50, 15.00, 16.50
Matinées 14:30 (samedis et dimanches) \$9.00, 12.00, 14.00, 15.00
Matinée spéciale à 13:30, jeudi 6 septembre \$6.00, 8.50, 11.00, 12.50
(aucune représentation en soirée le dimanche 9 septembre)
Il n'y aura AUCUN ENTRACTE
Réservations sans frais
Téléphonez sans frais pour réservations de billets et de logement par l'entremise des hôtels
Four Seasons.
(Demandez le «Group Desk» 800-268-6282).
Four Seasons Hotel OTTAWA
RENSEIGNEMENTS: Ottawa (613) 237-4400

gilles vigneault
Avec les mots du dimanche
Soirées de chansons du 13 au 30 septembre
tnm
84 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal
Réservations: 861 0563

GIANCARLO GIANNINI
LAURA ANTONELLI JENNIFER O'NEILL
EN VERSION FRANÇAISE
L'Innocent
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SAM. DIM.: 2:00 - 4:30
7:00 - 9:30
SEM.: 7:00 - 9:30

MICHEL PICCOLI CLAUDIA CARDINALE
La Petite Fille en Velours Bleu
CHAMPLAIN 2
STE CATHERINE, PARINÉAU 524-1665
1:10 - 3:10 - 5:10 - 7:10 - 9:10

PREMIÈRE CANADIENNE présentée par
LE DEVOIR et **CKMF 94.3**
MOURIR À TUE-TÊTE
un film de ANNE-CLAIRE POIRIER
avec JULIE VINCENT • GERMAIN HOUDE
Soyez parmi les 300 INVITÉS
et assistez à la Première du film canadien acclamé au dernier Festival de Cannes!
le jeudi 13 sept. à 20h30 au Cinéma Le Dauphin, 2396 est, rue Beaubien
RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION
1. Pour participer au concours, une personne doit inscrire ses nom, adresse et numéro de téléphone sur la formule de participation ou sur une simple feuille de papier et la faire parvenir à l'endroit mentionné;
2. Le concours débute le 25 août et se termine le 1^{er} septembre;
3. L'attribution des invitations aux gagnants se fera dans la semaine du 3 septembre par tirage au sort parmi tout le courrier reçu;
4. Une personne peut participer au concours autant de fois qu'elle le veut;
5. Pour se mériter un prix, la personne dont le nom apparaît sur la formule de participation tirée au sort doit avoir répondu correctement à la question inscrite;
6. Le concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec;
7. Le prix doit être accepté comme tel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent;
8. Une personne qui se mérite un prix doit consentir, si requis, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.
Remplir et retourner à:
Première "MOURIR À TUE-TÊTE"
FILMS MUTUELS
225 est, rue Roy, Montréal H2W 1M5
QUESTION: Qui a réalisé le film "Mourir à Tue-Tête"?
RÉPONSE:
NOM:
ADRESSE:
VILLE: CODE:
TÉLÉPHONE:

La FTQ luttera farouchement contre la dilution du bill 17

par Gilles Provost

« La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) combattra farouchement — je dis bien farouchement — tous ceux qui tenteront de diluer le projet de loi 17 sur la santé-sécurité au travail. Nous sommes prêts à une mobilisation générale de nos 300.000 membres pour contrer toute tentative de ce genre, qu'elle vienne du Conseil du patronat ou du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal. »

C'est par cette déclaration sans équivoque que le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a donné hier l'appui de sa centrale au ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, dans sa réforme globale de l'hygiène industrielle au Québec.

Cet appui syndical n'est ni inconditionnel ni béat puisque la FTQ a rendu public hier un mémoire extrêmement fouillé de 85 pages (à simple interligne) suggérant un certain nombre de « changements importants » et une énorme quantité de raffinements de détails, à ce projet de loi.

Evidemment, on appuie les principaux moyens retenus pour améliorer la santé des travailleurs québécois, notamment les comités paritaires dans les établissements et la mise en place d'une commission québécoise de santé-sécurité qui serait dirigée conjointement par les représentants des employeurs et des travailleurs.

La FTQ avoue même placer de très grands espoirs dans cette nouvelle structure provinciale à condition qu'elle devienne beaucoup plus représentative des parties: elle demande que les représentants soient beaucoup plus nombreux au conseil d'administration et que l'on prévoie explicitement une représentation assurée des principaux secteurs de l'industrie.

Pour les services de santé, la FTQ reproche au gouvernement de ne considérer que la « médecine du travail » et de laisser dans l'ombre tous les autres aspects qui relèvent des ingénieurs, des architectes, des hygiénistes, etc. La centrale conteste même en bloc tout le chapitre de la loi qui définit la réorganisation de la médecine du travail soutenant que les travailleurs et les employeurs (non pas les médecins) devraient être les premiers responsables de la « santé au travail ».

Comme cette réorganisation médicale donnera vraisemblablement lieu à des affrontements très durs, la FTQ suggère une sorte de table ronde où les principaux intervenants essaieraient de définir des éléments de consensus. La centrale approuve une certaine socialisation de la médecine du travail et l'interdiction des cliniques privées dans ce secteur.

La question du choix du médecin est abordée avec détachement, la centrale

soulignant que ce choix restera théorique en raison de l'absence quasi complète de spécialistes. Même maintenant, souligne-t-elle, seules les très grandes entreprises peuvent se payer un médecin et encore, il se limite la plupart du temps à organiser les premiers soins, à administrer les tests d'embauche et à surveiller les « faux accidentés du travail. »

La FTQ trouve inadmissibles les restrictions prévues au projet de loi sur le droit de cesser de travailler dans des conditions dangereuses. Elle propose une solution semblable à celle retenue en Ontario, où on définit clairement les fonctions où le danger ne permet pas un arrêt de travail.

On déplore aussi que le « droit de refus collectif » n'ait pas été retenu; on propose une solution de compromis selon laquelle l'initiative de cesser un travail dangereux reviendrait toujours au travailleur individuel mais où le « bénéfice du doute » serait toujours accordé au représentant syndical au sein du comité paritaire jusqu'à ce qu'un inspecteur vienne trancher le litige.

Enfin, le mémoire de la FTQ consacre de très longs commentaires au secteur de la construction, soulignant que les efforts louables de prévention enregistrés depuis quelques années n'ont pas donné les fruits attendus parce que les délégués de chantier n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour défendre les droits des ouvriers.

Toutes les bouteilles de 1.5 litres interdites

OTTAWA (PC) — Le gouvernement général a interdit formellement hier la vente, l'importation et la publicité entourant les bouteilles de boissons gazeuses de 1.5 litre.

La nouvelle a été annoncée par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Allan Lawrence, qui a fait appel aux représentants de l'industrie en attendant la mise en vigueur de ce nouveau règlement.

M. Lawrence a expliqué qu'il en était arrivé à une telle décision après que près de 100% des contenants de ce format eurent raté le « test de la bouteille renversée ».

Le ministère de la Consommation et des Corporations avait décrété, il y a deux semaines, que toutes les bouteilles de 1.5 litre qui explosaient lorsque renversées sur un plancher de ciment recouvert de vinyle feraient l'objet d'un interdit de vente.

La forêt de Saraguay aurait besoin d'un traitement sylvicole

par Alain Duhamel

Pour maintenir la forêt de Saraguay en santé et lui assurer une régénération, il conviendrait de lui administrer un traitement sylvicole.

« Nous prévoyons, dans une dizaine d'années, un taux de mortalité bien supérieur à celui d'aujourd'hui », a dit M. Jean Favreau, étudiant à l'école de génie forestier de l'université Laval, dans un mémoire qu'il présentait hier à la Commission des biens culturels.

La Commission des biens culturels entend les mémoires du public au sujet du classement en arrondissement naturel de la forêt de Saraguay et de la mise en valeur de ce territoire d'environ 460 acres situé dans le nord-ouest de la ville de Montréal, en bordure de la rivière Des Prairies.

Un traitement sylvicole signifierait vraisemblablement des travaux d'élague et de coupe sélective des arbres de manière à assurer la croissance des meilleurs sujets de la forêt.

La perspective de voir la forêt de Saraguay « traiter » à la manière des ingénieurs forestiers a suscité l'inquiétude chez le président de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal, M. Jean Blais, pour qui il suffirait peut-être de « faire confiance à la nature ».

La forêt de Saraguay étant définie, selon la Société d'horticulture, comme « un monument vivant » et comme un milieu naturel, on doit éviter le plus possible de la « restaurer » ou, tout au moins, de mener des recherches approfondies avant de lui appliquer « une chirurgie forestière ».

Pour M. Pierre Dansereau, de l'université du Québec à Montréal, comme aux yeux de plusieurs scientifiques, la forêt de Saraguay demeure une forêt exceptionnelle à la fois par sa richesse et par sa situation dans l'île de Montréal. Cette forêt a conservé essentiellement le caractère qu'elle avait au moment où nos ancêtres l'ont aperçue pour la première fois.

Dans la région de Montréal, mis à part quelques exemples modestes dans la région de Mirabel, elle est la dernière de cette qualité.

M. Dansereau a proposé d'instituer une réserve écologique sur l'île aux Chats et d'affecter le domaine Ogilvy et la forêt de Saraguay proprement dite à des fonctions éducatives et récréatives. En cela, il rejoignait le point de vue de la Société d'horticulture.

Toutefois, dans l'esprit de quelques

commissaires, se pose problème de reconnaître le caractère exceptionnel de la forêt, qui inciterait normalement à une protection intégrale, et un usage public qui amènerait sur les lieux des milliers de visiteurs.

« Il faut gager sur l'intelligence des Montréalais », a dit M. Jean Blais. Un accès contrôlé au site, des campagnes de sensibilisation et une planification poussée des fonctions des espaces verts dans le nord de l'île de Montréal contribueraient à préserver la forêt tout en la rendant accessible à la population.

Pour sa part, dans son mémoire, le mouvement Sauvons Montréal a voulu situer le classement de la forêt de Saraguay dans la perspective d'une intervention globale en faveur de la création d'espaces verts. Selon cet organisme, il appartiendrait plus à un véritable ministère de l'Environnement de définir et d'articuler une politique de développement des espaces verts en milieu urbain. L'intervention du ministère des Affaires culturelles, par un classement, ne devrait survenir que dans le cas où la Communauté urbaine ne parvient pas, par elle-même, à créer un réseau de parcs métropolitains.

La Commission des biens culturels poursuit aujourd'hui ses audiences. Elle entend à huis clos des représentants des promoteurs immobiliers et, ce soir, en audiences publiques, les mémoires de la ville de Montréal, du Rassemblement des citoyens et de d'autres organismes publics.

Les otages: fin du drame

Un groupe de policiers a pris d'assaut un restaurant du centre-ville de Montréal, hier matin, et a appréhendé le bandit qui avait fui la région de Québec tard lundi soir avec deux otages. Le voleur avait pris 12 employés de banque en otage, lundi, après un hold-up avorté.

On a trouvé les deux otages, M. Michel Leblond, directeur de la banque, et une caissière, Mlle Denise Saint-Hilaire, sains et saufs à peu de distance de là dans l'automobile de M. Leblond que le forcené avait utilisée pour s'enfuir.

Pour pêche illégale au large de la C.-B.

Les capitaines de huit thoniers US inculpés

OTTAWA (CP) — Le ministre des Pêches, M. James McGrath, a ordonné hier que des accusations soient portées contre les capitaines de huit thoniers américains qui ont été arrêtés au large des côtes de la Colombie-Britannique le week-end dernier.

Les huit capitaines ont donc été accusés d'avoir pêché le thon illégalement dans des eaux canadiennes et de s'être trouvés dans ces eaux sans autorisation. Les accusations ont été portées à Victoria en vertu

de la loi sur la protection de la pêche côtière.

Les navires américains ont été escortés au port dimanche après que des inspecteurs du ministère des Pêches eurent constaté que ces navires avaient pêché le thon à l'intérieur de la limite de 200 milles des eaux canadiennes.

La loi prévoit une peine maximum d'un mois de prison et une amende de \$2,000 pour pêche illégale. Sous l'autre chef d'accusation à présence non autorisée

dans les eaux canadiennes — la loi prévoit une peine maximum de trois mois de prison et une amende de \$5,000.

M. McGrath a déclaré au cours d'une conférence de presse hier à Ottawa que le gouvernement entendait appliquer la loi et poursuivre également les autres capitaines qui pourraient être trouvés dans les eaux territoriales canadiennes sans permission.

M. McGrath a précisé que de 40 à 60 navires américains pêchaient illégalement à l'intérieur des eaux canadiennes au large de la Colombie-Britannique.

Le Canada et les Etats-Unis ont réglé à peu près tous leurs différends à propos de la pêche côtière à la suite de laborieuses négociations suivies de traités qui doivent encore être ratifiés par le Sénat américain.

Mais le problème des espèces hautement migratoires, comme le thon, reste encore à régler. La législation américaine ne reconnaît pas la juridiction du Canada dans la zone de 200 milles qui délimite sa zone de pêche exclusive, pour ce qui con-

cerne les espèces migratoires. Pour Ottawa, il n'existe aucune distinction.

A Washington, on souligne qu'il serait souhaitable que soit créé un organisme international chargé de coordonner les législations nationales en la matière, comme le préconisent les Etats-Unis depuis deux ans.

Le gouvernement américain a demandé que les capitaines des huit navires de pêche soient libérés des accusations qui pèsent contre eux et a demandé que les navires puissent regagner les Etats-Unis.

L'Association américaine des propriétaires de navires de pêche a demandé entre-temps qu'un embargo soit placé sur les livraisons vers les Etats-Unis de poissons en provenance du Canada.

L'opération 10,000 logements: 432 acres

Un inventaire du Service de l'urbanisme de Montréal a permis d'identifier 432 acres de terrains sur lesquels on pourrait construire 11,300 nouveaux logements. L'administration municipale se propose d'affecter ces terrains à l'opération 10,000 logements » qu'elle lancera le 10 septembre à l'occasion d'une rencontre avec les constructeurs d'habitations de la région métropolitaine.

A sa dernière assemblée, le conseil municipal a approuvé un ensemble de résolutions qui permettront à l'administration de mettre en marche ses programmes de construction et de restauration des logements.

Le conseil municipal a approuvé le démantèlement du Service de l'habitation et la redistribution de ses fonctions à la Commission d'initiative et de développement de Montréal (CIDEM) et au nouveau Service de restauration et de conservation du patrimoine résidentiel.

La CIDEM prend à sa charge la construction de 5,000 habitations à loyers modiques et pilotera l'opération 10,000 logements ». Il s'agit d'un ambitieux programme de construction d'habitations destiné à ramener dans la ville une clientèle de jeunes familles que Montréal perd au profit des banlieues.

La Ville de Montréal se propose de verser dans cette opération des terrains qu'elle possède déjà ou qu'elle pourrait obtenir des autres administrations publiques et du secteur privé. En modifiant ses normes de construction des infrastructures municipales, la Ville compte ramener le prix d'une maison au niveau de celui des maisons de la banlieue.

Le nouveau Service de restauration et de conservation du patrimoine résidentiel verra à l'application du code du logement, ce qui devrait lui permettre de favoriser la restauration de 10,000 logements, administrera le programme d'aide à la restauration, lequel devrait toucher 5,000 logements, et, avec le concours de la Société municipale d'habitation de Montréal, construira 200 nouveaux logements et restaurera 800 logements. Dans les prochaines années, la Société municipale d'habitations de Montréal a pour mission de restaurer 300 nouveaux logements par année.

« Pourquoi la Ville a-t-elle décidé de rendre le Service d'habitation inefficace? » a demandé le conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), M. Michael Fainstat. M. Fainstat craint que le démantèlement de ce service ne démolisse complètement le personnel et prive la Ville d'une direction cohérente.

Le Service de l'habitation comptait environ 156 personnes. La CIDEM en récupérera environ 73 tandis que le nouveau Service de restauration et de conservation en gardera 83.

Le conseil municipal a aussi approuvé l'acquisition de terrains à des prix plus élevés que leur valeur au rôle d'évaluation.

Aux yeux du conseiller du RCM, ces acquisitions « contre-dissent l'esprit même du programme ». M. Fainstat n'a pas manqué de noter au passage que la Ville de Montréal achetait des terrains de M. Pierre DesMarais II, maire d'Outremont et président du comité exécutif de la Communauté urbaine, au prix de \$7,500 alors que le rôle d'évaluation fixe leur valeur à \$3,000.

Le règlement de zonage en vigueur pour ces terrains, voisins de propriétés municipales dans le quartier Mercier, permettrait la construction d'habitations isolées, jumelées et contigües. Le quartier Mercier, avec le quartier Ahuntsic et les secteurs du sud-ouest et de la Petite-Bourgogne, fait partie de la première phase de l'opération 10,000 logements » au cours de laquelle la Ville veut mettre en chantier 1,000 nouveaux logements sur ses terrains.

Enfin, le comité exécutif a retiré de l'ordre du jour du conseil municipal un projet de modification du règlement de zonage affectant le Plateau Mont-Royal. L'administration se propose de réétudier ce projet d'amendement dans la perspective de ses politiques de développement du commerce et de l'habitation. Le projet d'amendement proposait de porter au nord de la rue Sherbrooke certaines dispositions du règlement de zonage sur le quartier Latin. Il avait pour effet de protéger les alignements et les façades de maisons anciennes et les balcons avec leurs escaliers extérieurs.

AUJOURD'HUI

Le collège de Rosemont offre aux femmes de 35 à 50 ans qui désirent faire le point sur leur situation actuelle une série de 15 rencontres. L'inscription se fait jusqu'au 6 septembre.

Le député de Sainte-Anne, M. Jean-Marc Lacoste, procédera à 16 h, rue Augustin-Cantin, dans le quartier de Pointe-Saint-Charles, à la levée de la première pelle de terre marquant le début des travaux de construction du futur centre d'accueil Louis-Riel de Montréal.

De 16 h 30 à 21 h 30, grande épulchette de blé d'Inde organisée par les marchands de la rue Prince-Arthur.

A 19 h 30, réunion du Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal, dans la salle de conférences du siège social du Bureau, 6000 avenue Fielding.

A 20 h 30, dans la basilique de l'Oratoire Saint-Joseph, M. Antoine Rebutot de Paris donnera le 10e concert de la série estivale des

recitals d'orgue à l'Oratoire.

C'est aujourd'hui que se déroule au Holiday Inn de la Place Dupuis la réunion semestrielle de l'Association canadienne des éleveurs de bovins. Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, est invité à prendre la parole devant les délégués à 12 h 30.

Le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, reçoit aujourd'hui une délégation sénatoriale française conduite par M. Jacques Habert, président du groupe d'amitié France-Québec. M. Camille Laurin, ministre d'Etat au Développement culturel, offrira également un dîner en l'honneur de la délégation.

Les cliniques de sang sont ouvertes aux heures habituelles rue Sherbrooke est et boulevard Dorchester ouest. Il y a aussi cliniques au Club Richelieu de Châteauguay, au restaurant Rustik, 47 boulevard Saint-Jean-Baptiste, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à la compagnie Johnson & Johnson, 7101 rue Notre-Dame est, de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

TRAVAIL

■ Réserves à l'Alcan

La Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium, qui représente les 7,000 grévistes de l'Alcan au Québec, a accueilli hier avec de sérieuses réserves le rapport des médiateurs provinciaux, MM. Marcel Béliveau et François Guérin, qui a été remis aux parties hier matin à l'Auberge des Gouverneurs de Chicoutimi. Le président de la FSSA, M. Jean Halley, a en effet déclaré après cette rencontre avec les deux médiateurs que les représentants syndicaux étaient « insatisfaits » du rapport pour diverses raisons, notamment parce qu'il ne touchait pas la totalité des points en litige. Les représentants syndicaux de la FSSA ont passé l'après-midi à étudier le compromis élaboré par les médiateurs. Ils devraient en outre décider s'ils soumettront cette proposition aux 7,000 grévistes. Du côté de la compagnie, on précisait que l'étude du rapport « prendrait quelques jours » et que les réactions de l'employeur seraient transmises en priorité au syndicat, dans le cadre de la politique officielle de « non-négociation sur la place publique ».

■ On négocie chez Bell

Pour la deuxième journée consécutive, les représentants de Bell Canada ont rencontré ceux des 15,000 techniciens de cette compagnie, directement, sans passer par le médiateur fédéral, M. Roland Doucet, qui rencontre aujourd'hui les parties en conflit au port de Montréal. La compagnie, qui ne signalait aucun incident hier, a aussi indiqué que les négociations avaient débuté avec les 6500 téléphonistes, qui viennent de se joindre au même syndicat que les techniciens.

■ Union Carbide: réglé!

La grève de neuf mois des 350 métallos (FTQ) de la Union Carbide, à Beauharnois, prendra officiellement fin aujourd'hui avec la signature du protocole de retour au travail. Le projet de convention collective soumis par les deux conciliateurs, MM. Bernard Crevier et Denis Tremblay, a en effet été accepté officiellement par la Union Carbide et par les métallos de l'usine, qui l'ont entériné à l'occasion d'un scrutin secret par une majorité de 85%. La convention de trois ans prévoit une augmentation horaire de \$2.50 dont une première tranche rétroactive à octobre 1978. Axé sur le problème de la sécurité d'emploi, ce conflit aura permis aux travailleurs d'obtenir trois garanties de la compagnie lorsqu'elle embauchera des sous-traitants. L'embauche de ces derniers ne devra provoquer aucune mise à pied, ne pas empêcher le rappel de ceux qui auraient déjà été mis à pied et ne provoquer aucune mutation entre les équipes ou les départements.

quand le papier va...

6 millions de Québécois en profitent

● en 1979, le Québec retire environ 1 milliard 500 millions de dollars américains (1 milliard 800 millions de dollars canadiens) de ses exportations de pâtes et papiers, augmentant ainsi son pouvoir d'achat pour l'importation de produits tels que le pétrole ou les fruits et légumes.

70 000 personnes travaillent

● pour récolter le bois de nos forêts
● pour le transformer dans les 60 usines de nos régions
● pour fabriquer et vendre l'équipement nécessaire
● pour fournir des services indispensables à l'industrie des pâtes et papiers

MAIS Notre industrie papetière a vieilli

● Elle doit investir chez nous
● Elle doit se moderniser
● Elle doit protéger notre environnement
● Elle doit conserver notre énergie

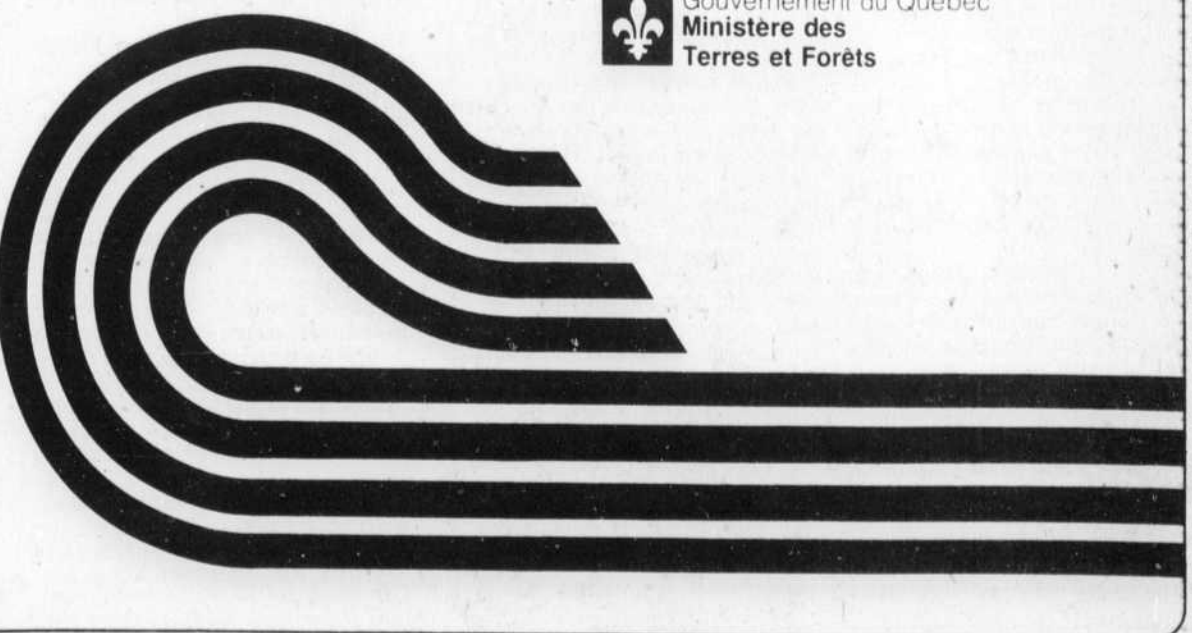
Il faut la rajeunir

D'ici cinq ans, plus d'un milliard de dollars seront investis dans les pâtes et papiers au Québec:

● pour s'assurer que des profits réels se font ici avec NOUS soient réinvestis ici pour NOUS
● pour que les 70 000 travailleurs actuels qui dépendent du dynamisme de l'industrie québécoise des pâtes et papiers conservent un emploi

● Compagnies \$1 milliard
● Contributions gouvernementales \$150 millions

Gouvernement du Québec
Ministère des Terres et Forêts



Plus de chauffage au Québec ?

MENACEE de manquer d'huile à chauffage cet hiver et de voir ses tuyaux péter au frêre, la Ville de Montréal s'est mise à genoux et s'est rendue aux conditions dictées par la compagnie Shell. Dans le passé, l'administration municipale de la métropole, gros client institutionnel, pouvait compter sur un rabais allant jusqu'à 30% de sa facture de mazout. Cette année, non seulement la Ville a-t-elle vu tomber son escompte à 10%, mais elle n'a pu obtenir de prix concurrentiels des autres fournisseurs, les firmes Impériale, J. Elie et J. Brazeau ayant même répondu à son appel d'offre en disant « qu'elles étaient dans l'impossibilité de soumettre un prix ».

Or, s'il faut en croire une lettre du 7 août de la compagnie Shell à la Ville de Montréal, celle-ci devrait se compter chanceuse d'avoir reçu une offre d'approvisionnement pour la saison 1979-80. D'après son président, en effet, la Shell éprouve des difficultés à satisfaire les demandes qui lui sont faites. Elle a évalué la situation et celle-ci s'annonce « peu prometteuse », elle pourrait même « s'aggraver durant les mois d'hiver ». Les choses seraient rendues au point où la compagnie refuse de « nombreuses demandes de mazouts légers ». Et si la Ville de Montréal ne peut obtenir un meilleur prix, conclut M. D.C. Paterson, c'est que le pétrole brut ne sera peut-être pas disponible comme on le voudrait et qu'il faudra même se préparer à absorber « des coûts imprévus ».

Bref, le système des appels d'offres ne tient plus, et même les clients ordinaires devront faire face à des hausses du prix de l'huile à chauffage s'ils ne veulent pas geler cet hiver. Voilà qui détonne par rapport à la tranquille assurance qu'affichait voici peu de mois le ministre québécois de l'Énergie. M. Guy Joron et le gouvernement de Québec devront se réveiller avant Noël s'ils ne veulent pas, avec ou sans huile à chauffage, rejoindre le président Carter au bas de la faveur populaire.

Deux simples questions se posent en effet. Pourquoi le système d'appel public d'offres n'a-t-il pas fonctionné dans le cas de la Ville? Est-il vrai que nous devons prévoir « une situation peu prometteuse qui pourrait s'aggra-

ver avec les mois d'hiver »? Si les appels d'offres ne permettent plus aux institutions publiques de s'assurer qu'elles vont obtenir de l'huile à chauffage au meilleur coût possible, il faut dès lors s'attendre à une élimination de la concurrence auprès de la clientèle des particuliers. Voilà qui va demander non seulement un contrôle public de ce bien essentiel tombé sous une coupe pratiquement monopolistique, mais l'entrée en jeu du gouvernement lui-même comme source d'approvisionnement.

Il ne faut pas en effet que les règles qui régissent les approvisionnements publics et privés soient mises de côté simplement sur la foi des « évaluations » de certaines compagnies, et que les fournisseurs empoignent des différences de prix incontrôlées. Il était facile au cours de la dernière « pénurie » d'essence chez nos voisins du sud de faire reporter la colère des consommateurs sur les pays exportateurs de pétrole, voire sur « les Arabes ». En fait le relevé des profits pétroliers tel que le *New York Times* a pu l'établir récemment, montre que si l'or noir a enrichi ses producteurs, les compagnies américaines ont su rapidement, et largement, faire grimper leurs propres profits.

Dans le cas de la Ville de Montréal, la reddition est d'autant plus honteuse que Shell ne manque pas de mazouts légers pour son client municipal. « Comme nous avons été, l'année dernière, votre fournisseur de mazouts légers, nous nous sommes sentis moralement obligés », écrit M. Paterson, de mettre de côté une quantité suffisante de produits au cas où nous serions appelés à pourvoir à vos besoins pendant l'année 1979-1980. » Nonobstant ces obligations morales, le directeur du service municipal de l'approvisionnement s'est fendu d'une lettre en anglais trouvant l'offre inacceptable et demandant que la Ville soit traitée sur le même pied que les autres institutions publiques. Tombant à terre après s'être mis à genoux, le service faisait savoir à l'administration Drapeau-Lamarre, peu de jours après, que « si nous voulons l'assurance d'être approvisionné en huile, il est impératif que cet octroi de contrat soit approuvé par le Conseil le 27 août 1979 ».

Le moment est venu pour les autorités publiques de vérifier pourquoi les appels d'offres n'ont pas fonctionné à Montréal. Si

une situation de cartel est en train de s'établir, il faut le briser avant qu'elle n'ait ruiné les consommateurs et mis à genoux d'autres gouvernements. Si au contraire, la pénurie alléguée ou les flambées de prix envisagées sont sérieuses, Québec doit alors faire en sorte non seulement que la pénurie ne serve pas à majorer indûment les prix, mais encore que les approvisionnements restent suffisants, que les réserves d'hiver seront contrôlées, et que personnes ne sera à la merci d'une « offre » comme celle que Montréal n'a pu refuser. A cet égard, les spéculations de M. Guy Joron devront faire place à des assurances concrètes.

L'huile à chauffage reste au Québec la principale source d'énergie par laquelle la majorité de la population empêche ses maisons de geler l'hiver. Avoir moins d'essence à gaspiller sur les routes l'été n'est pas la fin du monde, malgré la fureur des automobilistes américains, encore que l'impact de cette pénurie sur l'activité touristique n'a pas été négligeable. Mais il suffit de voir les dégâts causés l'hiver par une panne prolongée de l'Hydro pour deviner quelle serait l'humeur des Québécois advenant qu'ils manquent d'huile à chauffage ou qu'ils doivent la payer à un prix de chantage. Le gouvernement de Québec ne résisterait pas cinq jours.

Les libéraux fédéraux ont pensé faire peur aux électeurs canadiens avec le thème de l'énergie, mais en tenant leurs élections dans le beau mois de mai, ils ont mal choisi leur saison! Le gouvernement de Québec a été mieux inspiré en s'abstenant d'ouvrir sa campagne référendaire en automne et en reportant le grand jour au printemps. Il n'est pas trop tard cependant pour faire enquête sur « l'offre » de Shell à Montréal et pour en tirer toutes les leçons qui s'imposent. Ce n'est pas seulement en effet avec des *shows* comme celui qu'on nous prépare à la baie James qu'on va chauffer la nation cet hiver. A moins, bien entendu qu'on veuille laisser au gouvernement Clark le plaisir de rouvrir d'un cran le robinet qui laisse venir à Montréal le pétrole de l'Ouest canadien.

Car, pendant que M. Joron recherche ses moulins à vent, Shell qu'on aime y met le prix. Jean-Claude LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

La CEE, option pour l'avenir du Québec

Depuis l'avènement du Parti québécois au pouvoir et à la veille du référendum au Québec, bon nombre de citoyens s'interrogent sur l'avenir du Québec.

Le débat politique tourne présentement autour du statu quo, du statut particulier et de la souveraineté-association plus ou moins confuse.

A mon avis, toutes ces options ont un point en commun, elles ne modifient en rien le déclin économique que connaît présentement le Québec et qu'il continuera de connaître dans l'avenir s'il ne s'engage pas vers d'autres voies.

Le Québec n'a plus grand chose à gagner en ayant la presque totalité de ses échanges avec le reste du continent nord-américain.

Le marché se déplaçant de plus en plus vers l'Ouest, le Québec voit par conséquent la distance qui le sépare de cet important marché augmenter considérablement.

Que la plupart des groupements pro-fédéralistes accusent le Parti québécois du départ des sièges sociaux vers Toronto ne me surprend guère. Certes, l'adoption de la loi 101, la politique fiscale en vigueur, de même que l'incertitude politique ne sont pas des variables à négliger.

Mais, à mon point de vue, cette situation ne fait qu'accroître le phénomène et n'en est point la cause.

Ce n'est donc pas à cause de la conjonction politique actuelle que Montréal se voit supplanter par Toronto et,

qu'éventuellement, Calgary et Vancouver verront leur importance augmenter considérablement d'ici quelques années.

Les prévisions démographiques démontrent que d'ici l'an 2000, la Colombie-Britannique, entre autres, connaîtra un accroissement phénoménal de sa population, tandis que le Québec connaîtra un faible taux de croissance.

Nos voisins du sud connaissent le même phénomène et le Parti québécois n'est pas au pouvoir en Nouvelle-Angleterre à ce que je sache.

Or, le statut quo, le statut particulier, la troisième voie, la souveraineté-association ou la création d'un marché commun nord-américain (comme certains ministres du Parti québécois le souhaiteraient) sont des options qui ne tiennent pas compte de ce phénomène.

A mon point de vue, le Québec aurait avantage à diversifier ses partenaires commerciaux et dans ce sens, un rapprochement avec la Communauté Economique Européenne serait à souhaiter.

Outre le fait que le Québec soit le plus européen des états du continent nord-américain, certains arguments pèsent en la faveur d'un tel rapprochement.

Les coûts de transport entre le Québec et l'Europe auront tendance à diminuer de plus en plus si l'on tient compte de l'augmentation des coûts de transport que le Québec aura à supporter pour approvisionner

le marché nord-américain.

■ Les entreprises québécoises pourraient accéder à un marché aussi important que celui des États-Unis.

■ Le Québec pourrait servir de pont entre le marché nord-américain et la CEE, ce qui permettrait sans doute la venue au Québec de sièges sociaux européens sans compter que nos voisins du sud seraient intéressés eux-aussi.

■ Le Québec pourrait avoir un pouvoir de négociation face à ses partenaires de la CEE plus grand qu'il ne l'aurait avec son voisin du sud.

■ Le Québec pourrait se débarrasser dans une certaine mesure de la dépendance déplorable qu'il a face aux États-Unis.

■ Le Québec pourrait bénéficier de la technologie européenne, ce qui lui permettrait d'améliorer la sienne.

■ Le Québec se verrait jouer un rôle international accru. Utopie, me direz-vous, rêve, etc.

Ce à quoi je répondrais que ce qu'on nous propose présentement n'en est pas moins utopique car, sous prétexte de changement, on ne fait que perpétuer une situation (le même mets dans une assiette différente).

La souveraineté-association avec un associé de trop longue date ou un éventuel marché commun nord-américain, qui nous jetterait en pâture ne répond guère aux aspirations des Québécois.

J. Richard ROY
économiste
Montréal, 22 août

TEMOIGNAGE

La mort tragique de lord Mountbatten

par Luc Mailloux

La mort de lord Louis Mountbatten me rappelle cette pensée qui veut que la fin des grands hommes reflète parfois ce qui fit la qualité de leur vie. Ainsi Mountbatten, assassiné par l'IRA provisoire au large de Mullaghmore en République d'Irlande, est-il mort dans et par l'histoire, à laquelle sa vie avait été si intimement et si éminemment mêlée.

Cet arrière-petit-fils de la reine Victoria, oncle du prince Philip et cousin de la reine Elizabeth, dont il était le confident et le conseiller très aimé, eut tôt

fait de rejeter l'existence oisive à laquelle sa naissance et sa fortune pouvaient lui donner droit. Il devait marquer de son empreinte quelques-uns des plus grands événements de ce siècle, contribuant d'une façon décisive à élever le prestige de la famille royale.

En moins de cinq ans, en effet, de 1943 à 1947, il conquiert ses deux plus grands titres de gloire. Devenu commandant suprême des forces alliées en Asie du Sud-Est, il arrachait aux Japonais, dans les pires conditions tropicales, les territoires britanniques tombés aux premiers jours de la guerre du Pa-

cifique, et les noms de ses victoires, la Route de Birmanie, Mandalay, Rangoon, évoquent l'impériale épopée chantée par Kipling. Mais dans cet aristocrate libéral, le chef de guerre se doublait d'un grand politique: devenu vice-roi, Mountbatten faisait accéder l'Empire des Indes à l'indépendance, avec un tact et une efficacité qui lui valurent l'amitié de Gandhi et de Nehru, et dans des conditions qui garantiraient à l'ancienne colonie tout à la fois l'unité politique — et seule l'appréhension d'un effroyable bain de sang fit consentir Mountbatten à la création d'un Etat musulman distinct,

le Pakistan —, des institutions parlementaires, et son maintien dans le Commonwealth.

Lord Louis avait 79 ans, l'âge de ce siècle. Il avait pris sa retraite en 1965, après avoir, à son retour des Indes, rejoint la Royal Navy, dont il devint le Grand Amiral. Dans d'autres circonstances, c'est peut-être à la solution du terrible problème irlandais, qui a finalement causé sa mort, que le gouvernement britannique eût employé les talents de cet homme exceptionnel, indiscutablement l'un des plus grands de notre temps.

Parlant de probité intellectuelle

La lettre de M. Michel Krauss (LE DEVOIR du 23 août 1979) dirigée contre l'éditorial de Jean-Claude Leclerc, intitulé « L'aliénation israélienne » (LE DEVOIR du 17 août 1979) dénote un manque de probité intellectuelle.

Qualifier, à présent, l'OLP de « prétendus représentants » du peuple palestinien comme le fait M. Krauss, ne peut résulter — chez une personne qui prétend connaître la question — que de la mauvaise foi. Car, la légitimité de l'OLP en tant que représentant du peuple palestinien n'est plus à prouver. C'est une évidence dont les dirigeants israéliens eux-mêmes sont parfaitement conscients et dont ils tiennent amplement compte lors de l'élaboration et de l'application de leur politique.

Malgré les affirmations de M. Krauss qui se prévaut de sa qualité de professeur de droit, les bombardements israéliens du Sud du Liban, lesquels comportent toutes sortes de violations, ne peuvent être justifiés juridiquement. Ces bombardements sont des victimes des civils et parmi d'autres des enfants en bas âge sont, de plus, condamnables moralement. En tant que juif, je le dis avec une très profonde tristesse.

De la brutalité policière

M. Henri Paul Vignola, directeur de la police de la CUM, expliquait, dans une lettre au DEVOIR, publiée le 4 juillet, sa philosophie des relations entre la police et les citoyens.

M. Vignola aimerait que la police ait plus de pouvoir même s'il avoue que la police possède déjà un pouvoir discrétionnaire. Il décrit bien quel est le rôle fondamental de la police dans la société, mais il devient plus clair lorsqu'il écrit que « la police n'est pas à l'origine des changements sociaux que notre société connaît présentement » mais « nous réalisons rapidement que l'action policière peut influencer grandement le milieu de vie d'une collectivité ». Mais dans quel sens se fait donc cette influence dans la collectivité si la police n'est pas à l'origine des changements sociaux. Elle ne peut se faire que dans un sens contraire qui est de stopper ces changements sociaux (en plus subtillement comme le dit M. Vignola).

Ainsi la police n'est pas neutre et agit selon des intérêts précis. La police n'est pas

non plus « qu'un maillon de la longue chaîne que constitue le système de la justice criminelle » c'est le bastion, le rempart de la société.

Mais contre qui la société doit-elle se défendre? Mais contre les marginaux. Et qui sont ces marginaux qui passent outre les lois de la société et que la police doit rappeler à l'ordre et surveiller? M. Vignola nous donne quelques indices en parlant des criminels, du contrôle des manifestations de masse, des échauffourées sur les lieux de grève. Il oublie peut-être les membres de la communauté haïtienne de Montréal qui sont harcelés depuis un bon bout de temps; il oublie peut-être aussi, la répression systématique de la communauté gaie, et oublie les chauffeurs de taxi, les syndicats qui sont infiltrés et les lignes téléphoniques tapées etc. Il en oublie trop.

Si l'on se mettait à rassembler tous ceux qui sont susceptibles de faire les frais de l'intervention policière (les supposés marginaux) on trouverait peut-être que ça correspond à la majorité de la population, probablement à celle qui ne détient aucun pouvoir politique ou économique dans notre société. Lorsque M. Vignola parle des « changements d'attitude de la société depuis le début des années soixante » c'est comme si ça s'était fait tout seul, sans douleur. Eh bien ce sont justement ceux qu'on appelait les marginaux à l'époque qui les ont provoqués, souvent malgré la réaction policière.

Le directeur de la police voudrait bien minimiser le phénomène de la brutalité policière, en disant que le nombre de plaintes ne démontre pas un phénomène alarmant. Nous voudrions démentir l'impression que M. Vignola peut nous donner sur ce phénomène.

Bien souvent suite à des me-

les dirigeants du peuple palestinien ». Puis, évoquant le refus de l'OLP de reconnaître, « pour l'instant », l'Etat juif, le dirigeant autrichien a poursuivi: « Il ne peut y avoir de doute que M. Arafat a pris acte de l'existence de l'Etat d'Israël. Il sait que cet Etat est là-bas et qu'il y restera. Mais tant qu'Israël ne reconnaîtra pas l'OLP et les Palestiniens, les dirigeants de l'OLP ne pourront rendre publique une déclaration officielle reconnaissant Israël ».

Il a ajouté: « Je considère que M. Arafat est la personnalité-clé de l'OLP et, par conséquent, j'ai jugé qu'il était juste de le recevoir officiellement. Nos entretiens ont démontré qu'il était complètement absurde de croire que l'OLP cherche à détruire l'Etat d'Israël ».

Les déclarations de ces deux personnalités juives dont l'une israélienne vont à l'encontre de l'affirmation catégorique de M. Krauss que l'OLP persiste « à faire du démantèlement d'Israël sa raison d'être constitutive ».

Souignons enfin que M. Krauss se permet d'indignables écarts de langage à l'endroit de Jean-Claude Leclerc qui n'a pas peu contribué à l'excellence du DEVOIR dont M. Krauss a R. RYBA Montréal, le 24 août

naces de représailles de la part de policiers par crainte de pouvoir discrétionnaire que possède les policiers, admit par M. Vignola, ou connaissant d'avance les résultats d'enquête des policiers enquêtant sur d'autres policiers, de nombreux citoyens victimes de brutalité policière, refusent de porter plainte et se contentent de subir la situation. Depuis février 1979, nous avons reçu 78 plaintes concernant la brutalité policière et 37 de ces plaignants ont refusé de poursuivre leurs démarches et la raison fondamentale qu'ils ont donnée, c'est la peur des policiers.

Nous voudrions terminer sur le dernier petit paragraphe de la lettre de M. Vignola que nous citons. « Etre policier n'est pas une profession comme les autres; quand nous l'avons choisie, nous en avons acceptée les dures exigences mais aussi la grandeur ». Trêve de poésie!

Alain ARSENAULT
Pour le Comité contre la brutalité policière de la Ligue des Droits et Libertés.

Montréal, 13 août

INACTUALITÉ

Quand les Russes mènent le bal

par Robert Décary

Les États-Unis, le président Carter en tête, sortent, humiliés, de l'épreuve de force qui les opposait, à l'aéroport Kennedy, à l'Union soviétique.

En faisant par de sa volonté de regagner son pays, et ce, même si son époux, le danseur-étoile Alexandre Godounov, avait demandé asile politique aux États-Unis, la danseuse Ludmilla Vlassova a pris par surprise tous ceux qui, en Amérique et ailleurs, prennent généralement pour acquis que tout Soviétique qui se respecte meurt d'envie de fuir un régime communiste, et elle a mis un terme, de façon aussi spectaculaire qu'inattendue, à une aventure qui doit, aujourd'hui, faire rougir de honte et de colère les spécialistes de la diplomatie américaine.

La décision d'immobiliser l'Ilyouchine de l'Aérolift et de courir le risque d'une crise majeure avec l'Union soviétique, avait étonné. C'est une chose, en effet, que de respecter les droits de l'homme et d'accorder asile politique à qui le demande. Mais, c'est autre chose que de presumer que

quelqu'un, fût-ce l'épouse d'un réfugié, aspire aussi à demander l'asile, et de créer, sur la seule foi de cette présomption, un incident diplomatique majeur.

Si la déconfiture américaine fait sourire — comment, en effet, devant une gaffe aussi grossière, ne pas se réjouir de la victoire du « méchant »? — Il n'en faut pas moins craindre qu'elle n'engendre de fâcheuses conséquences.

Il y aura, bien sûr, des représailles de la part de l'Union soviétique. Il n'est point coutume, dans les aéroports internationaux, d'immobiliser les avions d'autres pays, et il faut s'attendre à ce que les Soviétiques suivent l'exemple si bêtement donné par les Américains et cherchent à profiter du moindre prétexte pour embarrasser la circulation aérienne. Car dans le monde des Grands, un enlèvement ouvre la porte à d'autres enlèvements.

Il y aura, aussi, une remise en question des tournées d'artistes soviétiques en Amérique et en Europe, non plus au motif que tour d'artistes russes profitent de ces tournées pour demander l'asile politique, mais au motif que des

artistes pourraient être retenus, contre leur gré, dans les pays hôtes. La fragilité du motif n'échappera pas aux gens le moins érudits. Mais ce motif s'inscrit dans les prétentions traditionnelles des pays de l'Est, pour qui le rideau de fer n'a de but que d'empêcher les citoyens d'autres pays d'entrer trop facilement dans les pays communistes, et il est malheureux que, par un geste précipité, les Américains soient tombés dans ce panneau.

Il y aura davantage. Pour la première fois, peut-être, de l'histoire, l'Union soviétique a eu la chance, dans des circonstances qu'elle n'avait point elle-même provoquées, de battre les États-Unis, chez eux, sur le terrain, qui leur est si cher, de la protection des droits et des libertés, et de montrer à la face du monde que ses ressortissants n'étaient pas tous de futurs réfugiés. L'Union soviétique pourra, à son aise, se servir de l'incident Vlassova, pour affirmer que les demandes d'asile politique aux États-Unis ne sont qu'affaires de propa-

gande savamment orchestrées par un régime capitaliste, et, pire, pour réfuter les prétentions de ceux qui, à l'avenir, continueront à dire qu'un tel ou tel est malheureux derrière le rideau de fer.

Sur un plan plus immédiat, cette gaffe américaine pourrait bien clouer le dernier clou du cercueil du président Carter. Ce dernier avait tenu à s'impliquer personnellement dans cette affaire, croyant faire un coup d'éclat et devenir, à quelques mois des élections primaires, le « superman » des droits de l'homme. Il a échoué lamentablement, et ce faisant, il aura peut-être enfin convaincu les quelques Américains encore incertains, que son mandat ne doit pas être renouvelé.

L'Union soviétique aurait voulu faire elle-même la chorégraphie de ce qui s'est passé à l'aéroport Kennedy, qu'elle n'aurait pas mieux réussi. Ce n'est quand même pas tous jours qu'en terre d'Amérique le rideau qui tombe à la fin d'un spectacle soit celui de fer.

Qu'entend Bell par demandes raisonnables?

Monsieur,

Bell Canada trouve que les demandes des membres du Syndicat des travailleurs en communications du Canada (STCC) ne sont pas raisonnables.

Est-ce déraisonnable de demander pour tous les employés de Bell la parité avec les salaires payés par les compagnies de téléphone à l'ouest de l'Ontario?

Est-ce déraisonnable de demander l'abolition des zones salariales? Les employés les mieux payés au Québec sont ceux de Montréal. L'argument de Bell est le suivant: elle explique le pourquoi de ces zones en disant qu'il est plus juste de payer un salaire plus élevé dans les endroits où les moyennes de salaire sont les plus élevées. Pourtant dans la Presse du 1er août 1979, dans l'article intitulé: « Les Montréalais sont loin d'être les ouvriers les mieux payés au Québec » (article basé sur les données du Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail), on mentionne que plusieurs villes du Québec dépassent largement Montréal au niveau des salaires.

Pour Bell, c'est peut-être cela administrer sagement.

Est-ce déraisonnable de demander le temps supplémentaire volontaire? Les employés de Bell sont obligés, sous peine de congédiement de faire

huit heures et plus par semaine de temps supplémentaire. « C'est de l'esclavage ». Et on parle du siècle des loisirs...

Est-ce déraisonnable de demander 38 heures par semaine alors que les autres compagnies de l'ouest possèdent déjà le 37 et 38 heures par semaine?

Est-ce déraisonnable de demander deux semaines de vacances pour tout le monde dans la période estivale? « Grâce au Bill C-8, certains travailleurs se sont vu accorder une semaine de plus cette année ». C'est Peut-être cela être raisonnable, attendre après les lois gouvernementales pour adoucir nos conditions de travail.

Est-ce déraisonnable de demander un fond de pension décent? Citons l'exemple d'un travailleur d'Alma, père de famille mis à sa pension pour causes de maladie en 1979. Il doit se débrouiller avec \$89.50 par semaine. C'est peut-être cela être raisonnable.

Si c'est être déraisonnable que d'aider les mêmes conditions que les autres travailleurs dans les industries similaires, alors oui, le STCC est peut-être déraisonnable, mais j'aime mieux laisser le public juger. Après tout, c'est lui qui paie!

Alma, 16 août

Serge DUFOUR

BIEN CERCLE VICIÉ

M. Marcel Léger entend présenter au conseil des ministres et au conseil du Trésor une demande budgétaire qu'il évalue à \$5 milliards, soit la somme nécessaire, d'une part, pour dépolluer les cours d'eau du Québec.

Le ministre, comme on sait, est un grand apôtre de la salubrité de l'environnement. Il ne perd pas une occasion de nous jeter à la face le degré de toxicité de notre écosystème.

Mais l'assainissement de nos eaux n'est pas dissociable de l'épuration de notre air. Que l'on pense aux pluies acides. Il faut donc engager simultanément le combat sur deux fronts à une allure égale. Conséquemment, les \$5 milliards ne feront pas les poids.

À ce rythme, le budget consacré à l'Environnement rejoindra les plus forts: les Affaires sociales de l'Éduca-

tion. Il pourrait même arriver à les surpasser, si M. Léger mène jusqu'au bout la croisade contre des agents polluants en croissance: la « chimification » des aliments et le bruit.

En si bonne voie, l'opération dépollution n'aura plus de frein. Elle en viendra à s'attaquer à la pollution des mœurs, des modes, des idéologies, des esprits.

Le ministre de l'Environnement, d'n'en pas douter, aura la majorité du peuple derrière lui; tant et si bien qu'un jour, l'obsession antipolluante appellera une réaction contre les psychoses qu'elle aura engendrées et qui feront tache d'huile et marée noire.

Tout cela, parce qu'on aura oublié le précepte du sage: « Il se trouve toujours un plus pur que vous pour vous épurer. »

Albert BRIE

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$65, par année, six mois, \$36, trois mois, \$24. À l'étranger: \$70, par année; six mois, \$38; trois mois, \$27. Éditions du samedi: \$19 par semaine. Édition quotidienne, \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0058. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Lettre au ministre de la Justice

Le Québec va-t-il tolérer longtemps l'exécution de suspects par la police ?

L'ENQUÊTE sur la mort de Jean-Marc Patenaude vient de se terminer. La Justice, par la voix du coronar Roch Héroux, a laissé tomber un verdict le 16 août devenu classique dans les affaires d'homicide par les policiers: « Le dénommé Marc Patenaude est décédé le 28 novembre 1978, à Montréal, à la suite d'une mort violente sans aucune responsabilité criminelle de la part de qui que ce soit. »

La tradition est sauve, et Me Héroux a de nouveau fait montre d'une grande fermeté dans son jugement: contre vents et marées, il a retenu exclusivement la version policière de l'affaire.

Jamais à ce jour un policier au Québec (à part l'agent Goulet de Ste-Thérèse, mais qui fut par la suite exonéré) n'a été tenu responsable d'un homicide dans l'exercice de ses fonctions.

« Mais quand la Justice a parlé, écrivait Vergniaud, l'humanité doit avoir son tour. » C'est pourquoi nous avons cru important, Monsieur le Ministre, de vous brosser un tableau de l'affaire.

En novembre 1978, Jean-Marc Patenaude est recherché en vertu d'un mandat pour s'être présumément bagarré avec le sergent-détective Ostiguy de la brigade anti-gang. Selon la loi canadienne, Patenaude est considéré innocent. Mais le suspect du délit qu'on lui reproche, sa photo est marquée d'une croix dans certains postes de police.

Le soir du 27 novembre, l'escouade tactique de la CUM cerne une maison rue Notre-Dame est. Après une minutieuse enquête, on réussit à obtenir l'information capitale: le suspect Patenaude se « cache » chez lui!

Les fonctionnaires, ce soir-là, sont habillés comme les personnages de l'émission pour adolescents retardés « SWAT ». Ils portent des tuques, des vestes antiballes, des mitraillettes. L'opération débute. Ces héros de bandes dessinées défoncent la porte de la demeure avec un bélier de 50 livres, et mitraillent courageusement l'intérieur de l'appartement. Patenaude est blessé à mort. Sa femme Donna atteinte par un projectile. Leur enfant terrorisé. Un fait divers comme un autre.

L'article 25 du Code criminel est clair:

par
Jean-Claude Bernheim

de l'Office des droits des détenus

« Tout citoyen qui est obligé ou autorisé à faire quoi que ce soit dans l'application ou l'exécution de la loi... est... fondé à accomplir ce qui lui est enjoint ou permis de faire et fondé à employer la force nécessaire à cette fin. »

La force nécessaire ce soir-là: deux fusils calibre .12 et une mitrailleuse M.16. En tout, une quarantaine de projectiles. Les enquêteurs appelés sur les lieux sont perplexes. On décide de vider l'affaire. On amène Donna Patenaude, blessée, et on l'interroge toute la nuit. Puis on la libère. L'enquête est close. Les fins limiers sont soulagés: c'était bien Jean-Marc et non son épouse qu'on soupçonnait dans l'affaire Ostiguy!

Le dossier aboutit finalement sur le bureau du coronar Héroux, homme de loi et homme de lettres. Le magistrat s'y connaît dans ce genre d'affaires. Quand il avait eu à juger des circonstances de la mort de John Slawvey, abattu par les policiers en vertu de l'article 25 (auquel les mauvaises langues ajoutent la vengeance), son verdict avait été tranchant, sans réplique: « Le jour où l'on n'aura plus de gens comme Slawvey, il n'y aura pas d'enquête du coronar à faire » (1).

Et puis à l'automne 1976, le même magistrat avait eu l'occasion d'exprimer sa philosophie légale dans le cas du jeune Orazio Passinato, tué par un policier: « Le jour où je tiendrai un policier criminellement responsable selon les faits, il faudra que je m'en aille » (2).

L'homme est toujours en poste. Il juge l'affaire Patenaude. Et conserve son emploi.

A l'annonce du verdict, les policiers impliqués sont sans doute jublés. Belle victoire pour leur procureur, Me Bonin! Le père de la victime, lui, à son domicile, garde le silence. La douleur et la colère trouvent difficilement leurs mots.

On reprochera à l'Office des droits des détenus d'insister beaucoup sur les homi-

cides commis par les policiers, et de ne pas mettre autant d'ardeur quand un policier est tué. Précisons que notre organisme ne fait l'apologie d'aucune violence. Mais la violence de l'Etat, parce qu'elle est planifiée, budgétée, légitimée, voire encouragée et toujours au-dessus de tout soupçon, nous apparaît comme la plus menaçante et, par conséquent, la plus critiquable.

De 1965 à 1974, 83 personnes ont été tuées par les policiers au Canada, dont 41 au Québec. (3). Donc Depuis 1962, on ne pend plus au pays, on fusille.

Les policiers de la CUM, entre autres, auraient voulu faire plus et mieux. Tout dernièrement, ils réclamaient des armes longues, fusils ou mitraillettes, dans chacune des autoprotectures. Et aussi des salles de tir, puisqu'on se plaint dans le milieu de ne pas tirer juste! Si on considère que les armes à feu doivent servir à tuer, on ne peut que donner raison aux gardiens de l'ordre. Les statistiques démontrent en effet que de 1970 à 1974, les protecteurs des citoyens au Canada n'ont réussi à blesser par balles que 96 personnes, dont 35 au Québec! (4).

Bien sûr, en de telles circonstances, les feuilles défilantes défendent bien haut la thèse de légitime défense: les policiers n'auraient fait que riposter. La réalité est tout autre. L'examen des dossiers démontre éloquentement que la plupart des homicides commis par les policiers s'expliquent non pas par des fusillades, mais par des tentatives de fuite des suspects. Dans d'autres affaires, comme celle de Jean-Marc Patenaude, il s'agit selon nous, purement et simplement d'exécutions.

Dans les semaines qui ont précédé la mort de Patenaude, notre organisme a publié un dossier intitulé « Violence et presse écrite ». En annexe de ce dossier, un texte intitulé: « L'escadron de la mort au Québec ou l'étrange phénomène des assassinats légaux » attirait l'attention sur ces « opérations surveillance », pour employer l'expression du caporal Denys Giguère de la SQ (5), où l'on préfère abattre des suspects plutôt que de les amener devant les tribunaux. Cette stratégie d'extermination avait commencé au début des années soixante. La création de

la Commission des libérations conditionnelles en 1959, l'ultime exécution capitale en 1962, et le fait que cette même année 11 policiers aient été tués au pays (pour une moyenne annuelle de 3.6 de 1961 à 1975) (6), expliquaient le fait que dorénavant, les policiers préféraient faire les « procès sur le trottoir » pour employer une expression consacrée.

On passa donc au Québec à l'exécution de voleurs de banque, de voleurs d'épicerie, d'évadés de prison et de suspects de tout ordre. Les données alignées dans le dossier sont incriminées puisqu'elles procèdent principalement à partir d'informations journalistiques. Pourant les renseignements ainsi alignés suffisent à accréditer l'hypothèse d'une telle tactique policière.

On pourra arguer que des expressions comme « escadron de la mort » appartiennent au contexte sud-américain, et par conséquent sont déphasées dans un contexte canadien. Il faut pourtant savoir que c'est dans des circonstances similaires, c'est-à-dire à la suite de la mort du policier David Romero Parré, en novembre 1964 à Sao Paulo au Brésil, tué par un certain Saponza, que les policiers avaient promis de se faire eux-mêmes justice. « Dix bandits pour chaque policier assassiné », clamaient-ils bien haut. En l'espace de deux ans, 200 personnes furent ainsi exécutées. Quand on retrouva le corps d'Adjovam Nunes qui avait tué l'agent Agostino Gonçalves le 17 juillet 1970, il était criblé de 130 balles, dont 40 dans la tête. (7). Dans la nuit du 15 mai 1976, les policiers montréalais firent subir le même sort, à quelques dizaines de projectiles près, à John Slawvey, soupçonné d'avoir

tué le policier Sabourin cinq ans auparavant.

Notre dossier « L'escadron de la mort au Québec » a donc été rendu public et envoyé à divers ministères, dont celui de la Justice. A part un accusé de réception poli, daté du 5 janvier 1979 et signé par votre secrétaire-adjoint Jean-Claude Dallaire, votre ministère est resté étrangement silencieux sur les faits extrêmement troublants alignés. Jean-Marc Patenaude est mort par la suite, à peu près dans les mêmes circonstances que celles que nous décrivions dans le document. Nous demandons dans « L'escadron de la mort au Québec » de nous faire parvenir les documents relatifs aux dizaines d'exécutions mentionnées, entre autres les notes sténographiques de ces affaires. Encore là, aucune suite.

Aux Etats-Unis, les policiers abattent impunément des suspects (250 par année en moyenne). G.D. Robin a démontré, par exemple, que pour les 32 personnes tuées par les policiers de Philadelphie de 1950 à 1960, sur 30 des 32 événements, les policiers ont été affranchis de toute responsabilité. Et dans les deux autres cas, les policiers ont été traduits en justice, et par la suite acquittés. (8).

Une autre étude, celle de Harding et Fahey sur les 79 exécutions commises par les policiers de Chicago pour les années 1969-1970, révèle qu'un seul de tous les policiers impliqués dans ces affaires a subi un procès criminel. (9).

La Justice au Québec s'aligne-t-elle dans cette optique d'immunité par rapport à une catégorie de citoyens qui ont droit de vie ou de mort sur les membres de la collectivité? Leur pouvoir discrétionnaire en pareilles circonstances est-il jugé infaillible? Les cas alignés dans le dossier « L'escadron de la mort au Québec » ont-ils moins d'importance que ce qu'on reproche à la GRC depuis des mois? L'exécution de délinquants ou de supposés délinquants a-t-elle moins d'importance politiquement que les faux communiqués du FLQ? L'absurde jugement du coronar Héroux dans l'affaire Patenaude sera-t-il remis en question par le procureur général? Votre réponse à toutes ces questions, Monsieur le Ministre, sera un indice certain du type de justice qui attend les Québécois si un jour le projet politique de votre parti devait se concrétiser. Une justice pour le peuple qui s'appuie sur le peuple, ou une justice policière?

Notes

- 1) *Allô Police*, 20 juin, 1976.
- 2) *Allô Police*, 5 décembre, 1976.
- 3) Statistiques de la mortalité au Canada 1965-1974.
- 4) *Recueil statistique* — Aspects choisis de la justice pénale. Ministère du solliciteur général du Canada, 8 mars, 1976.
- 5) *La Revue de la Sécurité du Québec*, vol. 3, no. 7, juillet 1973.
- 6) Questions et réponses relatives à la peine de mort. Ministère du solliciteur général, mars 1976.
- 7) *L'Escadron de la mort*, Adereto Lopes Costerman, 1973.
- 8) G.D. Robin, *Justifiable homicide by police officers*. The Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science, 54, 1963.
- 9) R.W. Harding, R.P. Fahey, *Killings by Chicago police, 1969-1970, an empirical study*. Southern California Law Review 46, 2.

Liberté et accès à l'information

par
Jean-Paul de Lagrave

M. de Lagrave est historien

l'information totalement opposées, s'entendaient sur une déclaration commune. Les représentants des gouvernements capitalistes, socialistes et du tiers monde espéraient ainsi instaurer un nouvel ordre international de l'information. L'adoption de cette charte survient l'année même du bicentenaire de la mort de Jean-Jacques Rousseau, l'inspirateur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Le Canada est parmi les signataires de cette Déclaration sur l'information. D'ailleurs, la Déclaration canadienne des droits, sanctionnée le 10 août 1960, donne sa part à la liberté d'information en reconnaissant la liberté de parole, la liberté de réunion et d'association et la liberté de la presse. D'autre part, la Charte québécoise des droits de la personne, adoptée en 1975, contient dans son énumération des libertés fondamentales, « la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association ». De plus, il est précisé à l'article 44 que « toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi ».

M. Aser Deleón, secrétaire de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication de l'Unesco, situait récemment le dossier de l'information dans le monde (4). Pour l'établissement du nouvel ordre de l'information, M. Deleón soutient qu'il faudra combattre trois sortes de monopoles, à savoir ceux de l'Etat, de la publicité et de la profession de communicateur. Un autre expert de l'Unesco, John A. R. Lee souhaite que « les moyens d'information soient les liens qui assurent la cohésion de la société et des vecteurs de culture, d'éducation, d'information et de distractions ouverts librement à tous » (5).

Dès 1948, la Conférence des Nations unies sur la liberté d'information avait affirmé que cette liberté était la pierre de touche de toutes les libertés auxquelles l'Organisation des Nations unies était attachée. Entre autres efforts qu'elles déploient en faveur des droits de l'homme, l'ONU et l'Unesco collaborent activement à promouvoir le plein exercice du droit à l'information. Dans son préambule, la constitution de l'Unesco affirme explicitement la résolution des Etats signataires d'assurer « la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances ».

Le sociologue Francis Balle envisage avec raison l'information comme « un fait social complexe ». Elle est ancrée de trois manières dans la société. En premier lieu, elle influence sa culture. Ensuite, l'information dépend du développement de la technologie de la diffusion. Enfin, elle exprime une volonté de nature proprement politique en déterminant les messages destinés à divers publics. (6)

Dans une société dépourvue de toute technique de diffusion collective, rappelle Balle, l'information n'existe que comme phénomène spontané; elle se fait, par exemple, à l'occasion de rencontres plus ou moins accidentelles. Par contre, des

lors que l'information s'industrialise, d'abord avec la grande presse, ensuite avec la radiodiffusion et la télévision, puis avec les câbles, les satellites et les videocassettes, elle devient graduellement une institution sociale; elle exprime une volonté collective. Désormais, une part de la communication sociale est le fait d'entreprises de diffusion spécialement créées à cet effet. Le reste de la communication sociale est comblé par les relations interpersonnelles. Par ailleurs, Balle soutient que l'information — cette forme particulière d'information — pose aux sociétés modernes deux séries de problèmes, l'une touchant le choix des informations et l'autre la compétence du législateur. Ces problèmes concernent le droit au respect de la vie privée, le droit à l'information, la délimitation du pouvoir des gouvernements en matière d'observation sociale. (7)

Au Canada, il n'y a pas de loi sur l'accès à l'information gouvernementale. Si elle est adoptée cet automne, elle sera peut-être l'équivalent du Freedom of Information Act des Etats-Unis qui a joué un rôle majeur dans la découverte d'abus que l'on commettait au nom de la « sécurité nationale ». Déjà, beaucoup d'informations sont diffusées au public canadien grâce à des dispositions de la Loi sur les droits de l'homme. Un certain nombre de dossiers du gouvernement fédéral, dont ceux de la défense, des services de sécurité et la presque totalité de ceux de la GRC sont toutefois hors d'atteinte du citoyen moyen.

Mais il faut le rappeler, la rétention de l'information n'est pas seulement le fait des services de sécurité des divers pays. « Secret d'Etat, secret administratif, secret bancaire, secret des affaires, secret professionnel, secret de l'instruction: nous vivons sous le principe, affirment les auteurs de la Charte française des libertés, que cette matière explosive, l'information, ne peut être mise entre toutes les mains, qu'elle perdrait de sa valeur à circuler. Alors que, au contraire, des données qui devraient rester à l'abri de toute information sont connues de certains » (8).

« La liberté, écrit de Jaucourt dans la grande Encyclopédie, est le droit de faire tout ce que les lois permettent; et si un citoyen pouvait faire ce qu'il défendait, il n'y aurait plus de liberté... » (9) C'est toujours la limite de la liberté d'information.

Notes

- (1) Saint-Simon, Paris, Editions J'ai lu, 1965 (L'Essentiel-15).
- (2) Terron, Fernand, *L'Information*, Paris, Presses universitaires de France, 1974 (Que sais-je? — 1000).
- (3) LE DEVOIR, le 25 juillet 1979, « Le parlement se réunit le 9 octobre », par Claude Turcotte.
- (4) LE DEVOIR, le 28 juin 1979, « Les communications dans le monde: un débat idéologique », par Clément Trudel.
- (5) Lee, John A. R., *Vers des politiques réalistes de la communication*, Paris, Unesco, 1976.
- (6) Balle, Francis, *Institutions et publics des moyens d'information*, Paris, Montchrestien, 1973.
- (7) *Idem*.
- (8) Attali, Jacques et autres, *Liberté, libertés*, Paris, Gallimard, 1976.
- (9) *Encyclopédie*, Paris, Editions J'ai lu, 1963 (L'Essentiel-5).

les belles sorties

Trois belles soirées Septembre

O-AS L'époque du curé Labelle et le "rêve" des pays d'en haut — Robert Migner, mardi 25 sept., 2 et 9 oct. Frais: \$15 O-CS Tirer profit de ses économies: plan d'action I — Gilles Séguin, jeudi 27 sept., 4 et 11 oct. Frais: \$15 O-ES L'analyse transactionnelle, expérience de soi et des autres (cours atelier) — Alfred Charland, mardi 25 sept., 2 et 9 oct. Frais: \$25 O-GS La relation parents-enfants (de 3 à 11 ans) (cours atelier) — Constance Claessens, mardi 25 sept., 2 et 9 oct. Frais: \$15 O-JS L'analyse transactionnelle, expérience de soi et des autres (cours atelier) — Roger Roy, jeudi 27 sept., 4 et 11 oct. Frais: \$25	O-BS Relation parents-adolescents: parents efficaces (cours atelier) — Micheline Gérin-Lajoie, jeudi 27 sept., 4 et 11 oct. Frais: \$15 O-DS Le nationalisme québécois, des patriotes de 1837 au référendum — Denis Monère, mercredi 26 sept., 3 et 10 oct. Frais: \$15 O-FS Développer sa créativité: une affaire de techniques — Serge Langevin, mardi 25 sept., 2 et 9 oct. Frais: \$15 O-KS En automne, des plantes sauvages à manger et à boire — Denise Allaire, Horaire particulier mercredi 3 et 10 oct. à 19h30 (exposés et diapositives), samedi 6 oct. à 9h (exploration-terrain-dirigée) Frais: \$15 O-HS La gestalt, une façon de vivre (cours atelier) — 2 groupes: Jean-Guy Bonin — Madeleine Leclerc-Bonin, mardi 25 sept., 2 et 9 oct. Frais: \$25
---	---

Octobre: Horizons nouveaux en littérature québécoise • Québecois et Néo-québécois: la difficulté de vivre ensemble • L'analyse transactionnelle, expérience de soi et des autres • La décoration intérieure: un art de vivre • L'analyse transactionnelle, expérience de soi et des autres • Montréal: une île verte? • Ben manger: des calories au geste politique • L'Assemblée nationale: pour comprendre le jeu parlementaire • La gestalt, une façon de vivre • La relation parents-enfants (trois à onze ans) • Une Église menacée: une Église menaçante: Puebla

Novembre: Le sport dans la société québécoise • Le rôle de Cuba dans le système international (1959-1979) • L'analyse comportementale et la modification du comportement • Les voies du référendum • La gestalt, une façon de vivre • L'analyse transactionnelle, expérience de soi et des autres

Les belles soirées en plus grand Septembre-octobre-novembre

EDP 0808 Histoire du mouvement ouvrier au Québec — Hélène Paré, (6 rencontres) jeudi, du 27 sept. au 1er nov. Frais: \$25 EDP 0811 Introduction à l'Asie — (exposés, diapositives, documents sonores) — Robert Garry, (9 rencontres) mardi, du 25 sept. au 20 nov. Frais: \$40 DOM 3003 La femme dans la société québécoise — 3 cr. — N... (15 rencontres). Horaire particulier: 19h-22h mercredi, du 12 sept. au 19 dec. Frais: \$52.50	EDP 0809 L'Islam et l'Iran — Elie Kheir (9 rencontres) mercredi, du 26 sept. au 21 nov. Frais: \$40 EDP 0737-B La relation parents-adolescents: parents efficaces (cours atelier) — Micheline Gérin-Lajoie (9 rencontres) mercredi, du 17 oct. au 12 dec. Frais: \$45 EDP 0812 Connaître et déguster les vins — (exposés, diapositives et dégustation technique de vins) — Claude Foussard, (6 rencontres) jeudi, du 8 nov. au 13 dec. Frais: \$45
--	--

Les belles matinées Septembre-octobre-novembre

EDP 0736 Les arts au Québec — Monique Gauthier (diapositives, conférences, visites commentées) (15 rencontres) mardi, du 25 sept. au 11 dec. Frais: \$60 O-LM L'Amérique latine derrière la façade — Guy Lafleur (3 rencontres) jeudi 27 sept., 4 et 11 oct. Frais: \$15 EDP 0739 L'analyse comportementale et la modification du comportement — Brigitte Grondin-Bordeleau (6 rencontres) jeudi, du 8 nov. au 13 dec. Frais: \$25	1-MM Horizons nouveaux en littérature québécoise — Bernard Proulx (3 rencontres) jeudi 18, 25 oct. et 1er nov. Frais: \$15 EDP 0737-A La relation parents-adolescents: parents efficaces (cours atelier) — Micheline Gérin-Lajoie (9 rencontres) mercredi, du 26 sept. au 21 nov. Frais: \$45 EDP 0902 La Chine contemporaine I — Robert Garry (exposés et diapositives) (12 rencontres de 2 hres) Horaire particulier: mercredi, 13h30 à 15h30, du 26 sept. au 12 dec. Frais: \$35
--	---

Lieu: Pavillon Lionel-Groulx
3200, rue Jean-Brillant, Montréal
Le numéro de la salle sera affiché dans le hall d'entrée

*Nombre de places limité. Vu la popularité de ces activités, nous vous recommandons de vous inscrire rapidement

Brochure disponible — Renseignements supplémentaires; Tél.: 343-6090

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
3333, chemin Queen Mary
Adresse postale:
C.P. 6128, Montréal, Québec
H3C 3J7

Veuillez m'inscrire aux activités:

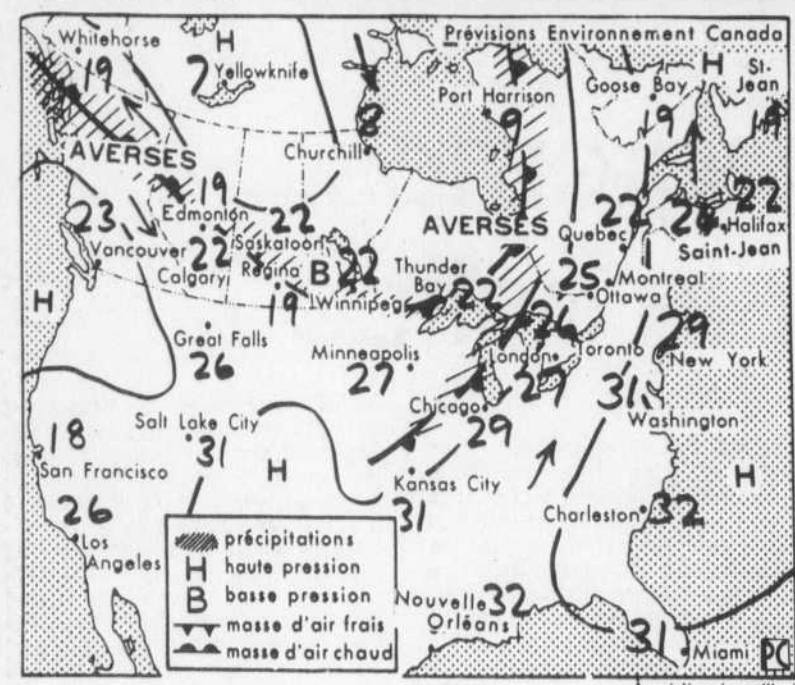
Activité No _____	Frais \$ _____	Nombre de personnes _____	Total _____
Activité No _____	Frais \$ _____	Nombre de personnes _____	Total _____
Nom _____	Prénom _____		
Adresse _____			
Tél. _____			
(durant le jour) code postal _____			

Ci-joint mon chèque ou mandat à l'ordre de l'Université de Montréal (ne pas envoyer d'argent)

Pour les activités de plus de 15 heures seulement:
Nous vous ferons part des formalités et conditions à remplir pour obtenir une évaluation et une attestation d'études; vous désirez une attestation cocher ici: ☐
Aucune demande d'attestation ne sera acceptée ultérieurement.

D. 29/08

L'AMÉRIQUE



Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec averse. Maximum 20. Aperçu pour jeudi: beau.

Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: nuageux avec averse. Maximum 22. Aperçu pour jeudi: beau.

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux en matinée puis dégagement. Maximum 21. Aperçu pour jeudi: dégagement.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec possibilité d'orages en soirée. Maximum 24.

Aperçu pour jeudi: beau.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé puis ennuagement graduel. Maximum 24. Aperçu pour jeudi: dégagement.

Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 20. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Baie-Comeau, Sept-Îles, basse-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 20. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Rimouski, Matapédia: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 21. Aperçu pour jeudi: nuageux.

quoï la sympathie et les larmes sont toujours destinées aux mêmes. Tout le monde s'inquiète du sort réservé à un vieillard de 79 ans, mais pendant des années, on n'a pas dit un mot sur tous les jeunes qui ont été tués », a ajouté le représentant de l'I.R.A.

Le premier ministre irlandais, M. Jack Lynch, actuellement en vacances, considère que les extrémistes de l'I.R.A. sont « une honte pour tous les Irlandais, qu'ils soient d'Irlande ou de l'étranger ».

De son côté, le gouvernement britannique s'est réuni en présence du premier ministre, Mme Margaret Thatcher, et l'on s'attend qu'il insiste auprès de Dublin pour une plus grande coopération entre les deux pays dans la lutte anti-terroriste.

A Belfast, l'Association de défense de l'Ulster (U.D.A.), mouvement extrémiste protestant, a menacé de riposter aux actions de l'I.R.A. « Nous sommes prêts à faire nous-mêmes justice », a affirmé l'U.D.A.

La Communauté catholique semble craindre quant à elle des représailles de la part des protestants, notamment à l'occasion de la visite en République d'Irlande du souverain pontife, qui a qualifié les attentats de l'I.R.A. « d'affront à la dignité humaine ».

La majorité des Irlandais du Nord sont pour l'instant très pessimistes quant à une solution dans un proche avenir du drame irlandais, qui a fait en dix ans deux mille morts et détruit plus de 90.000 maisons. Le pasteur Ian Paisley, partisan de la ligne « dure » au sein de la communauté protestante, a par ailleurs accusé la République d'Irlande de « donner asile aux meurtriers en fuite et d'encourager l'I.R.A. ».

Les militants de l'Armée républicaine irlandaise étaient également au centre de discussions qui ont suivi à Bruxelles l'explosion d'une estrade installée sur la grand-place de la capitale belge où devait être donné un concert.

L'attentat a fait seize blessés légers, dont quatre musiciens de la fanfare du régiment royal du duc d'Edimbourg qui, à l'évidence, était le premier visé.

« Je pense qu'il s'agit de l'I.R.A., mais ce n'est qu'une supposition », a déclaré l'attaché militaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Bruxelles, le colonel Earle Nicoll, en commentant l'attentat qui n'a pas encore été officiellement revendiqué.

Par ailleurs, le département d'Etat américain a condamné hier l'action de toutes les organisations violentes en Ir-

lande du Nord et demandé aux Américains de ne pas apporter leur soutien à de tels mouvements.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, a déclaré: « Je renouvelle de la façon la plus ferme la condamnation par le gouvernement américain de tous les groupes ou organisations qui cherchent à atteindre par la violence leurs objectifs en Irlande du Nord. Nous insistons une nouvelle fois auprès de tous les Américains pour qu'ils s'abstiennent d'apporter leur soutien à ces organisations », a ajouté M. Hodding Carter.

Le président d'origine irlandaise de la Chambre des représentants, M. Thomas O'Neill, qui avait vivement critiqué il y a quelques mois la politique du gouvernement britannique en Ulster, a condamné les opérations « répréhensibles des terroristes » de l'I.R.A. Entre-temps, un groupe d'extrémistes protestants, « les combattants pour la liberté de l'Ulster » ont annoncé à Belfast hier soir leur intention de lancer une contre-offensive contre l'I.R.A.

Dans un communiqué, ce groupe indique qu'« à la suite de la dernière vague d'attentats de l'I.R.A., nous allons reprendre nos hostilités contre des membres connus de l'I.R.A. ».

Peu après cette déclaration, un homme qui serait catholique a été abattu sur le seuil de sa porte à Belfast, par le passage d'une moto. Ce meurtre n'a pas encore été revendiqué.

◆ Stanfield

rait avoir des difficultés à rencontrer certaines personnalités au Moyen-Orient, celles-ci ne voulant pas cautionner une mission qui « court-circuite » en quelque sorte le réseau normal de l'O.L.P. C'est ainsi qu'on prévoit que tous les maires ou responsables officiels des villes et cantons de la rive ouest du Jourdain boycotteront la mission Stanfield, comme ils l'ont d'ailleurs fait de missions plus importantes comme celles de M. Cyrus Vance, parce qu'ils laissent à l'O.L.P. le soin de se poser en unique interlocuteur du peuple palestinien.

Le porte-parole de l'O.L.P. à Beyrouth n'a pas caché son amertume devant la décision de l'ancien chef conservateur l'estimant, comme le premier ministre, « piégé par une promesse électorale ». Cette décision (de transférer l'ambassade du Canada à Jérusalem) est éthiquement condamnable et économiquement ruineuse », de souligner M. Safeh.

Après cette occasion manquée, par M. Stanfield, de faire un geste vers l'O.L.P., l'organisation se demande si le Canada « va rester le seul dissident dans la collectivité internationale », l'organisation palestinienne se disant maintenant reconnue par la quasi-totalité des Nations.

« L'O.L.P. n'est pas seulement une organisation de libération nationale, a ajouté le porte-parole à Beyrouth, c'est une organisation pré-gouvernementale, qui assume déjà des responsabilités étatiques ». « On ne by-passe pas une telle organisation », a renchéri hier à Ottawa des porte-parole arabes.

Le porte-parole de l'O.L.P. a toutefois ajouté que « si M. Stanfield en arrive à la seule conclusion logique, à savoir que la décision de M. Clark est loin d'être une décision judicieuse », l'O.L.P. sera malgré tout satisfaite.

En somme, si la mission Stanfield en arrivait à des conclusions satisfaisantes pour l'O.L.P., l'organisation palestinienne se consolerait très vite d'avoir raté l'occasion d'être enfin reconnue par la diplomatie canadienne.

Les recommandations de la mission Stanfield sont attendues pour le début de l'année prochaine et elles doivent porter sur les relations entre le Canada et les pays du Moyen-Orient, ainsi que sur les moyens de mettre en œuvre la politique du Parti conservateur sur Jérusalem.

Les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures s'attendent à ce que le gouvernement profite de ce rapport de la mission Stanfield pour réviser sa politique sur l'O.L.P. Toutefois, on craint au gouvernement que le Canada ne soit pris de vitesse par l'ONU ou une nouvelle résolution sur la question palestinienne pourrait être présentée. Le gouvernement Clark pour-

29 août

par la PC et l'AP

1978: Le président du Parti communiste chinois Hua Guofeng achève un voyage en Europe de l'Est.

1975: Décès d'Eamon de Valera, ancien chef du gouvernement irlandais, à l'âge de 92 ans.

1974: Les États-Unis et la République démocratique allemande conviennent de nouer des relations diplomatiques.

1972: Représentants des Croix-Rouge sud et nord-coréennes se rencontrent en Corée du Nord pour discuter d'une réunion des familles dispersées.

1969: Un avion de la compagnie américaine Trans World Airlines, avec 113 personnes à bord, est détourné entre Athènes et Tel Aviv par un commando arabe et contraint d'atterrir à Damas.

1965: Après huit jours en orbite autour de la Terre, les astronautes américains Cooper et Conrad amerrissent dans l'Atlantique.

1960: Assassinat de Hazza el-Majali, Premier ministre jordanien.

1945: Le général MacArthur quitte Manille pour le Japon afin de recevoir la capitulation japonaise.

1935: La reine Astrid de Belgique trouve la mort dans un accident de voiture, en Suisse.

1942: La guerre anglo-chinoise prend fin par le traité de Nankin, qui ouvre au commerce britannique Canton, Shanghai et d'autres ports et prévoit le versement d'une forte indemnité à la Grande-Bretagne.

1533: Le dernier roi inca du Pérou, Atahualpa, est assassiné sur ordre du conquistador espagnol Pizarro.

1499: Les Turcs prennent Lépnate (Grèce).

Ils sont nés un 29 août: Jean-Baptiste Colbert, homme d'Etat français (1619-1683); le philosophe anglais John Locke (1632-1704); le peintre français Dominique Ingres (1780-1867); Oliver Wendell Holmes, médecin et écrivain américain (1809-1894); l'écrivain belge Maurice Maeterlinck (1862-1949).

Les JOYEUX RASSEMBLES



rait alors difficilement s'abstenir, cette abstention — comme la décision de M. Stanfield — étant considérée comme une « attitude partisane », par les pays arabes. « Il est temps que le Canada fasse preuve d'un peu plus d'objectivité », a conclu hier soir le porte-parole de l'O.L.P. à Beyrouth.

Le plus cocasse, dans ce nouvel épisode des relations canado-arabes, est que M. Joseph Clark lui-même, en janvier 1979 à Amman, après une visite d'une journée en Jordanie, admettait « qu'on ne pouvait plus ignorer l'O.L.P. ». C'est justement ce que s'apprête à faire son envoyé spécial, M. Robert Stanfield.

◆ Loi 101

l'enfant pourrait développer des comportements suffisamment anti-sociaux pour le conduire à la délinquance, si on provoquait chez lui des chocs émotifs.

De son côté, le directeur de la commission scolaire protestante, M. Marcel Fox, a rappelé qu'en acceptant un élève non inscrit, son organisme n'aurait pas droit aux subsides gouvernementaux.

Bien que le cas du jeune Labrinakos ne constitue pas un problème en soi, M. Fox a mentionné que ce serait un précédent dangereux que d'admettre un inadmissible dans une école, car plusieurs autres élèves sont dans le même cas. Il pourrait en résulter, selon lui, plusieurs difficultés administratives.

◆ Montréal

plaques d'immatriculation lorsque le requérant compte parmi les 75.000 récalcitrants qui refusent de payer les amendes malgré la reconnaissance de leur culpabilité par un tribunal.

D'autre part, deux associations professionnelles de policiers, l'Association des chefs de police et pompiers du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec applaudissent au projet de refonte du code de la route.

Une pièce de loi attendue depuis longtemps, susceptible d'améliorer l'efficacité policière et d'augmenter la sécurité sur les routes, ont fait valoir en substance les deux organismes qui présentent des mémoires hier devant la commission parlementaire des Transports.



Les deux organismes approuvent dans l'ensemble les 451 articles de l'avant-projet qui est appelé à remplacer le code actuel qui date de plus de 50 ans.

Ils sont notamment en faveur de l'article permettant le virage à droite sur feux rouges et s'ils apportent des critiques ce n'est que pour rendre le futur Code de la route encore plus sévère, même pour leurs propres membres.

L'Association des chefs de police et pompiers recommande le port obligatoire de la ceinture de sécurité dans les voitures de patrouille. « Nous croyons que les policiers doivent donner l'exemple dans ce domaine », souligne son mémoire.

Le président, M. Marcellin Cyr, soutient que le fait de porter la ceinture de sécurité ne peut être considéré comme un obstacle sérieux au travail des policiers, que cela ne peut leur faire perdre du temps dans l'exercice de leurs fonctions.

◆ Commissions

laire.

En décidant d'organiser le débrayage des employés de l'Assemblée nationale, le syndicat pensait pouvoir porter au gouvernement un bon coup. Sans nécessairement paralyser les travaux des trois commissions parlementaires appelées à siéger cette semaine, ils espéraient tout au moins réussir à perturber d'une façon ou d'une autre le fonctionnement harmonieux des travaux parlementaires. Ils croyaient en effet que parmi les 11 personnes choisies pour assurer les services essentiels, seulement quatre seraient affectées à l'enregistrement des débats et sept à leur transcription.

Le bureau du personnel de l'Assemblée nationale avait prévu l'inverse et demandé la présence de sept techniciens préposés à l'enregistrement. Cela permet-

AU FIL DES MOTS

Des surprises

par Louis-Paul Béguin

Elle fut surprenante la déclaration de M. Robert L'Herbier de Télé-Métropole sur la télévision de France: « Y'a rien là! » Avec l'élégance des péremptories ce monsieur généralise. Pourtant, la télé française est très culturelle. Par exemple, dans une même semaine (juillet de cette année) les trois chaînes donnaient le choix entre des films, des reportages (sur l'Islam — sur la nouvelle expression culturelle), des dramatiques (*Les Jeunes filles*, de Montherlant) et un opéra, *Le Marchand de Venise*, de Reynaldo Hahn. C'est loin des *Tannants* et des traductions de l'américain des films de cow-boys.

Ce fut aussi une surprise de trouver dans ma boîte aux lettres une carte de

visite d'un agent d'assurances qui représente pourtant une compagnie géante qui est solide comme un roc. Et prudente! Il ne sait pas qu'à Montréal, les gens, en grande majorité, sont de langue française? Pas un seul mot de français sur la carte mais par contre, une vraie « tartine » en anglais: life insurance, income protection, Group insurance, annuities RRSP. L'adresse ne comporte aucun accent, ni sur Québec, ni sur Montréal. Surprise, surprise! Mon quartier est pourtant bien francophone.

Une autre surprise, qui s'est manifestée dans les pages publicitaires de la Presse. Pour la rentrée des classes, « Place Vertu » (sic), offre aux bambins toutes sortes de belles choses. La page publicitaire en question est enlaidie par l'en-tête: Retour aux classes '79. Incroyable. Après toutes les mises en garde qui ont été émises au cours des années. Façon anglaise de s'exprimer dans cette page: votre rendez-vous de magasinage (sic)... Une réalisation d'Oxford Shopping centres 602 de la Trans-Canadienne ou Ton Autobus du Métro Sauvage (sic et resc).

Majuscules et expressions qui n'ont rien de français. Et, bien sûr, les dates: Jeudi, Vendredi et samedi les 23, 24 et 25 août. Est-ce que le français recule ou avance?

Le Syndicat des 36.000 fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) a clairement indiqué hier qu'il ne ferait pas rentrer ses 112 membres affectés au Service informatique du ministère de l'Éducation du Québec (SIMEQ) avant le week-end et le gouvernement, déterminé à tenir sa promesse d'une rentrée « normale », est engagé dans une course frénétique contre la montre.

C'est au service informatique que sont préparés les milliers d'horaires des étudiants de niveau secondaire, tâche particulièrement fastidieuse dans le cas des polyvalentes de 2.000 étudiants et plus.

D'autre part, à une semaine de la rentrée scolaire, le conflit se durcit entre le gouvernement et ses fonctionnaires, et l'étendue des conséquences des débrayages au service de l'informatique demeure imprécise.

Le Syndicat des 36.000 fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) a clairement indiqué hier qu'il ne ferait pas rentrer ses 112 membres affectés au Service informatique du ministère de l'Éducation du Québec (SIMEQ) avant le week-end et le gouvernement, déterminé à tenir sa promesse d'une rentrée « normale », est engagé dans une course frénétique contre la montre.

C'est au service informatique que sont préparés les milliers d'horaires des étudiants de niveau secondaire, tâche particulièrement fastidieuse dans le cas des polyvalentes de 2.000 étudiants et plus.

Les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

A & P: jambon entier, de 14 à 18 livres, 99 cents; côtelettes de porc (huit côtelettes de mélange de longe), \$1.49; jarrets de porc surgelés, 49 cents; longe de porc entière, de 12 à 14 livres, \$1.39; dinde fraîche, cat. Utilité, de six à 12 livres, 99 cents; cuisses de dinde fraîche, \$1.87; Poisson: filets de gorgère, \$1.29. Fruits et légumes: piments verts du Qué., 39 cents; tomates rouges du Qué., 49 cents; oignons jaunes, 33 cents le sac de deux livres; brocolis du Qué., gros. 14, 69 cents chacun; pommes de terre nouvelles du Qué., \$1.49 le sac de vingt livres; prunes italiennes, 49 cents; poires Bartlett, 48 cents.

AVA: épaule de porc, genre picnic, Proviso, 88 cents; poulet surgelé, cat. Utilité, de cinq à six livres, 78 cents. Fruits et légumes: poivrons verts du Qué., gros. 33 cents; brocolis frais du Qué., gros. 14, 63 cents chacun; pommes Melba du Qué., de fantaisie, \$1.39 le panier de quatre pintes.

Cooprix: (prix réguliers considérés comme avantageux cette semaine) coupe budget de boeuf, \$1.37; dinde surgelée, cat. A, de six à dix livres, 93 cents. Fruits et légumes: piments verts du Qué., 36 cents; choux verts du Qué., gros. 16, 18 cents chacun; pommes de terre du Qué., 68 cents le sac de dix livres; oignons jaunes du Qué., 68 cents le sac de cinq livres; poires Bartlett des E.-U., gros. 135, 58 cents.

Dominion: dinde surgelée, cat. Utilité, de six à 12 livres, 84 cents; jambon fumé, genre picnic, 88 cents; bacon Maple Leaf, \$1.48 le paquet d'une livre; soc de porc fumé, roule, \$1.88. Fruits et légumes: poivrons verts du Qué., 48 cents; céleri Pascal du Qué., gros. 24, 39 cents chacun; pommes de terre lavées du Qué., 39 cents le sac de dix livres; laitue chinoise du Qué., gros. 12, deux pour \$1; concombres sans pépins du Qué., gros. moyenne, deux pour \$1; oranges Outspan, gros. 88, \$2.39 la douzaine; poires Bartlett de Cal., 48 cents; melons miel de Cal., gros. 4, \$1.99 chacun.

Hypermarché: poulet congelé, de trois à quatre livres, cat. A, 68 cents; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 88 cents; quarts de poulet frais, portion de la poitrine, \$1.08; poulet frais en panier, 95 cents; ailes de poulet frais, 58 cents; bifteck de côtes, \$2.98; boeuf à ragout désossé, \$1.78; foie de boeuf déjà congelé, 79 cents. Poisson: filets de turbot, \$1.87; truite de mer vidée, avec tête, \$1.67; achigan de mer vidée, avec tête, \$1.77. Fruits et légumes: pois en épis du Qué., 69 cents la douzaine; pommes de terre nouvelles du Qué., \$1.19 le sac de vingt livres; oignons jaunes à mariner du Qué., petits, \$1.29 le sac de dix livres; choux verts du Qué., gros. 16, 19 cents chacun; poires Bartlett de Cal., de fantaisie, gros. 135, 49 cents; fraises de Cal., 69 cents la chopine; raisins rouges Tokay de Cal., 79 cents.

IGA/Boniprix: jambon dans la fesse, Dubrissin, un bout ou l'autre, prêt-à-manger, environ six livres, 98 cents; épaule de porc fumée, genre picnic, Tail-lefer, environ six livres, 88 cents; dinde surgelée, cat. A, Chanteclerc, de six à 12 livres, 89 cents. Fromage: cheddar Mont St-Hilaire, blanc ou jaune, \$1.99. Fruits et légumes: céleri du Qué., gros. 24, 33 cents chacun; poivrons verts du Qué., 39 cents; pois en épis du Qué., 69 cents la douzaine; prunes Casselman de Cal., 49 cents; poires Bartlett des E.-U., 49 cents.

Métro: jambon dans la fesse, prêt-à-servir, découenné, sans jarret, un bout ou l'autre, 98 cents; jeunes dindons surgelés, cat. A, de moins de 12 livres, 98 cents; dind-o-jus, imprégnées, surgelées, cat. A, de moins de 12 livres, Flamingo, \$1.08; bacon sans couenne, Maple Leaf, \$1.55 le paquet d'une livre; foie de boeuf tranché, produit décongelé, 98 cents. Fruits et légumes: raisins verts sans pépins de Cal., 77 cents; pois en épis, 69 cents la douzaine; poires Bartlett des E.-U., 47 cents; carottes du Qué., 58 cents le sac de cinq livres; céleri vert Pascal, gros. 24, 29 cents chacun.

Provibec: jambon dans la fesse Pro-

vigo, un bout ou l'autre, \$1.07; jambon dans la fesse, coupe du centre, \$1.37; quarts de jambon, partie de la cuisse, Proviso, \$1.47. Poisson: filets de turbot frais, \$1.99. Fruits et légumes: raisins verts sans pépins des E.-U., 68 cents; oranges Valence de l'Afr. du Sud, gros. 112, \$1.58 la douzaine; poires Bartlett des E.-U., gros. 150, 48 cents.

Provigain: jambon dans la fesse Toupie-Laval, prêt-à-manger, désossé, \$1.38; dinde surgelée, cat. A, de six à 12 livres, 98 cents. Poisson: filets de morue surgelés, \$1.48. Fruits et légumes: oignons jaunes du Qué., 69 cents le sac de cinq livres; pommes Melba du Qué., de fantaisie, \$1.39 le panier de quatre pintes; poires Bartlett des E.-U., gros. 150, 48 cents.

Richelieu: fesse de jambon, prêt-à-servir, découennée, sans jarret, un bout ou l'autre, 98 cents; rôt d'épaule de porc frais, genre picnic, 88 cents; rôt de soc de porc frais, \$1.08; bacon sans couenne, Metro-Richelieu, \$1.19 le paquet d'une livre; foie de veau tranché, produit décongelé, \$2.19. Fruits et légumes: pois en épis, 69 cents la douzaine; raisins rouges Tokay de Cal., 59 cents; pommes Melba du Qué., de fantaisie, 99 cents les trois livres; brocoli du Qué., gros. 14, 58 cents chacun; oranges Outspan de l'Afr. du Sud, gros. 112, \$1.59 la douzaine.

Steinberg: jeune dinde surgelée, cat. A, moins de dix livres, 88 cents; épaule de porc fumée, genre picnic, de cinq à six livres, 88 cents; soc de porc fumé, roulé, Maple Leaf, \$1.69; foie de veau en tranches, produit décongelé, \$1.79. Poisson: filets de gorgère surgelés, Highliner, \$1.39 le paquet de 14 onces. Fruits et légumes: céleri du Qué., gros. 24, 38 cents chacun; poivrons verts du Qué., gros. 39 cents; pommes de terre du Qué., lavées, 69 cents le sac de dix livres; cantaloups de Cal., gros. 12, 78 cents chacun; raisins verts Thompson de Cal., 79 cents; oranges Outspan d'Afrique du Sud, gros. 88, \$2.39 la douzaine.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ IRA

L'ancien commandant des forces alliées au sud-est asiatique a également choisi un poème chanté de Rudyard Kipling et un extrait d'un hymne de la marine britannique. « Pour ceux qui sont en péril en mer ».

A New York, un porte-parole de l'I.R.A. a justifié l'action de son organisation: « L'Armée républicaine irlandaise mène une guerre au nom de la nation irlandaise. Tous les membres du camp ennemi sont logiquement des cibles », a déclaré M. Tom Duffy.

« Pendant la seconde guerre mondiale, l'empereur japonais Hirohito ou Hitler n'étaient pas à l'abri des fusils alliés. Il y a eu des centaines d'Irlandais abattus de sang-froid et nous nous demandons pour-

REER sans frais

10³/₄

intérêt annuel

5 ans dépôt garanti
taux d'épargne 10¹/₂%
taux sujet à changement

FIDUCIE
CONTINENTAL

1201, Place du Canada
Montréal

(514) 866-8885

nous acceptons les commandes
d'agents

Institution inscrite à la Régie de
l'Assurance, dépôt du Québec

Membre de la Société d'Assurance-
dépôt du Canada



LESAGE
LAMOTHE
COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL

- 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
- POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
- 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL

- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

845-4221

AVIS:

Juillet et août

Nos bureaux
resteront ouverts
du lundi au vendredi
de 9h. am à 6h pm.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

La ballerine Vlassova est reçue en héroïne à Moscou

MOSCOU (Reuter) — Les autorités soviétiques ont réservé un accueil triomphal à la ballerine Ludmilla Vlassova hier à l'aéroport Cherevnyev de Moscou.

Des centaines de personnes mobilisées à grand renfort de publicité étaient venues accueillir l'Ilyouchine-62 de l'Aeroflot bloqué pendant trois jours sur l'aéroport Kennedy de New York par les autorités américaines.

Lorsque l'épouse du danseur étoile Alexandre Godounov, qui a obtenu l'asile politique aux États-Unis jeudi dernier, est apparue sur la passerelle, danseurs et responsables du Bolchoï étaient alignés sur la piste.

Ludmilla Vlassova et la centaine de passagers de l'avion ont été couverts de fleurs. La danseuse qui arborait un large sourire a déclaré: « Je suis heureuse de rentrer chez moi mais je suis un peu fatiguée ». Elle s'est ensuite précipitée dans les bras de sa mère qui pleurait à chaudes larmes.

Quelques instants plus tard, dans les salons de l'aéroport, Ludmilla Vlassova a dénoncé, selon l'agence Tass, « l'acte d'arbitraire grossier et de bru-

talité commis (par les autorités américaines) contre les femmes et les enfants qui se trouvaient à bord de l'avion ». « Ceux qui ont organisé cette provocation », a-t-elle poursuivi, n'ont qu'un but, la détérioration des relations américano-soviétiques ».

Plus tard, l'agence Tass, rompant cinq jours de silence, a annoncé que le danseur étoile Alexandre Godounov avait disparu aux États-Unis « dans des circonstances mal définies ».

Dans une dépêche de 1.500 mots intitulée « fin d'une provocation », Tass ne mentionne qu'une fois le nom du danseur passé à l'Ouest. En revanche, l'auteur de l'article dénonce les méthodes « indignes et viles » employées, selon lui, par les autorités américaines pour persuader Ludmilla Vlassova de faire défection.

« Mais Ludmilla Vlassova a rapidement détecté les basses intentions cachées derrière les propositions américaines », poursuit Tass, et c'est tout à son honneur. Elle ne voulait pas se trouver dans la même situation que son époux, le danseur étoile du Bolchoï, Alexandre Godounov, qui

avait disparu peu de temps auparavant dans des circonstances qui n'ont pas encore été éclaircies ».

Evoquant ensuite la longue attente de l'avion de l'Aeroflot sur l'aéroport Kennedy, l'auteur de l'article remarque: « Quelle ironie: un véritable acte de piraterie contre un groupe de personnes parfaitement innocentes s'est produit dans un pays dont certains dirigeants ne cessent d'invoquer les mots « liberté » et « défense des droits de l'homme » ».

L'affaire Godounov n'aura pas de conséquences sur les autres domaines des relations américano-soviétiques, a déclaré hier M. Hodding Carter, porte-parole du département d'Etat. Il a souligné que les liens entre les États-Unis et l'Union soviétique avaient déjà résisté à des incidents du même ordre.

A Moscou, en revanche, les Izvestia écrivaient hier que l'immobilisation de l'Ilyouchine constitue une affaire « plus grave, de plus vaste portée et plus dangereuse » qu'un simple incident.

Accusant les autorités américaines d'avoir tenté d'enlever la ballerine Lyudmilla

Vlassova, le journal affirme que « certains services spéciaux américains, de connivence avec certains milieux », ont pris cette initiative pour compromettre l'ensemble des relations soviéto-américaines et tenter d'exercer un chantage sur l'U.R.S.S.

« Pensaient-ils que l'Union soviétique capitulerait et refuserait de défendre les droits de ses citoyens », interrogent les Izvestia.

Par ailleurs, Ludmilla Vlassova, la danseuse soviétique qui vient de regagner Moscou après la défection de son mari Alexandre Godounov, a toujours paru réprocher l'enthousiasme de son mari pour la vie américaine, a rapporté hier un de leurs amis américains.

Dans un article publié, lundi, par le Washington Post, M. Robert Larkin, qui a rencontré Godounov plusieurs fois à New York ou à Moscou, rapporte que le danseur lui avait fait part de son intention de se réfugier aux États-Unis dès 1974.

« Il était habillé à l'américaine des pieds à la tête », écrit M. Larkin à propos d'une réception donnée à New York lors de la visite du Bolchoï en 1974.



Onze rebelles kurdes ont été exécutés lundi dans un pré près de la ville de Sanandaj, aussitôt après avoir été condamnés par le juge itinérant, l'ayatollah Khalkhali. (Téléphoto AP)

Khomeiny refuse d'avaliser le cessez-le-feu au Kurdistan

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — L'ayatollah Ruhollah Khomeiny a rejeté le plan de paix kurde et a refusé d'avaliser le cessez-le-feu officiel instauré au Kurdistan, a révélé hier M. Abolhassan Bani-Sadr, membre du Conseil révolutionnaire iranien.

« L'imam (Khomeiny) n'a fait aucune concession », a affirmé M. Bani-Sadr au cours d'une conférence de presse organisée pour présenter la position du chef religieux iranien.

M. Bani-Sadr a sévèrement condamné les Kurdes: « Il ne peut y avoir aucune justification à l'attitude subversive de minoritaires qui cherchent à imposer la violence à notre peuple, a-t-il dit. Dès qu'ils mettront fin à leurs actions, la fraternité islamique pourra être restaurée ».

Evoquant ensuite le cessez-

le-feu officiel entré en vigueur dans l'attente du verdict de l'ayatollah Khomeiny, M. Bani-Sadr a déclaré: « Il ne nous appartient pas de déclarer un cessez-le-feu ».

Lundi soir, les délégués du Conseil révolutionnaire islamique de Mahabad avaient pourtant déclaré avoir reçu de l'ayatollah Mahmoud Taleghani, chef religieux de la capitale, l'assurance que l'ordre officiel de fin des combats serait lancé dans la journée d'hier par la radio iranienne.

Cette décision confirme la volonté de la hiérarchie religieuse de n'accepter aucun compromis avec ceux des dirigeants kurdes contre lesquels elle a prononcé l'anathème en les qualifiant de « traîtres » à la nation et à l'islam.

Cette nouvelle affirmation

compromet les actuelles négociations qui se déroulent dans la capitale iranienne. La « mission de bonne volonté » kurde qui a remis ses propositions de solution négociée ainsi que certaines sources gouvernementales ne cachaient pas, hier matin, un certain optimisme après quelques premiers contacts avec la hiérarchie religieuse de Téhéran et des personnalités influentes du régime.

De son côté, le juge itinérant l'ayatollah Khalkhali, nommé dans ces mêmes régions kurdes par le leader de la Révolution, a fait exécuter hier matin à Saqqez vingt personnes convaincues de trahison. Parmi ces vingt personnes, on trouve pour la première fois neuf militaires iraniens reconnus coupables de « collaboration avec les agresseurs kurdes » pour n'avoir

pas été à leur poste lors de l'attaque par les rebelles de la garnison de la ville.

L'ayatollah Khalkhali n'a fait là qu'appliquer la décision prise par l'ayatollah Khomeiny de « punir de façon révolutionnaire » tout militaire insoumis ou qui aurait montré sa réticence à obéir aux ordres de ses supérieurs.

Les hésitations de l'armée à intervenir pour réprimer les troubles au Kurdistan ont été par ailleurs soulignées par le vice-premier ministre chargé des Affaires de la Révolution, M. Mostafa Chamran, qui, dans une interview au journal République islamique, a vivement critiqué l'armée qui « se montre sans conscience de ses responsabilités ». « Il existe même en son sein, a-t-il ajouté, des éléments corrompus qui se livrent à des complots et à des sabotages ».

pour fins gourmets seulement

Robert Campeau
publicité
844-3361

Spécialités:
— brochettes
— grillades et
— fruits de mer

247 rue Principale
St-Sauveur-des-Monts
tél.: **227-2924**

LE BOUFFE EN BROCHE

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville,
Montréal
Tél.: 282-1837

St-Sauveur
des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275

Fort Lauderdale

DINER POUR DEUX
INCLUANT UNE BOUTEILLE DE VIN **\$32.50**

Surf 'n Turf

• NOTRE SUCCULENTE BISQUE D'HOMARD
• 1/2 HOMARD DU NOUVEAU BRUNSWICK
• FILET MIGNON SUR LE GRILL. POMMES DE TERRE SAVOYARD
• NOTRE FAMEUSE SALADE COMME DESSERT NOTRE FABLEUSE
BAGATTE AU GRAND MARNIER, CAFE ou THE

GRILLADIN
COMPLEXE DES JARDINS
BASILLARD 1

NOUS NOUS DISTINGUONS PAR UN RICHE MENU
CONTINENTAL A LA CARTE AUSSI TABLE D'HÔTE A PARTIR DE 9.75

STATIONNEMENT GRATUIT APRES 6 PM
RESERVATIONS: 284-1104 284-0297

un petit restaurant
français qu'il faut
découvrir...

AUX DEUX CHAINES
1218 EST, ST-CATHERINE (métro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

À Magog, une bonne adresse

L'Auberge de L'Étoile
Pres du Mont Orford,
face au lac Memphremagog

Reservations: (819) 843-6521

Tous les sports de saison

LA PAMPA
GASTRONOMIE ARGENTINE

2051, RUE ST-DENIS MONTRÉAL
(ENTRE SHERBROOKE ET ONTARIO)

RESERVATIONS: 282-9177

GEORGE'S STEAK HOUSE la maison du bifteck
située au Café du Nord
Fruits de mer • Diners d'affaires
• Stationnement gratuit

en spécial tous les jours **\$8.95** LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS

Servez avec soupe à l'oignon gratinée, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café

10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

heures d'ouverture: du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit • Fermé le dimanche

la sila
gastronomie italienne
2040, St-Denis, Montréal 844-5083

n'oubliez pas de réserver!

La Lucarne
Restaurant Français

Salons privés sur réservation

Spécialité de poissons frais selon arrivages

1030 ouest, rue Laurier, Outremont • 739-7355

Pourquoi vous contenter d'un "bon" repas alors que vous méritez ce qu'il y a de mieux?

Le Vert Galant
1425 rue Crescent — 844-4155
en bas: Disco Club Louise Bardier
Stationnement gratuit — Ouvert le dimanche
Repas d'affaires tous les jours

Beaucoup de gens connaissent le **COUSCOUS...**
Très peu en connaissent la vraie saveur.

ouvert de 17 h 30 à 24 h tous les jours

la Medina
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359

Spécialités marocaines authentiques

Un coin de soleil au cœur de Montréal...

El Morocco II
La Cuisine Orientale par excellence

Fermé vendredi soir

3450 Drummond, Montréal
(au nord de Sherbrooke)
844-6888

Au Vieux Montréal
Restaurant Français

Déjeuners d'hommes d'affaires de \$3.25 à \$6.50

Table d'hôte tous les soirs • groupes acceptés
361 est, rue St-Paul - 861-5337

Mondale a remis sur ses rails le rapprochement sino-américain

PEKIN (AFP) — Le « numéro un » chinois, M. Hua Guofeng, a accepté une invitation à effectuer une visite officielle aux États-Unis, hier à l'issue du séjour du vice-président américain, M. Walter Mondale, à Pékin.

Celui-ci a paru, au cours d'une conférence de presse suivant ses douze heures d'entretiens et de conversations informelles notamment avec M. Hua et le vice-premier ministre Deng Xiaoping, avoir

fait un pas de plus vers la Chine, en particulier sur le problème de l'Indochine, dans l'appréciation de la situation internationale. « Nous avons été d'accord en termes sévères pour estimer que l'occupation du Kampuchea par le Vietnam est indéfendable et que le gouvernement qu'il a établi est insoutenable », a notamment déclaré le vice-président américain en précisant qu'il avait eu de « substantielles discussions » avec les dirigeants chi-

nois à ce sujet.

M. Mondale a également réaffirmé que les États-Unis devaient contribuer « dans leur propre intérêt » au développement d'une Chine « en sécurité et indépendante » par des moyens « autres que militaires ».

Parmi ces moyens, une place de choix a été accordée par M. Mondale à la coopération sino-américaine concrétisée par deux nouveaux accords, l'un pour l'organisation

de multiples activités culturelles et l'autre concernant le développement de l'énergie hydro-électrique chinoise avec la participation des États-Unis. Ces accords ont été signés hier après-midi par le vice-président américain et le vice-premier ministre Deng Xiaoping en présence de M. Hua. M. Mondale a estimé que ces accords « donnent une signification réelle à l'expression relations normales ».

Au cours de la journée, le vice-président américain rencontré successivement le matin M. Deng et l'après-midi M. Hua. Dans la soirée, le vice-premier ministre Deng a fait une dernière allusion à la position de Pékin sur les questions restant à régler entre les deux pays, notamment celle de Taiwan, en demandant une « stricte application » des principes de la normalisation des relations. La Chine estime que ces principes ne sont pas appliqués dans le cas des livraisons d'armement par Washington à Taiwan. M. Mondale a précisé qu'il n'avait pas évoqué cette question en détail au cours de ses entretiens.

Pendant ce temps, près de deux cents manifestants venant des provinces chinoises ont réinvesti le parvis de la résidence Zhongnanhai à Pékin, siège des plus hautes autorités chinoises, en réclamant le règlement d'« injustices » les frappant.

Les manifestants assis à même le sol, brandissant le poing, scandaient des slogans sous la direction de quelques uns d'entre eux, debout au milieu du groupe. Il y avait peu de policiers visibles aux alentours en début d'après-midi.

Une manifestation de ce genre s'était tenue au même endroit pendant deux jours consécutifs au début du mois, comme à plusieurs reprises l'hiver dernier. Les paysans venus des provinces réclament en général par leurs slogans « à manger et de la justice ».

Un net regain de l'activité contestataire ou revendicatrice a été relevé durant ce mois d'août dans la capitale chinoise, tant de la part de plaignants venus exposer leur cas aux autorités de la capitale que de la part de groupes politiques du « mouvement démocratique ».

VA JOUER DEHORS
Kino-Québec

BONNÉ PÉTROLIÈRE

Bonds immobiliers

En baisse durant la plus grande partie de la journée l'indice composé de la Bourse de Toronto a réussi hier à terminer en hausse de 0.19 à 1.678.88. Les gains s'expliquent sur les pertes par 263 contre 195.

Des encaissements de bénéfices ont fait baisser les valeurs liées aux ressources, tandis que le secteur des assurances a réalisé des gains importants à la suite de la hausse record du lingot d'or au marché de Londres.

L'immobilier fait un bon de 6.92 et marque un record haut de 4.594.93, grâce à Cadillac Fairview qui prend 1-8 à \$23.75. Des records hauts ont aussi été constatés dans les papeteries, la gestion et les produits de consommation. En tout 6.77 millions d'actions ont été échangées dans le marché.

Parmi les industriels traités, Algoma Central prend 1-2 à \$23.75, Ford 1-1 à 70.34, Alcan 5-8 à 45.3-8, John Labatt 5-8 à 25.5-8 et B.C. Resources Investment 1-2 à 6-7-8.

IBM cède 2-1 à \$81, Gulf 1-2 à 72.1-4, Hudson Bay Oil 1-4 à 83.1-4, Alberta Energy 1-1 à 338.3-4 et Nowco 1 à 42.

Dans le secteur minier, McIntyre gagne 3-1 à \$46.2-1, Hudson Bay Mining 1 à 225.1-8 et Kerr Addison 3-4 à 11.3-4. Falconbridge perd 1-8 à \$8.3-4 et Litton Minerals cinq cents à 49 cents.

Enfin parmi les pétroles, Scurry-Rainbow monte de 3-1 à \$55, Candel Oil de 1-1 à 46 et Oakwood Pete de 1-1 à 15.2. Numac Oil abandonne 1-3 à \$42.1-4 et Total Pete 3-4 à 27.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Candel Oil of 11-2 46 Oakwood					Pete of 14 45 15				
abandonne 1 34 à 442 14 et Total					Pete 34 à 27				
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE									
Ventes Haut Bas Ferm. Ch.					Ventes Haut				
A.G.F.M.	1000	260	260	260	Cad.Frv	5557	1237	1237	1237
Aby Glnw	3000	570	570	570	Cairns	1760	310	310	310
Abitibi	5016	220	220	204 + 3/4	Cal.PowA	2384	447	447	447
Abitibi 7/8	5016	225	548	48	Cal.Psp	210	366	366	366
Action Trd	1000	68	68	68	Cal.Psp	2800	277	277	277
Adanac M	10750	390	390	390 + 1/2	Calver	3200	377	377	377
Advocate	2000	225	225	225	Carm.Mnt	22500	33	33	33
Affron Mnt	2600	518	518	184 + 1/4	Carmfno	7500	1534	1534	1534
Agnico E	17300	270	270	270	Carmfno	7500	1534	1534	1534
Agriand	2662	56	56	56	Camp.RL	7905	1535	1535	1535
Albany	36100	122	125	110 - 2	Cam.Cem	3500	313	313	313
Al Energy	20494	440	374	384 - 1/8	CCEC	500	1535	1535	1535
Al Energy	20494	440	374	384 - 1/8	CCEC	500	1535	1535	1535
Alta G-6	230	577	778	778 + 3/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-7	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-8	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-9	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-10	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-11	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-12	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-13	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-14	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-15	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-16	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-17	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-18	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-19	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-20	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-21	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-22	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-23	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-24	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-25	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-26	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-27	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-28	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-29	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-30	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-31	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-32	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-33	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-34	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-35	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-36	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-37	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-38	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-39	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-40	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-41	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-42	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-43	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-44	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-45	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-46	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-47	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-48	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-49	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-50	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-51	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-52	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-53	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-54	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-55	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-56	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-57	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-58	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-59	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-60	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-61	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-62	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-63	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-64	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-65	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-66	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-67	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-68	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-69	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-70	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-71	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-72	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-73	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-74	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-75	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-76	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-77	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-78	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-79	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-80	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-81	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-82	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-83	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-84	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-85	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-86	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-87	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-88	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-89	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-90	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-91	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-92	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-93	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-94	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-95	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-96	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-97	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-98	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-99	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-100	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-101	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-102	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-103	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-104	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-105	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-106	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-107	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-108	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-109	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-110	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-111	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-112	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-113	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-114	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-115	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-116	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-117	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-118	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-119	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-120	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-121	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-122	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-123	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	334
Alta G-124	220	527	274	274 - 1/4	Cen.MaltA	350	334	334	

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

En association avec la Sonamar et une firme allemande

Logistec et La Vérendrye dans le transport de conteneurs

par Guy Deshaies

Des investisseurs québécois, dont le gouvernement du Québec, inaugureront au début de novembre un service de transport maritime de conteneurs entre Montréal et l'Europe.

M. Roger Paquin, président de Logistec Corporation, une compagnie qui s'occupe de transports maritimes et à laquelle est affiliée Logistec Navigation (anciennement Les Agences maritimes) a déclaré au DEVOIR que deux navires loués d'une capacité de 400 conteneurs de 20 pieds commenceront le service au début de novembre entre Montréal, Hambourg, Rotterdam et un autre port britannique à déterminer sous l'enseigne de la nouvelle compagnie Montréal-Europe Navigation Ltée.

Le gouvernement du Québec a des intérêts dans cette affaire puisqu'il détient 25% des actions de la Sonamar (Société de navigation maritime) un des quatre

partenaires de la nouvelle compagnie. Ces partenaires sont, outre la Sonamar, la Compagnie de Gestion La Vérendrye de La Sarre en Abitibi qui gère la compagnie de transport Brazeau et qui s'est portée acquéreur de Télé-Capitale de Québec récemment; Logistec Corporation qui a acheté récemment March Shipping et les Agences Maritimes ainsi que le transporteur allemand Ernst Russ Hamburg de Hambourg qui sera le correspondant européen de la nouvelle compagnie majoritairement québécoise. Rappelons que la Sonamar regroupe le gouvernement du Québec (25%), Logistec Corporation (25%), Desgagnés Maritime (25%) et un groupe de dix petits caboteurs québécois (25%).

M. Paquin a fait savoir que les deux navires qui feront chacun une traversée par 15 jours n'ont pas encore été nommés mais qu'ils utiliseront les terminus de conteneurs déjà exploités par Logistec aux han-

gars 73 et 74.

Mais il s'agit là du cinquième service de conteneurs entre Montréal et l'Europe d'où la concurrence serrée. Déjà de très gros transporteurs comme Cast North America, Manchester Lines, Atlantic Containers Line, Saab et CP Ships se partagent une importante part des marchandises générales conteneurisées entre Montréal et l'Europe en assurant des services de porte à porte. Il faut dire que le tonnage de la marchandise générale augmente sensiblement dans le port de Montréal mais le vrac diminue par rapport aux conteneurs.

M. Paquin manifeste beaucoup de confiance tout comme d'ailleurs ses rivaux étrangers qui, faute d'un terminal collectif de conteneurs (le quel Jacques-Cartier ne sera pas réalisé), ont investi dans l'installation d'équipements portuaires au cours des dernières années pour le transport des conteneurs, domaine dans lequel

le port de Montréal semble devoir être promu à une importante vocation de plaque tournante pour l'Est du Canada et le centre des États-Unis.

Il y a trois semaines ACL (Atlantic Containers Line) inaugurait ses installations en faisant valoir les avantages de Montréal pour l'entrée des conteneurs entre l'Europe et l'Amérique.

Ce sera la première fois qu'un service de conteneurs maritimes, bien que modeste au début, sera contrôlé par des intérêts québécois. Dans ce domaine, avec la création de Sonamar, l'implantation de Logistec, la création de Desgagnés International et une reprise en mains par des Québécois du cabotage sur le Saint-Laurent, la création de la nouvelle compagnie Montréal-Europe Navigation constitue un prolongement du mouvement d'implantation des intérêts canadiens-français dans le transport maritime international.

D'autre part, pour le port de Montréal,

l'émulation qui règne entre les transporteurs de conteneurs est, pour le directeur Nicolas Beshwaty, un signe évident de la confiance et des armateurs conséquemment une garantie d'avenir pour notre port. « Quand des compagnies privées investissent des millions de dollars chez nous, se plaît à dire M. Beshwaty, c'est qu'ils savent que nous sommes bien placés et que nos activités vont sans cesse augmenter.

« Cette fois se sont les Québécois qui entrent dans un cercle qui a été longtemps plus ou moins fermé sur les maisons traditionnellement étrangères du transport maritime.

M. Raymond Boissonneault, ancien vice-président des Agences Maritimes et faisant partie de la direction de Logistec Navigation s'embarquera sous peu pour s'installer à Hambourg en Allemagne et travailler avec Ernst Ruse pour coordonner le transport de conteneurs trans-

atlantique de la nouvelle compagnie.

Quant au pavillon canadien, toujours systématiquement absent des poutes de navires sillonnant nos eaux, M. Paquin affirme que sa compagnie croit à la marine marchande canadienne mais qu'il faudra attendre l'attitude du gouvernement canadien à ce sujet avant de faire naviguer des bateaux canadiens. Contrairement à la plupart des pays le Canada n'offre aucune compensation aux transporteurs maritimes pour faire flotter l'unifolié sur leurs navires.

Le coût de la main d'œuvre exigé par les syndicats canadiens de marins et l'absence de politiques compensatoires, comme par exemple certaines exemptions d'impôt moyennant réinvestissement dans les chantiers navals nationaux (les pays scandinaves encouragent ainsi leurs armateurs), ont empêché jusqu'à présent l'exploitation profitable de navires battant pavillon du Canada.

Chute du dollar canadien

Le prime rate passe à 12.25% aux USA

par Michel Nadeau

Les plus importantes banques américaines ont relevé leur taux préférentiel hier après-midi à un niveau record de 12.25%. Le loyer de l'argent aux États-Unis a atteint ainsi un sommet sans précédent dans l'histoire économique de ce pays.

Au Canada, cette majoration accentuera les pressions en faveur d'une augmentation des taux d'intérêt, geste qui ne plaît pas au gouvernement conservateur. Le dollar a mal réagi à la nouvelle perdant 16 points pour fermer à 85.38 cents américains.

Néanmoins l'écart habituel entre les taux américains et canadiens laisse présager d'une augmentation prochaine des taux au Canada. Présentement le taux d'escompte est de 11¼% alors que les banques prêtent à 12½% à leurs meilleurs clients. Ce taux pré-

férentiel canadien ne représente que ¼ de 1% de plus que le taux maintenant en vigueur aux USA.

Or, dans les milieux financiers américains, on parle maintenant d'un taux préférentiel de 12½% voire de 13% pour les semaines à venir. L'inflation aux USA se maintient toujours à 12% et 13%, selon les variations mensuelles.

Pour freiner l'expansion monétaire, le nouveau président du Federal Reserve Board, M. Paul A. Volcker a porté à 11¼% le taux des fonds fédéraux inter-banques. Cet argent est formé de réserves que les banques se prêtent d'une à l'autre. L'augmentation de ¼ de 1% signifie que les institutions bancaires doivent payer plus cher leurs fonds. Aussi, les certificats de dépôts pour une période de 90 jours passaient de 10,9% à 11,2% au cours de la semaine

dernière.

La Citibank de New York maintient toujours un écart de 1½% entre ces certificats de dépôts et son taux préférentiel.

La situation demeure étrange les consommateurs paient 12% pour emprunter pour une voiture alors que General Motors devra payer 12 ¼% et même plus pour du financement.

« Il faut prévoir un taux préférentiel de 12½% ou même de 13¼% » déclarait la semaine dernière le directeur de la recherche chez Merrill Lynch Government Securities.

Finalement c'est toute la stratégie économique de l'administration Carter qui doit se jouer au cours des prochaines semaines.

A un an des élections présidentielles, les dirigeants de la Maison Blanche font face à un

dilemme étrange que résumait ainsi le président des Conseillers économiques, M. Charles Schultze: « Si des mesures sont prises pour éviter le ralentissement économique et un taux de chômage élevé, nous allons perdre quelques uns des gains que nous prévoyons obtenir dans la lutte contre l'inflation. Si nous resserrons nos politiques budgétaires pour abaisser davantage l'inflation, nous allons réduire la croissance et augmenter le chômage. Les politiques macroéconomiques n'offrent pas de solution satisfaisante à ce dilemme. »

Aussi les observateurs croient que le président Carter annoncera une série d'allègements fiscaux solidement ficelés pour réduire l'inflation: baisse des cotisations aux programmes de sécurité sociale, et amortissement accéléré de l'équipement pour les entreprises. »

Il est évident que les obligations d'épargne à 9½% ou 10% ne sont guère rentables (même après les deux ajustements au cours de la campagne de l'automne dernier) puisque les dépôts dans les banques, caisses populaires ou compagnies de fiducie rapportent présentement au moins 10½% jusqu'à 11% pour des dépôts à très court terme.

Du côté du crédit, il sera également curieux de voir les entreprises emprunter à 12½% voir 12¾% ou même 13% (si la banque centrale hausse son taux de ½ de 1%) alors que les consommateurs peuvent obtenir du crédit à 12% dans le domaine hypothécaire et de 12½% à 13½% pour les prêts personnels.

Les titres à rendement fixe comme les obligations et les fonds d'hypothèques deviennent moins intéressants. La poussée de l'inflation (qui oscille entre 9% et 10%) aura un effet néfaste sur le marché boursier. Les investisseurs chercheront alors à trouver ce placement miracle qui leur permet de gagner au moins 3% ou 4% sur leurs économies. Autrement l'épargne n'est plus une vertu rentable.

■ Les efforts déployés par le gouvernement de Washington, à la suite du programme de défense du dollar annoncé à l'automne dernier, pour promouvoir les exportations américaines. A cet égard, on relève notamment la politique « agressive » conduite depuis quelques mois par la Banque Import-Export pour favoriser ces exportations.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

part des pays d'Europe de l'Est.

■ La réduction du déficit vis-à-vis du Japon à la suite notamment des accords entre Washington et Tokyo pour favoriser un meilleur équilibre des échanges entre les deux pays.

■ Les efforts déployés par le gouvernement de Washington, à la suite du programme de défense du dollar annoncé à l'automne dernier, pour promouvoir les exportations américaines. A cet égard, on relève notamment la politique « agressive » conduite depuis quelques mois par la Banque Import-Export pour favoriser ces exportations.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

Les 90 membres du conseil de la CIDEM se sont réunis

par Alain Duhamel

Aux yeux de l'administration municipale, le conseil consultatif de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) doit devenir un groupe de pression militant en faveur de la métropole.

Ce conseil, composé de quelque 90 personnes recrutées dans le monde de la finance, des affaires du commerce et dans la fonction publique municipale, s'est réunie pour la première fois hier matin. Il a pour mission de conseiller la CIDEM et l'administration municipale sur ses orientations et ses programmes.

« Par vos contacts, votre personnalité et votre image publique, vous avez accès aux médias d'information, aux différents ministères du Canada et du Québec, aux conseils d'administration des entreprises... Aussi, ce que nous vous demandons, a dit M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif, c'est de devenir le groupe de pression montréalais qui devra par ses paroles, ses écrits, et ses gestes militer constamment en faveur de Montréal ».

La CIDEM, créée officiellement par un règlement municipal le 18 juin dernier, est le principal instrument de l'administration montréalaise dans son effort de relance économique de la ville, particulièrement dans les domaines de l'industrie, du commerce, de l'habitation, du tourisme et des transports. Elle coordonne aussi l'activité de la ville en matière de relations publiques et de publicité.

A l'origine, M. Yvon Lamarre concevait la CIDEM comme un organisme de coordination des services municipaux faisant le lien avec les auteurs d'initiatives à caractère économique du milieu. Le président du comité exécutif insistait alors sur le modeste tour de taille de cet organisme essentiellement tourné vers l'action.

Outre un commissaire général, M. Pierre Shooner, la CIDEM comprend trois commis-

saires généraux adjoints (développement économique, communications et développement de l'habitation), six commissaires de secteur (cinéma, commerce, industrie, tourisme, transport, embellissement), un conseiller technique, et un surintendant aux relations publiques.

Depuis lundi soir, la CIDEM a hérité d'une partie des fonctions de l'ancien Service de l'habitation. Elle administrera le programme de construction de 5.000 habitations à loyer modique et de 10.000 nouveaux logements sur des terrains de la ville de Montréal.

Le Conseil consultatif a réparti ses membres entre un conseil consultatif de direction et six conseils consultatifs de secteur rattachés au commissaire dudit secteur.

« Par votre expérience et vos connaissances vous serez à même d'évaluer nos objectifs, d'apprécier nos politiques et de corriger nos stratégies. C'est en ce sens que je dirai que nous attendons une contribution d'expertise et d'expérience », a dit M. Yvon Lamarre.

La ville de Montréal, qui n'avait pas la réputation de se placer à l'écoute des milieux industriels et d'affaires, entend désormais entretenir des liens étroits avec ces milieux de manière à soutenir et à encourager des initiatives qui lui redonneront son titre de métropole.

« Si les besoins de certains groupes sont particulièrement bien publicisés, ceux d'autres groupes le sont moins et c'est peut-être parfois le cas de certains des secteurs dans lesquels vous oeuvrez. Votre rôle à cet effet au conseil consultatif sera de sensibiliser l'administration aux problèmes que vous rencontrez ».

M. Lamarre a indiqué, à titre d'exemple, que désormais les requérants de permis n'auraient plus à solliciter plusieurs services municipaux pour mettre leur projet en marche. Il suffira simplement de s'adresser à la CIDEM laquelle se chargera de simplifier les procédures administratives.

Nette amélioration du commerce extérieur américain en juillet

par Simon Michau

WASHINGTON (AFP) — L'économie américaine a marqué un bon point en juillet, le premier depuis longtemps: malgré l'augmentation de la facture pétrolière due à l'augmentation des prix décidée fin juin par l'OPEP, le déficit de la balance commerciale a très nettement diminué.

Ce résultat a été obtenu par une réduction marquée des importations autres que pétrolières et par la poursuite de l'expansion des exportations enregistrées depuis quelque

temps. Reste à savoir toutefois si cette amélioration sera durable ou non, compte tenu de l'environnement mondial.

Pour les six premiers mois de l'année, le déficit de la balance commerciale américaine, déjà en réduction, avait fait ressortir un niveau annuel de 27.5 milliards de dollars — contre un déficit record de 34.2 milliards en 1978 — soit un niveau mensuel de quelque 2.3 milliards de dollars ou pour le mois de juillet, le déficit n'a été que de 1.1 milliard de dollars (après 1.9 en juin et 2.4 en mai).

Dans les milieux compétents, on fait valoir que l'amélioration de la balance commerciale américaine est due essentiellement aux facteurs suivants:

■ Le maintien du dollar en dessous de ses meilleurs taux, ce qui a tendance à rendre les produits américains plus compétitifs sur le marché international.

■ Le rôle accru joué dans la balance commerciale américaine par les produits agricoles, grâce à de bonnes récoltes et à une demande mondiale soutenue, en particulier de la

part des pays d'Europe de l'Est.

■ La réduction du déficit vis-à-vis du Japon à la suite notamment des accords entre Washington et Tokyo pour favoriser un meilleur équilibre des échanges entre les deux pays.

■ Les efforts déployés par le gouvernement de Washington, à la suite du programme de défense du dollar annoncé à l'automne dernier, pour promouvoir les exportations américaines. A cet égard, on relève notamment la politique « agressive » conduite depuis quelques mois par la Banque Import-Export pour favoriser ces exportations.

■ Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Celui-ci, dû essentiellement à une baisse de la demande des consommateurs, a sans doute joué un rôle dans la diminution des importations américaines.

une influence positive sur le cours boursier de l'action qui depuis plusieurs semaines stagne à \$12.

Il n'est toujours pas question de dividende cependant. En 1976, la compagnie de Valcourt avait réalisé des produits de 14 cents par action puis de 56 cents en 1977. L'an dernier, ce fut \$2.83 et Wood Gundy avançait \$3.00 pour l'année en cours. La grève viendra perturber ce scénario comme le souligne M. Beaudoin.

« Les résultats du premier semestre sont le reflet de la bonne performance de toutes les divisions de la compagnie, à l'exception des divisions des produits ferroviaires et diesel et des produits thermiques (MLW) où la grève déclenchée le 18 mai se poursuit. Les parties en cause ont accepté les recommandations formulées par le ministre du Travail et les négociations ont débuté le 17 août. »

Le revenu net après impôt pour le troisième trimestre de l'exercice financier 1979 est de \$58 millions, une hausse de \$7.4 millions ou de 14.7% sur le trimestre correspondant de 1978. Compte tenu du plus grand nombre d'actions en circulation à la suite des émissions de droits de souscription de 1977 et 1978, le revenu par action au troisième trimestre s'élève à \$1.19 contre \$1.18 le même trimestre l'an dernier.

Le Président et Chef de la Direction de la Banque, M. William D. Mulholland, a déclaré que le revenu net d'intérêts au troisième trimestre a atteint \$218.7 millions, soit une augmentation de \$3.7 millions ou de 1.7% par rapport à la période de trois mois se terminant le 31 juillet 1978.

Cependant, le revenu net d'intérêts exprimé en pourcentage de la moyenne des fonds employés a décliné de 50 points de base et est passé ainsi de 3.09% dans le troisième trimestre de l'exercice financier 1978 à 2.59% pour le trimestre qui vient de se ter-

miner. Selon M. Mulholland, « la moitié environ de ce déclin est imputable à la part croissante de titres canadiens non imposables détenus par la Banque, alors que le reste représente un déclin réel, particulièrement dans les écarts d'intérêts au Canada. »

« Malgré la situation difficile actuelle, particulièrement les pressions qui s'exercent sur les écarts, j'estime que les résultats obtenus par la Banque peuvent être jugés raisonnablement satisfaisants », a-t-il ajouté.

M. Mulholland a indiqué que l'augmentation du volume des prêts commerciaux et au détail et des hypothèques au Canada, qui est de 19.0% et de 5.8% respectivement pour les douze mois et le trimestre se terminant le 31 juillet 1979, avait largement contribué à la croissance de l'actif global pour ces périodes. L'actif global s'établissait à \$36.5 milliards au 31 juillet 1979, soit \$6.4 milliards ou 21.4% de plus qu'à la même date l'an dernier et \$1.5 milliard ou 4.4% de plus qu'à la fin du trimestre précédent.

Les prêts en devises ont augmenté de 20.0% dans la période de douze mois se terminant le 31 juillet 1979 et de 5.0% au troisième trimestre.

Les dépenses d'exploitation au troisième trimestre de 1979 se sont élevées à \$204.1 millions, ce qui représente une hausse de 11.3% sur le trimestre correspondant de l'an dernier.

Bombardier: les profits ont plus que doublé en six mois

La compagnie Bombardier a enregistré des profits de \$5,090,000 au cours du premier semestre de l'année soit plus du double de la même période l'an dernier. Cependant, le président et chef de la direction, M. Laurent Beaudoin affirme que le conflit de travail en cours à MLW « ralentira, au deuxième semestre la

progression de la rentabilité de la compagnie ».

Il s'agit d'un gain de \$1.31 par action à rapprocher avec un bénéfice net de 57 cents pour les six premiers mois de l'an dernier.

Les ventes ont fait un bond de 14% passant de \$138 millions à \$153.5 millions.

Ces résultats devraient avoir

une influence positive sur le cours boursier de l'action qui depuis plusieurs semaines stagne à \$12.

Il n'est toujours pas question de dividende cependant.

En 1976, la compagnie de Valcourt avait réalisé des produits de 14 cents par action puis de 56 cents en 1977. L'an dernier, ce fut \$2.83 et Wood Gundy avançait \$3.00 pour l'année en cours. La grève viendra perturber ce scénario comme le souligne M. Beaudoin.

« Les résultats du premier semestre sont le reflet de la bonne performance de toutes les divisions de la compagnie, à l'exception des divisions des produits ferroviaires et diesel et des produits thermiques (MLW) où la grève déclenchée le 18 mai se poursuit. Les parties en cause ont accepté les recommandations formulées par le ministre du Travail et les négociations ont débuté le 17 août. »

Le revenu net après impôt pour le troisième trimestre de l'exercice financier 1979 est de \$58 millions, une hausse de \$7.4 millions ou de 14.7% sur le trimestre correspondant de 1978. Compte tenu du plus grand nombre d'actions en circulation à la suite des émissions de droits de souscription de 1977 et 1978, le revenu par action au troisième trimestre s'élève à \$1.19 contre \$1.18 le même trimestre l'an dernier.

Le Président et Chef de la Direction de la Banque, M. William D. Mulholland, a déclaré que le revenu net d'intérêts au troisième trimestre a atteint \$218.7 millions, soit une augmentation de \$3.7 millions ou de 1.7% par rapport à la période de trois mois se terminant le 31 juillet 1978.

Cependant, le revenu net d'intérêts exprimé en pourcentage de la moyenne des fonds employés a décliné de 50 points de base et est passé ainsi de 3.09% dans le troisième trimestre de l'exercice financier 1978 à 2.59% pour le trimestre qui vient de se ter-

miner. Selon M. Mulholland, « la moitié environ de ce déclin est imputable à la part croissante de titres canadiens non imposables détenus par la Banque, alors que le reste représente un déclin réel, particulièrement dans les écarts d'intérêts au Canada. »

« Malgré la situation difficile actuelle, particulièrement les pressions qui s'exercent sur les écarts, j'estime que les résultats obtenus par la Banque peuvent être jugés raisonnablement satisfaisants », a-t-il ajouté.

M. Mulholland a indiqué que l'augmentation du volume des prêts commerciaux et au détail et des hypothèques au Canada, qui est de 19.0% et de 5.8% respectivement pour les douze mois et le trimestre se terminant le 31 juillet 1979, avait largement contribué à la croissance de l'actif global pour ces périodes. L'actif global s'établissait à \$36.5 milliards au 31 juillet 1979, soit \$6.4 milliards ou 21.4% de plus qu'à la même date l'an dernier et \$1.5 milliard ou 4.4% de plus qu'à la fin du trimestre précédent.

Les prêts en devises ont augmenté de 20.0% dans la période de douze mois se terminant le 31 juillet 1979 et de 5.0% au troisième trimestre.

Les dépenses d'exploitation au troisième trimestre de 1979 se sont élevées à \$204.1 millions, ce qui représente une hausse de 11.3% sur le trimestre correspondant de l'an dernier.

Télé-université
chez nous, pour nous

La Télé-université, constituante de l'Université du Québec spécialisée dans l'enseignement à distance, donne à l'étudiant adulte la possibilité de suivre des cours universitaires chez lui, où qu'il soit sur le territoire du Québec et quel que soit son niveau d'études.

Le programme de certificat de premier cycle en Connaissance de l'homme et du milieu (CHEM), offre à l'étudiant des cours qui lui permettent d'étudier à son propre rythme, et qui veulent contribuer à le rendre plus apte à explorer sa façon de vivre et de voir le monde.

Les cours du programme de certificat CHEM pour la session d'automne 1979 sont les suivants:

Un art méconnu : la gestion
La publicité au Québec
Initiation à la gestion d'entreprises commerciales
Anglais 1
Initiation à la coopération
Initiation à l'économie du Québec
Vie économique québécoise
L'environnement : un bien collectif menacé ?
Espagnol 1
Français pour tous, français pour tout
Histoire du Québec d'aujourd'hui : économie, pouvoirs, idéologies
population, travail, nation
Le patrimoine québécois
L'informatique... c'est pas sorcier
La mathématique et l'activité humaine
L'individu, son affectivité, sa sexualité
Affectivité, sexualité et relations interpersonnelles
Condition féminine, condition masculine

Bureau du registraire
Télé-université
214, avenue Saint-Sacrement
Québec, Québec
G1N 4M6
Téléphone: (418) 657-2990

Bureau du registraire
Télé-université
1819, boul. Dorchester ouest
Montréal, Québec
H3H 2P8
Téléphone: (514) 935-7401

Je désire recevoir plus d'information sur les cours du programme CHEM.

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____



Université du Québec
Télé-université

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec : dix ans de réalisation

COMPTABLES AGRÉÉS	
BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE C.A. ROBERT ST-JEAN C.A. GILLES SPERANO C.A. JACQUES BRANCHAUD C.A. 2345 est, Bélanger Montréal 729-5226	LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER Comptables Agréés Jean Provost, C.A. Jacques Larose, C.A. Henri Lavoie, C.A. Raymond Poirier, C.A. 6000 est, Métropolitain 254-7559	
samson, Belair & associés Comptables agréés MONTREAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS RIVIÈRES OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICKOOK — MATANE	

LES ENTREPRISES DUSTBANE LTÉE

Avis de dividendes

Avis de nos présentes donné qu'un dividende trimestriel de dix-sept cents (\$17) par action a été déclaré sur les actions émises de la compagnie, lequel sera payable, le 28 septembre 1979, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 11 septembre 1979.

Par ordre du
Conseil d'administration
J.F. Ostiguy
Secrétaire
Ottawa, le 24 août 1979



HYDRO-QUÉBEC

Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

INGÉNIEUR -
GÉNIE CIVIL

CONCOURS: 79-0304-07-J-1

Fonctions:

- Analyser l'orientation et l'évolution de la technologie de sa discipline, et faire les recommandations appropriées.
- À l'intérieur de sa discipline, diriger l'élaboration des avant-projets préliminaires pour les projets de postes de répartition.
- Fournir aux divisions "Projets", à leur demande, l'assistance technique nécessaire.
- Diriger l'élaboration des guides et normes techniques traitant du génie civil, et en déterminer les modalités d'application.
- À l'intérieur de sa discipline, établir les besoins appropriés de service en formation.

Exigences:

- Posséder un diplôme en génie civil et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Avoir une bonne expérience en génie civil, plus particulièrement au niveau des postes.
- Avoir des aptitudes à rédiger et à communiquer.

Lieu de travail: Montréal.

N.B. Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible, en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours, avant le 17 septembre 1979.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

UNIVERSITÉ
LAURENTIENNE

RECHERCHE

Un agent de liaison avec
les écoles secondaires

qui participera, sous la direction du Secrétaire général adjoint (Admissions), à un programme de liaison dynamique avec les écoles secondaires. Les candidats doivent être libres de voyager dans toutes les régions de l'Ontario pour rencontrer les étudiants. La personne choisie aidera en outre le Secrétaire général adjoint (Admissions) dans l'évaluation des demandes d'admission et l'exécution d'autres tâches. Les candidats doivent posséder un grade universitaire, maîtriser l'anglais et le français, pouvoir communiquer de façon efficace avec les gens et posséder des qualités d'organisation.

Traitement: de \$10,000 à \$15,000 selon les titres et l'expérience; fait présentement l'objet d'un réexamen.
Date limite pour la réception des candidatures: le 4 septembre 1979.

Adresser sa candidature au

Secrétaire général
Université Laurentienne
Sudbury (Ontario)
P3E 2C6

LA FÉDÉRATION DES CÉGÉPS

recherche les services d'un

Conseiller en
relations de travail

FONCTION

Le rôle principal du conseiller en relations de travail est de participer à diverses activités ayant trait à l'interprétation, l'application et la négociation des conventions collectives pour le compte des cégeps au sein d'une équipe spécialisée en relations de travail.

QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder un diplôme universitaire de premier cycle en relations industrielles ou en droit du travail.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Cinq (5) années d'expérience en relations de travail de préférence en application, en interprétation et en négociation de conventions collectives.

N.B. Cette fonction exige de nombreux déplacements dans les différents collèges du Québec.

ÉCHELLES DE TRAITEMENT

Selon l'expérience et les qualifications, jusqu'à un maximum de 35 418 \$.

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur curriculum vitae au plus tard le 7 septembre 1979 à:



M. Jacques Laberge
Directeur général
Fédération des cégeps
1940, boul. Henri-Bourassa est
Montréal H2B 1S2

Voir autres Carrières et Professions,
en page 11

Importante maison d'édition de Montréal
requiert les services d'un (e)

ASSISTANT(E)
À L'ÉDITION

Tâches:

- Correction d'épreuves;
- Vérification de maquettes et de montages;
- Révision de textes;
- Rédaction et recherches à l'occasion.

Exigences:

- Expérience pertinente (minimum 2 ans);
- Connaissance approfondie du français;
- Sens de l'ordre et ponctualité;
- Initiative.

Salaires à discuter selon la compétence et l'expérience.
Prière de faire parvenir son curriculum vitae à:

Hélène Matteau
955 rue Amherst
Montréal, Qué. H2L 3K4

HÔPITAL SANTA GABRINI

Centre hospitalier de 350 lits, recherche:

COORDONNATRICE

des activités de soir et de nuit (rotation), à temps partiel régulier.

Fonctions:

- Coordonner, superviser et contrôler les activités de l'établissement.
- Assurer des soins de qualités aux bénéficiaires.
- Prévoir et formuler les besoins en effectif.

Exigences:

- Être membre en règle de l'O.I.I.Q.
- Formation universitaire acquise ou en cours.
- Expérience pertinente.

Salaires:

Classe 14 de l'échelle des cadres du M.A.S.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service du personnel,
5655 est. rue St-Zotique,
Montréal, Québec,
H1T 1P7
Tél: 254-8311 poste 335 ou 385

GESTION/SYSTÈMES

Plans d'épargne enregistrés

Ce poste offre une occasion idéale de faire carrière dans le domaine des opérations bancaires. En effet, notre coordonnateur des systèmes et procédures est chargé d'assurer la mise sur pied et l'implantation de tous les systèmes informatisés, des procédures et des formulaires ainsi que des programmes visant à satisfaire les besoins en formation pour notre service central des dépôts.

La fonction consiste surtout à analyser les systèmes de traitement informatisés de grand volume s'appliquant aux certificats d'investissement, aux dépôts à terme et aux plans d'épargne enregistrés; de préparer et de contrôler les programmes financiers ayant trait aux dépenses informatiques ainsi que de revoir constamment les besoins administratifs et fonctionnels du département.

La personne choisie détiendra un diplôme universitaire, de 3 à 5 ans d'expérience en analyse de systèmes, une connaissance des concepts inhérents aux systèmes informatiques, une certaine expérience des plans d'épargne enregistrés et une familiarité avec l'analyse financière et le contrôle des budgets. Puisqu'elle agira comme soutien, cette personne devra manifester de l'initiative, un bon sens de l'organisation et la capacité de fonctionner dans un milieu très innovateur. Le bilinguisme serait souhaitable puisque le poste est disponible à Montréal.

Nous offrons un excellent salaire et une gamme complète d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à titre confidentiel à J. Terence Pye, Directeur de l'emploi, Siège social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

TECHNICIEN EN ADMINISTRATION
DU PERSONNEL

(1 technicien en dotation)
(1 technicien en relations du travail)

CONCOURS: 79-TECH001-B1

DATE LIMITE:

Le 1er septembre 1979

La Société offre aux deux candidats choisis un défi, un environnement de travail intéressant et exigeant en pleine évolution, un plan de carrière avantageux. La Société recherche des candidats d'expérience, pleins d'initiative et de dynamisme.

DOTATION

Fonctions:

- Analyser les normes de sélection et la description des tâches des postes à doter.
- Intervenir aux différentes étapes du processus de recrutement.
- Rédiger les descriptions de tâches pour différentes catégories des postes.
- Collaborer à l'implantation de procédés nouveaux de gestion du personnel et voir à leur mise en application.

Exigences: — Détenir un DEC en techniques administratives, option personnel

OU

— Avoir un secondaire V et 6 années d'expérience dans le domaine de la gestion du personnel ou tout autre domaine connexe.

Salaires: — À déterminer selon l'expérience.

RELATIONS DE TRAVAIL

Fonctions:

— Participe:

- au processus des négociations collectives.
- à l'application des avantages sociaux.
- à la résolution des griefs
- à la gestion des conventions collectives.

Exigences: — Détenir un DEC en techniques administratives avec spécialisation en relations du travail.

OU

— Avoir un secondaire V et 6 années d'expérience pratique dans le domaine.

— Toute étude ou expérience supplémentaire est un avantage.

— Connaissance de l'anglais est un atout.

Salaires: — À déterminer selon l'expérience.

Les personnes intéressées sont invitées à poser leur candidature en envoyant leur curriculum vitae et une photocopie de leurs certificats d'études que nous traiterons confidentiellement à:

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET COURSES DU QUÉBEC

a/s Service du Personnel
2,000, rue Berri
Montréal
H2L 4N5

LA JUNGLE
URBAINE

... C'est du moins ce qu'on en dit. Aussi recherchons-nous une personne ayant une forte personnalité, connaissant à fond la vie du quartier du centre-ville de Montréal, soucieuse de la qualité de l'environnement urbain et désireuse de travailler auprès des citoyens.

Le (la) titulaire de ce poste devra travailler en étroite collaboration avec des groupes communautaires afin d'encourager la participation et d'apporter les changements qui s'imposent.

Le (la) candidat(e) choisi(e) occupera le poste de Directeur du développement communautaire pour la succursale Centre-ville du YMCA de Montréal.

Il (elle) entrera en fonction le 1er octobre 1979. Le salaire se situera entre \$14,000 et \$18,000.

Les candidats (es) bilingues et ayant de l'expérience sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante avant le 14 sept. 1979.



M. A. Hatton
Directeur de la succursale
Centre-ville
YMCA de Montréal
1441, rue Drummond
Montréal H3G 1W5

CENTREVILLE

La Société d'Ingénierie de l'Énergie Atomique du Canada, Limitée, responsable de la conception et du développement des centrales nucléaires de la filière CANDU, est à la recherche de candidats qualifiés pour combler le poste suivant à son bureau de Montréal.

INGÉNIEUR DE PROJET

Contrôle/commande électronique et instrumentation

Fonctions:

- Vérifier, évaluer et faire avancer les travaux d'ingénierie dans tous les groupes d'ingénierie de contrôle/commande électronique et d'instrumentation.
- Coordonner les travaux de contrôle/commande et d'instrumentation à l'intérieur et à l'extérieur de la Société.
- Aider dans les questions relatives à l'approvisionnement et la construction.
- Participer à l'administration des contrats avec les ingénieurs-conseils et le client.
- Voir à ce que la Société rencontre ses engagements avec le client en ce qui concerne les systèmes de contrôle/commande et d'instrumentation.
- Étudier et recommander l'approbation des instructions de changements à la conception, des demandes de changements à l'étendue du travail et des rapports sur les recommandations et autorisations d'achat.

Exigences:

- Diplôme en génie électronique d'une université reconnue ou l'équivalent.
- Minimum de deux (2) années d'expérience en ingénierie de contrôle/commande et d'instrumentation.
- Pouvoir communiquer efficacement verbalement, et par écrit.
- La personne choisie devra connaître les travaux de chantier de construction et être très motivée dans son travail.

Tous les postulants doivent être membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou y être admissibles.

Ce poste est ouvert également aux hommes et aux femmes.

Les personnes intéressées devraient poser leur candidature en envoyant leur curriculum vitae en mentionnant leurs exigences salariales et en rappelant le numéro de dossier D79-145M au: Bureau du personnel, l'Énergie Atomique du Canada, Limitée, Société d'Ingénierie, 2001 rue University, 9e étage, Montréal, (Québec) H3A 2N2

L'Énergie Atomique
du Canada LimitéeAtomic Energy
of Canada Limited

Société Coopérative Agricole Québécoise
de Producteurs de Lait Nature
membres UNILAIT

DIRECTEUR FINANCIER
et assistant-trésorier

Notre Société Coopérative qui oeuvre dans la fabrication des produits laitiers dans les principaux centres du Québec, requiert les services d'un directeur financier.

Sous la responsabilité du directeur général, le directeur financier aura la charge complète de la préparation et de la présentation des budgets et des rapports financiers et toute la responsabilité générale pour la coordination financière des opérations de l'entreprise.

Le candidat choisi détiendra une accréditation d'une corporation professionnelle (C.A., C.G.A., R.I.A.). Il aura une expérience valable du financement de projets et de l'aspect financier des entreprises.

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae au:

Directeur général
Société Coopérative Agricole
Québécoise de Producteurs de
Lait Nature
525, avenue Viger
Montréal, P.Q.
H2L 2P2

CONTRÔLEUR
SECTEUR DU TEXTILE

Voici l'occasion pour le candidat choisi, d'assumer l'entière responsabilité des services financiers et de se joindre à l'équipe de direction d'une usine située dans une progressive petite ville des Cantons de l'Est.

Vous dirigerez un service desservant quelque 1200 employés et dont la production est vendue à travers le monde.

Le candidat devrait idéalement être un diplômé universitaire et détenir un diplôme de C.A., R.I.A., et/ou M.B.A., et avoir une solide expérience le préparant logiquement à ce poste.

Les titulaires d'une fonction similaire dans une usine de moyenne grandeur, devraient être intéressés par cette offre.

Le statut de départ de même que la rémunération seront en fonction des qualifications, de l'expérience et du potentiel du candidat.

Ce poste est offert à tout candidat (masculin ou féminin) ayant les prérequis mentionnés plus haut, qui devra faire parvenir son curriculum vitae à l'attention de:

O. Fillion
Directeur des relations industrielles
Celanese Canada Inc.
2575, Boulevard St-Joseph
Drummondville (Québec)
J2B 1S4

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 10



COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
collège d'enseignement général et professionnel

POSTE À COMBLER SECRÉTAIRE DE DIRECTION

(période minimale de 4 mois)
Direction des services éducatifs

Nature du travail

Assister le directeur de service et l'attaché administratif dans leurs fonctions administratives plus particulièrement, elle rédige la correspondance, dépouille le courrier, s'occupe de l'organisation matérielle des réunions, du classement des dossiers du service.

Exigences:

- DEC en techniques de secrétariat
- 4 années d'expérience pertinente
- Excellente connaissance de la dactylographie, du dictaphone.

Salaires: \$227.85 à \$271.95/sem.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 7 septembre 1979 au:

Collège Bois-de-Boulogne
Service du personnel
10555 avenue Bois-de-Boulogne
Montréal
H4N 1L3

Combattez l'inflation en augmentant vos revenus...

JOIGNEZ-VOUS À L'ÉQUIPE GAGNANTE DE NOS VENDEURS

Vos gains seront à la mesure de vos ventes.

- Si vous êtes bilingue, possédez une voiture, l'une des équipes de marketing les plus dynamiques à Montréal, vous propose une occasion à ne pas manquer.

Vous vous occuperez de la vente des machines à dicter **PHILIPS SYSTÈME A DICTER** de réputation internationale, pour le compte d'une compagnie de fournitures pour bureau longuement établie au Canada. Ce sont là vos atouts de réussite.

Nous vous attendons.

Veillez appeler Joanne Daoust au:

342-5151, poste 216 ou 238



CIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAU LTÉE
5990 Côte-de-Liesse
Montréal H4T 1V7

La Société d'ingénierie de l'Énergie Atomique du Canada, Limitée, responsable de la conception et du développement des centrales nucléaires de la filière CANDU, est à la recherche de candidats qualifiés pour combler le poste suivant à son bureau de Montréal.

INGÉNIEUR DE PROJET Génie civil

Fonctions:

- Examiner la responsabilité contractuelle des descriptions et des déviations techniques.
- Évaluer les avis de changement des firmes d'ingénieurs-conseils et les demandes de changements de portée de la Société et préparer les recommandations.
- Étudier les coûts et l'échéancier des lots de contrat de construction.
- Réviser et coordonner les exigences de la soumission et de l'échéancier des lots de permis.

Exigences:

- Diplôme en génie civil ou en génie des charpentes.
- Un minimum de 4 années d'expérience en conception plus 2 à 4 années d'expérience en conception de projet de centrales. De l'expérience en énergie nucléaire serait un atout.
- Avoir des connaissances dans les contrats, la planification et la programmation, l'approvisionnement, la liaison avec les firmes d'ingénieurs-conseils et, dans la direction de projets serait un atout.

— La personne choisie devra être autonome.

Tous les postulants doivent être membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou y être admissibles.

Ce poste est ouvert également aux femmes et aux hommes.

Les personnes intéressées devraient poser leur candidature en envoyant leur curriculum vitae en mentionnant leurs exigences salariales et en rappelant le numéro de dossier D79-127M au: bureau du Personnel, L'Énergie Atomique du Canada, Limitée, Société d'Ingénierie, 2001 rue University, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 2N2.



L'Énergie Atomique du Canada Limitée
Atomic Energy of Canada Limited

fonction publique municipale

BUREAU DU VÉRIFICATEUR

AGENT DE VÉRIFICATION grade 1

Nature de l'emploi: Effectuer des études et des analyses ayant trait à la vérification des opérations commerciales et administratives de la Ville et d'organismes par municipaux; participer à l'élaboration des programmes de vérification dans un secteur donné; préparer des rapports écrits sur le travail effectué, formuler des recommandations et émettre son opinion en conséquence.

Qualités requises: Détenir un diplôme universitaire de premier cycle, spécialité appropriée, ou être membre en règle d'une association professionnelle reconnue dans un domaine compatible avec l'emploi. Quelque expérience dans le domaine de la vérification. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Parler et écrire le français.

Traitement: \$17,251. - \$24,972., selon les qualifications.

AGENT DE VÉRIFICATION grade 2

Nature de l'emploi: Il effectue et supervise des études, des analyses et des recherches complexes ou à incidences financières et administratives ayant trait à la vérification des opérations et affaires de la Ville et d'organismes par municipaux. Le titulaire est tenu d'élaborer des programmes de vérification et les méthodes de travail s'y rapportant, de voir à leur mise à jour afin de réaliser les objectifs fixés par la direction. De plus, il coordonne et surveille le travail d'agents de vérification grade 1. Il doit également préparer des rapports écrits sur le travail effectué, formuler des recommandations et émettre son opinion en conséquence.

Qualités requises: Détenir un diplôme universitaire de premier cycle, spécialité appropriée, ou être membre en règle d'une association professionnelle reconnue dans un domaine compatible avec l'emploi. Posséder quatre (4) ans d'expérience progressive et pertinente à la nature de l'emploi. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Parler et écrire le français.

Traitement: \$23,484. - \$29,152., selon les qualifications.



VILLE DE MONTRÉAL

CONSEILLER EN PERSONNEL

(Organisation)
Service du Personnel,
Division du Personnel Interne

Concours no.: 79-UR-E-4

LA DESCRIPTION:

Sous l'autorité du Chef de la Division du Personnel Interne, agit auprès des cadres de l'Union régionale comme ressource-conseil en matière d'organisation. Effectue dans ce domaine des travaux d'analyse et de recherche reliés à l'élaboration, l'évaluation et la révision des politiques, systèmes, normes et procédures après approbation, à leur implantation. Informe et conseille le personnel de l'Union régionale sur ces sujets. Agit, sur demande, comme personne de ressources et participe au besoin à des comités ou groupes de travail, dans le cadre de ses activités.

LES EXIGENCES:

- Diplôme universitaire de 1er cycle dans un des secteurs suivants: relations industrielles, administration ou autres disciplines jugées pertinentes.
- Trois ans d'expérience pertinente à la fonction.
- Toutes autres combinaisons de scolarité et d'expérience pertinente pourra être examinées.
- La personne choisie devra avoir participé à la révision et à l'implantation de structures organisationnelles.

LES CONDITIONS

Plan complet d'avantages sociaux.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 5 septembre 1979, au: Service du Personnel, l'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins, 59, avenue Bégin, Lévis, Québec, G6V 6P6.



l'union régionale de Québec des caisses populaires desjardins

DIRECTEUR

Concours no.: 79-E-11

LA DESCRIPTION:

- Sous l'autorité du Conseil d'administration, planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Caisse populaire.
- Voit au développement et à l'implication de la caisse dans son milieu.
- Rencontre les membres et les non-membres du secteur afin de leur offrir les services intégrés d'épargne et de crédit, des services conseil et plus particulièrement les services financiers.
- Élabore et propose aux dirigeants des recommandations quand aux objectifs, politiques et plans d'action en les informant sur les besoins des membres, le marché potentiel et le fonctionnement global de la Caisse.

LES EXIGENCES:

Ce poste nécessite habituellement dix-sept années de scolarité et sept ans d'expérience pertinente. Toutefois, une bonne expérience pourra compenser pour le manque de scolarité. La personne choisie devra posséder une bonne expérience reliée à la fonction et avoir démontré des habiletés à la gestion et des aptitudes pour travailler en équipe. Elle devra posséder de plus les qualités suivantes: capacité d'analyse et de synthèse, sens de la logique, de la créativité et une très grande ouverture d'esprit, capacité d'élaborer des plans d'action, découplant d'objectifs précis et de les mener à terme, diplomatie, facilité de communication orale et écrite.

LE MILIEU:

Cette Caisse est située sur le campus universitaire qui regroupe 23.000 étudiants, 1.400 professeurs et 2.500 employés. L'actif actuel de la Caisse est \$14.000.000 et le nombre d'employés 36 à plein temps incluant ceux du centre de service situé au PEPS.

LES CONDITIONS:

Avantages sociaux usuels et salaire selon l'échelle prévue.

LIEU DE TRAVAIL:

La Caisse populaire de l'Université Laval, pavillon Pollack, Cité universitaire, Ste-Foy, Québec.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 7 septembre 1979, au: Service du Personnel, l'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins, 59, avenue Bégin, Lévis, Québec, G6V 6P6.



l'union régionale de Québec des caisses populaires desjardins



Comptable au siège social

LE POSTE: diriger et superviser le travail d'une petite équipe responsable de fournir les services comptables et les rapports financiers pour certaines de nos compagnies affiliées. La personne choisie sera en outre chargée d'établir la liaison avec les autres fonctions administratives du siège social.

LA PERSONNE: doit avoir une désignation comptable reconnue et au moins 2 ans d'expérience pratique après l'obtention de son R.I.A. ou C.G.A. La maîtrise du français et de l'anglais serait un atout ainsi que l'expérience en vérification.

L'ENTREPRISE: principale société du groupe Monenco, nous sommes l'une des plus importantes entreprises dans le domaine du génie conseil et réputée pour la diversité de nos projets à l'échelle mondiale.

Nous offrons à la personne choisie, en plus d'un salaire compétitif de nombreuses possibilités de promotion ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux. Nos bureaux sont situés dans le centre-ville.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur curriculum vitae sous pli confidentiel à:

Mlle I. Turin
Recruteur

LA SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE MONTRÉAL, LIMITÉE

C.P. 6088, Succ. "A",
Montréal H3C 3Z8



une société du groupe monenco

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

CORRECTION

DES DÉFAUTS DE LANGUE

COURS SPÉCIALISÉS POUR TOUS

CONSERVATOIRE LASSALLE

3505 RUE DUROCHER
288-4034

Début des cours: 15 septembre 1979
Permis: 749569

Atelier d'expression plastique

- Peinture à l'huile.
- Histoire de la peinture.
- Sculpture.
- Fabrication de masques.
- Gravures sur bois.
- Techniques de matérialisation.

POUR INFORMATIONS: de 13 heures à 20 heures.
Tél.: 524-6871
Mlle Laroche



Seul moyen de noter intégralement la parole la plus rapide

LA STÉNOTYPIE

S'adapte à toutes les formes du secrétariat: elle assure la prise des conférences, colloques, réunions et congrès; elle garantit le compte rendu intégral des procès, la prise des débats... On la trouve dans les entreprises, organismes nationaux et internationaux.

Inscription ouverte pour septembre 1979

Institut France Quitard de Sténographie I.Q.S.
reconnu par le ministère de l'Éducation, Permis # 749666

1290, rue Saint-Denis, suite 89, Montréal
(Métro Berri, sortie Saint-Denis)

288-2241

Formation

du personnel
programmes
intensifs
d'anglais
langue seconde
à Toronto



Le YMCA de Montréal, en collaboration avec le Collège Seneca à Toronto, offre aux personnes du milieu des affaires une occasion unique de vivre et d'apprendre la langue anglaise dans un entourage totalement anglophone.

- sessions de deux semaines dans la région de Toronto
- diagnostics (à Montréal) et évaluations individuels
- programme flexible pour répondre aux besoins de la compagnie
- logement avec des familles-hôtes
- séminaires et activités le soir

DATES: 17 au 28 septembre 1979
15 au 26 octobre 1979
29 octobre au 9 novembre 1979

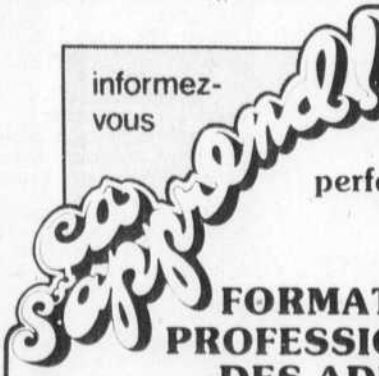
MAXIMUM: 7 participants

INSCRIPTION MAINTENANT OUVERTE

POUR UNE BROCHURE, COMMUNIQUEZ AVEC:



Clifford J. Brazier, Directeur
Centre d'éducation permanente
YMCA de Montréal - (Centre-ville)
1441, rue Drummond
Montréal, Québec H3G 1W5
849-5331



informez-vous

formation gratuite

cours de perfectionnement à temps partiel

FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

Vous aimeriez vous perfectionner dans le métier, ou la profession que vous exercez présentement?

Vous souhaiteriez compléter un début de formation dans un métier ou une profession et en faire votre spécialité?

La session d'automne des cours de perfectionnement (niveau secondaire et collégial) débute prochainement.

Les inscriptions sont en cours ou le seront sous peu dans les commissions scolaires et les cégeps de la région de Montréal.



374-3510



Commission de formation professionnelle de la main-d'œuvre du Montréal métropolitain
Commissions scolaires et Cégeps de la région
Centres d'emploi du Canada

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
 Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
 Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
 Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
 S.V.P. téléphoner à
286-1201

ANNONCES CLASSÉES
 heures de tombées 10 h 30
 le jour précédent pour
 publication le lendemain.
 Pour publication le lundi,
 avant 3 h 30 le vendredi.
 (ces heures sont aussi va-
 lables pour les annulations
 et les corrections). J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

Place du Fort

du Fort et Ste-Catherine O.
 Offrant un niveau de sécurité
 et d'entretien plus élevé
 pour chacun des locataires.
 Studios climatisés. Suites
 comprenant 1 et 2 cham-
 bres à coucher, aussi suites
 meublées disponibles.
932-4895
 30-8-79

APPARTEMENTS À LOUER

C.D.N. 3955 St-Kevin, nouveaux 2½,
 3½ équipés, garage ascenseur, 731-
 6083, 738-5850. 11-9-79

N.D.G., grands 3½, 4½, 5½, repeints,
 équipés, ascenseur, 488-9723 —
 738-5850. 11-9-79

OUTREMONT, 5½, 1350 Lajoie, \$323,
 chauffé, poêle, réfrigérateur, libre
 maintenant, jour 935-2571 poste 28,
 soir: 279-1168. 29-8-79

C.D.N. 5820 Place Decelles, 3½,
 chauffé, eau-chaude, réfrigérateur et
 cuisinière, libre immédiatement.
 \$205.00 par mois, 738-5102. 01-
 09-79

C.D.N. Grand 3½, soleil, propre, im-
 médiatement, 3520 Edouard-
 Montpetit app. 202, Concierge ou
 jour: 636-7148, 351-2872, prix
 \$250.00, garage disponible. 06-08-
 79

Côte des Neiges, Jean-Brillant près
 Victoria, 2½ meublé au sous-sol. En
 semaine, après 18 heures: 737-
 7476. 4-9-79

OUTREMONT, 5½, 1350 Lajoie, \$323,
 chauffé, poêle, réfrigérateur, libre
 maintenant, jour 935-2571 poste 28,
 soir: 279-1168. 5-9-79

WESTMOUNT, grand 5½, rue tran-
 quille, près d'un parc, \$325. 484-
 5791, 933-4861. 4-9-79

AIDES DOMESTIQUES

PERSONNE RESPONSABLE, ne fumant
 pas, pour garder fillette de 1½ an, 2½
 jours par semaine, références néces-
 saires, salaire à discuter, 737-
 3428. 4-9-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et
 fabriquons. Vastes choix (commodes,
 bureaux doubles et triples, etc.)
 Avons aussi matelas toutes grandeurs
 à prix d'ausonia. 207 est Beaubien.
 Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-
 Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel
 387-2841. J.N.O.

MOBILIER de salle à manger Duncan-
 Physe, 9 morceaux, \$3,000. 276-
 0563. 30-8-79

ENSEMBLE de salon, lit 54", stéréo,
 verrerie, téléviseur 12", meuble pour
 maquillage, 524-6176 de 5 h à 10
 h. 1-9-79

ANIMAUX À VENDRE

DANOIS, magnifique chiot, bonne
 lignée, enregistré, mâle, femelle, 478-
 1308. 30-8-79

ANTIQUITÉS

DENTELLES ANCIENNES

Couvre lits, rideaux, coussins,
 chemises, etc. En lin,
 soie.
738-7378
 4-9-79

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes
 (argent comptant) — bibelots —
 bronzes — tableaux — petits
 meubles — gravures par Louis l'art
 — bijoux — cuivres — lampes — ta-
 pis — etc. Claude Morrier — 668-
 3879. J.N.O.

PARTICULIER vend quelques bijoux
 ou 18 carats garantis, dont magnifi-
 que médaillon et vaisselier chène
 comme neuf, 484-8366. 30-8-79

ANTIQUES maisons en pièces sur pièces,
 démantelées et numérotées,
 prêtes à reconstruire, 1-514-479-
 8594, M. Laframboise. 6-9-79

POELE A GAZ, antique, sur pied, très
 propre, en parfaite condition,
 \$1 200.00 271-6428. 30-8-79

ARTICLES À VENDRE

WESTMOUNT, vendons contenu de
 maison de 12 pièces, incluant vente
 de garage, ouvert tous les jours de 9h
 à 21h, 45 Aberdeen Ave. 3-9-79

AUTOS À VENDRE

CITROEN SM 1972, auto de collec-
 tion, manuelle, radio am-fm, air cli-
 matisé, intérieur en cuir noir, exté-
 rieur or, \$6,800.00, 866-2085, jus-
 qu'à 18h, sur semaine. 30-08-79

MERCEDES 300-D, 1977, 43,000 mil-
 les, gris métallisé foncé, toit ouvrant,
 voiture de directeur d'entreprise, con-
 dition immaculée, bon prix, jour 384-
 0404. 4-9-79

MBG 1969, belle carrosserie sans
 rouille, moteur A-1, intérieur en cuir
 noir, route de broche. Appelez Ralph à
 392-6782 entre 10h et 18h. 4-9-79

AUTOS À VENDRE

GRANADA 78, A-1, verte, 16 000 km,
 V-8, manuelle, particulier, 671-
 8750. 30-8-79

AVIS

PERDUE, chienne Barbet (shaggy
 dog) noire avec du beige, 5 mois.
 Coin Mentana et Duluth. 845-1513, ou
 523-3028. 4-9-79

LUNETTES de soleil de prescription,
 trouvées au coin de Monkland et Ca-
 vendish, le 24 août, 481-8094. 31-
 8-79

BUREAUX À LOUER

À L'ENTRÉE PLACE D'ARMES

Dans Vieux Montréal, sous-
 location, 20 x 25 environ, réno-
 vée récemment, chaleureuse
 atmosphère, murs de brique,
 colonnes de bois, fenêtres Charles
 Dickens, dans populaires
 Galeries Place d'Armes, 844-
 4427, le soir 277-5433. 31-8-79

BUREAUX À LOUER

QUÉBEC, 1192 des Érables, magnifi-
 que bureau pour profession libérale,
 540 pi.ca. libre immédiatement, tous
 off. raisonnable acceptée, (418) 681-
 6033 entre 9h et 16h. 3-9-79

EN FACE du Musée des Beaux Arts,
 prestigieuse complexe, 5,000 pi. ca.,
 849-5653. 1-9-79

PRES DU METRO BERRI, grand 8½
 chauffé, avec entrée privée, magnifi-
 ques boiseries originales et multiples
 portes avec vitres de couleurs plom-
 bées, 940 est St-Joseph (Mentana) —
 Pourrait servir de logement — libre
 — Dr Vermette, 288-2213. 8-9-79

QUÉBEC, avocats, notaires, bureaux
 de 400' à 4000', édifice de béton,
 ascenseur, air climatisé stationnement,
 situé carré Jacques-Cartier, face pro-
 jet Bibliothèque municipale, à proxi-
 mité du nouveau Palais de Justice,
 soyez prévoyant avant que la de-
 mande soit trop forte, prix compéti-
 tifs, (418) 529-2934. 24-9-79

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Vacances-repos.
 Luxueux Bavarois, cheminée
 pierre, toit cathédrale, meubles Thi-
 baull. Piscine chauffée, terrain jeu.
 Semaine. (Aussi semaine saison:
 SKI). 727-9841, (819) 326-
 5816. J.N.O.

VAL-MORIN, bord du lac, maison Ca-
 nadienne 9 pièces, idéale pour ski et
 fond, \$325-5504. 3-9-79

ST-DONAT, Lac Ouareau, 5½ pièces,
 3 chambres, foyer naturel, chauffage
 électrique, saison hiver, \$300.00 par
 mois. 738-8575 ou 1-819-424-
 5175. 30-8-79

CHALET À VENDRE

LAC CHAMPLAIN, domaine, genre
 Villa, 5 chambres à coucher, 2 foyers,
 terrains 114' x 285', bord de l'eau,
 pas d'agent, 674-7687. 30-8-79

COURS PRIVÉS

GO TRAVEL

FORMONS ET REMUNÉRONS
 AGENTS DE VOYAGES
 1-9-79

COURS PRIVÉS

ATELIER-CREATIVITE, Jeanne
 Auclair, dessin, peinture, encre, col-
 lages, aquarelle. Option libre: tapis-
 serie haute laine. Début: 24 sep-
 tembre, 336-0799. 30-8-79

PROFESSEUR d'anglais, expérimenté,
 accorde sur la conversation, débutant,
 intermédiaire, avancé, 733-2484. 1-
 9-79

CONDOMINIUM

RIDGEWOOD, 3½ près de l'Université
 de Montréal, libre, tranquille, rédo-
 coré, visite entre 5 et 8 hres, 738-
 8218, 731-5443. 31-8-79

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménage-
 ment, en tout temps, estimation
 gratuite 937-9491. J.N.O.

Consulter en petits et gros déména-
 gements, service rapide, qualité,
 courtoisie, bon prix. Demandez Jean-
 Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de
 tous genres, spécialité: appareils
 électriques, assurance complète,
 327-6026. 10-9-79

DEMANDES D'EMPLOI

DESSINS ET PEINTURES artistiques
 et commerciales, en tous genres, 522-
 8776. 30-8-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco,
 peinture intérieure-extérieure, estima-
 tion gratuite: Tél.: 521-4041, 270-
 6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, clas-
 seurs, armoires, coffre-fort neuf et
 usagé, à prix d'escompte. 4532 St-
 Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

LOGEMENTS À LOUER

Si vous déménagez...

Communiquez dès maintenant avec le bureau
 du Service de la clientèle de l'Hydro-Québec le
 plus près de chez vous.

Abonnés de l'île de Montréal: 381-4611
 Abonnés de la rive Sud: 672-7520
 Abonnés de Laval: 667-7224
 Abonnés de la rive Nord: 430-6110

Hydro-Québec

30-8-79

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

ST-DENIS et Ontario, 2e étage, idéal
 pour bureau, salle d'exposition, até-
 lier, 484-5791, 933-4861. 4-9-79

GARDERIE

CHERCHE personne sérieuse et ai-
 mant les enfants, pour s'occuper chez
 moi durant le jour d'une fillette de 11
 mois. Références. N.D.G. 481-4436,
 en semaine, téléphonez après
 18h. 30-8-79

CHERCHE personne responsable pour
 s'occuper chez moi d'une fille de 3½
 ans, de 11 h à 19 h, 5 jours par se-
 maine à \$80. Références, secteur
 Côte-des-Neiges, 738-6085 de 6 à 8
 PM. 6-9-79

RECHERCHE gardienne pour 2 filles
 d'âge scolaire, milieu anglais, tra-
 vaux ménagers, travail sur semaine
 seulement, 484-9164 le soir. 1-9-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO à queue, 5'4", noir, marque
 Kimbal, 2 ans d'usage restreint, de-
 mande \$4,500. Jour 873-2508, soir
 284-1737.

LIVRES

La Petite Poule d'Eau — de Gabrielle
 Roy, illustré de 20 estampes de Jean-
 Paul Lemieux. Après 6 heures 388-
 4924. 31-8-79

Mon Oncle Antoine — illustré de 6
 sérigraphies de Antoine Prévost.
 Après 6 heures 388-4924. 31-8-79

LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC EST, 10,424 Larose, haut
 de duplex, 4½ fermé, entrée laveuse-
 sècheuse, septembre \$210. Chauf-
 fage électrique. Propre, calme. 382-
 7106, 384-9828. 30-8-79

AVENUE Des Érables, Québec, 4½,
 5½, chauffés, en cours de rénovation,
 (418) 647-1836, du mardi au
 vendredi le jour. 4-9-79

DE NORMANVILLE 7184, 3½, non-
 chauffé, sous-sol fini, cour garage et
 jardin, proximité métro, tél. après
 17h: 270-6678. 30-8-79

VIEUX-QUÉBEC, 7½, rénové, foyers,
 3 chambres à coucher, partiellement
 chauffé, \$550.00 par mois, libre 1er
 octobre 79, appelez après 18h, (418)
 694-0930. 1-9-79

OUTREMONT, 1812 Glendale, haut de
 duplex, 4½, chauffé, eau chaude,
 poêle, réfrigérateur fournis, tapis
 mur-à-mur, balcon, libre 1er sep-
 tembre, \$275.00 739-9314. 1-9-79

QUARTIER LATIN, magnifique 5½,
 environ 100 pi. ca., entièrement ré-
 nové, rendez-vous, 656-3340. 1-9-
 79

CHERRIER, 4 pièces, chauffé, garage
 disponible, bas de duplex, appelez M.
 Notkin 871-2211, soir 932-8320
 après 7 hres. 31-8-79

DORION & Cartier, près Sherbrooke,
 plusieurs logements pour étudiants, 4
 et 6 pièces, de \$110 à \$130. 842-
 2394. 30-8-79

HAUT de duplex, quartier Snowdon,
 McLynn près Dupuis, 1er octobre,
 6½, cuisinière, réfrigérateur, tapis
 passage, escalier. Chauffé, eau
 chaude, taxe d'eau payée, \$325. tran-
 quille, adultes, 738-3292. 30-8-79

LAJEUNESSE 7600, 1½, 3½,
 meubles ou non meublés, taxe payée,
 cuisinière, réfrigérateur, fournis, libre
 immédiatement, 276-1105. 1-9-79

MAGASINS À LOUER

2 EMPLACEMENTS: l'un pour bureau,
 l'autre pour magasin, 1198, et 1200
 rue St-Hubert, près de l'UQAM. Nou-
 vellement aménagés, 481-8647. 1-
 9-79

MAISONS À LOUER

OUTREMONT, magnifique maison à
 louer, libre immédiatement, prix
 \$1,000.00 par mois, inf.: jour, 649-
 6186, soir, 735-6810. 17-9-79

ST-BRUNO, beau et grand split-level,
 garage, foyer, salle familiale, 2 salles
 de bain, occupation immédiate. 653-
 3863. 28-8-79

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE
 Secrétaire d'expérience deman-
 dé(e), pour travailler
 dans une étude légale de la
 Rive-Sud, conditions à dis-
 cuter. 676-2512, 676-0481.
 31-8-79

OFFRES D'EMPLOIS

Augmentez vos revenus en offrant des
 obligations d'Épargne du Canada à
 temps partiel. Expérience utile mais
 non-nécessaire puisque nous offrons
 un entraînement professionnel. Appe-
 lez M. Renaud: 861-3831.

JE CHERCHE commis-vendeur(euse),
 bilingue, pour galerie d'art, expé-
 rience de la vente. S'adresser Denis
 Blais 849-8243 entre 13 h et 17 h.
 1-9-79

LES EBOULEMENTS, comté Charle-
 voix, endroit pittoresque, situé bord
 du fleuve, proximité 3 terrains de golf,
 2 centres de ski, lac artificiel, clause
 résidentielle exigée, eau fournie, di-
 rectement du propriétaire, 69,000 p.c.
 prix à discuter, pour information. Bur:
 (418) 643-4636 ext. 26, Rés.: (418)
 658-3960 entre 18 h et 20 h. 1-9-79

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS



Conseil national de Recherches Canada
 National Research Council Canada

MACHINISTE SPÉCIALISÉ

Le Centre de technologie fabrication de la Division de
 génie mécanique du Conseil National de Recherches à
 Ottawa s'occupe de perfectionner les méthodes de fa-
 brication au Canada. On y a besoin d'un Machiniste/
 Agent de développement spécialisé pour monter et
 faire fonctionner sous surveillance, des machines ser-
 vant à pulvériser, percer, tourner, brocher, broyer et
 aléser de façon horizontale et verticale. Il faudra aussi
 produire des pièces à des compétences supérieures
 au niveau moyen qu'on trouve dans la pratique cou-
 rante. La personne choisie devra aussi assembler et
 mettre sur pied une grande variété d'équipements et
 d'instruments scientifiques complexes.

Les personnes intéressées doivent posséder un di-
 plôme d'études secondaires techniques et au moins
 onze années d'expérience pertinente. L'expérience
 des machines-outils à contrôle numérique est sou-
 haitable.

Traitement de départ — selon la formation et l'expé-
 rience.

Prière d'adresser un curricu-
 lum vitae complet à l'Agent
 d'emploi, Conseil National de
 Recherches du Canada, Otta-
 wa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez
 donner la référence ME-404D
 30-8-79

CNRC

CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE

Campus St-Lambert/Longueuil

est présentement à la recherche d'un

MESSAGER

Ce poste temporaire d'une durée de trois mois
 peut éventuellement devenir permanent.

Les candidats doivent posséder un permis de
 conduire en vigueur, parler le français et l'anglais
 et avoir une voiture en bonne condition.

Veuillez faire parvenir votre demande avant le 14
 septembre 1979 à:

George Wallace
 Directeur du campus
 CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE
 Campus St-Lambert/Longueuil
 900 Riverside Drive
 St-Lambert, Québec J4P 3P2
 30-8-79

Champlain Regional College
 OF GENERAL AND VOCATIONAL EDUCATION

À TEMPS PARTIEL INTERVIEWERS DEMANDÉS HOMMES OU FEMMES

Pour importante compagnie de recherche:

- Travail de porte-à-porte
- Soir ou samedi
- Bon salaire
- Dépenses payées

Téléphonez entre 9h et 5h P.M.

279-5682

30-8-79

TERRAINS À VENDRE

PIEDMONT, près du Mont Olympia,
 40 000 pieds chacun, chemin pavé,
 25 cents le pied carré, tél: le jour:
 374-3481, le soir: 1-227-3056, 1-
 224-5890. J.N.O.

MONT ST-HILAIRE — 93,000 p.c.
 Flanc de montagne. Vue sur Vallée de
 Richelieu. Très privé. Idéal pour ré-
 sidence luxueuse. M.L.S. C. Chaussé, Fi-
 ducité du Québec courtier 467-6660,
 467-1211. 30-8-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC, cottage, 3 chambres, cui-
 sine, salon, salle à manger, salle de
 séjour avec foyer. Piscine chauffée.
 Prés écoles et de tous les autres ser-
 vices. Libre début septembre. Prix de-
 mandé: \$96,000, tél.: 387-9335. 4-
 9-79

A VENDRE, maison de grand style au
 4478 LaSalle, cottage semi-détaché,
 de 11 pièces et plus. Deux magnifi-
 ques foyers, boiseries et planchers en
 chêne. Toutes les pièces sont vastes.
 Présentement maison de retraités (17
 personnes). Prix demandé \$90,000.
 Jacques Normandin 768-2404. Trust
 Général, Courtier 30-8-79

BELOIL: Magnifique cottage — pier-
 re/aluminium — 7 pièces — décoré
 avec goût — foyer superbe — salle
 familiale — piscine — abri — auto
 — urgent — \$54,900.00. CLAUDETTE
 TESSIER 467-2156 464-1440 IMM.
 SELECT COURTIER 30-8-79

Bord de l'eau, DEUX MONTAGNES,
 près de gare CN 6½ pièces, chauffage
 électrique. Prix: \$42,000. Pas d'a-
 gent: 473-8114, 473-5652. 28-8-79

CÔTE DES NEIGES: Duplex semi-

Ottawa a retardé d'une semaine la chasse aux canards

par Louis-Gilles Francoeur

Environnement Canada a confirmé il y a quelques jours la décision du gouvernement fédéral de retarder d'une semaine l'ouverture de la chasse aux canards dans le centre du Québec, et ce, à moins de trois semaines de ce qui aurait constitué en temps normal le coup d'envoi de la saison de chasse à la sauvagine.

En effet, les autorités fédérales ont décidé de faire débiter la saison de chasse aux canards le 22 septembre, soit, cette année, le quatrième samedi de ce mois, alors que la tradition situait l'ouverture à la troisième semaine de septembre.

Cette décision, qui risque de décevoir tous ceux qui avaient réservé leurs vacances pour cette chasse, a néanmoins été prise au début de l'année, a déclaré hier au DEVOIR l'assistant-directeur québécois du Service canadien de la faune, M. Austin Reed. Invité à préciser pourquoi les

autorités fédérales n'avaient pas plutôt annoncé la mise en place d'une telle mesure un an à l'avance, M. Reed a déclaré « qu'il faut bien commencer à un moment donné » cette nouvelle tradition.

Cette rupture avec la pratique cynégétique se justifie, selon M. Reed, par « d'importantes raisons d'ordre biologique », toutes axées sur la nécessité de préserver davantage les sauvagines « locales », c'est-à-dire les canards qui ont nidifié sur le Saint-Laurent et sur la rivière Outaouais.

Le raisonnement des biologistes d'Environnement Canada est le suivant: si on attend l'arrivée des premières migrations de canards en provenance des régions nordiques du Québec, l'ouverture de la chasse dans le centre du Québec affectera moins la population locale des sauvagines, ce qui devrait permettre une augmentation de cette population au cours des années à venir.

En somme, « On veut diluer la population de canards locaux au moment

de l'ouverture ».

S'il admet que du côté américain, aucune mesure n'a été prise pour protéger spécialement les canards que nous laisserons s'envoler de ce côté, M. Reed précise que la « pression de chasse » étant en principe la même à bas cette année que par le passé, « plus nous sauverons de canards cette année, plus nous en aurons au printemps » dans les étangs du Québec.

La décision des biologistes fédéraux vise essentiellement à aider la population de sarcelles à ailes bleues du fleuve et de l'Outaouais. Au moment de l'ouverture, le 22 septembre, les sarcelles à ailes vertes, plus abondantes dans le nord, devraient alors affluer ainsi que les canards noirs et les malards.

Selon M. Reed, le Service canadien de la Faune « a consulté beaucoup de monde avant de prendre cette décision ». Il a ainsi précisé que le Service québécois de la faune avait été consulté et avait donné son accord avec cette mesure de conservation. Toute-

fois, la Fédération québécoise de la faune, qui regroupe les associations de chasseurs, a manifesté une forte opposition avec ce système.

Le représentant de Ducks Unlimited, une organisation internationale essentiellement financée par nos voisins du Sud qui se spécialise dans l'aménagement de territoire de reproduction pour la sauvagine jusqu'au Québec, aurait par contre appuyé l'idée de repousser d'une semaine l'ouverture de la chasse aux canards sur le fleuve.

Le représentant du Service canadien de la faune a ajouté que la chasse aux canards avait débuté le 22 septembre, en 1973, sans que personne n'ait eu quoi que ce soit à redire. Il faut dire que cette année-là le traditionnel « troisième samedi » de septembre « tombait », selon l'expression populaire, un 22. Le problème tient essentiellement au fait que tous ceux qui ont fait des réservations auprès des pourvoyeurs, avec leurs employeurs voire simplement avec leurs amis,

devront pour la plupart reviser leurs plans.

L'an dernier, on dénombrait au Québec quelque 74.100 détenteurs d'un permis de chasse aux oiseaux migrateurs (permis fédéral).

Le nombre de canards abattus l'an dernier constitue en soi un indice des préoccupations des biologistes fédéraux. En effet, le nombre de canards abattus est passé de 631.198 en 1977 à 529.000 l'an dernier. Il faut remonter à 1975 pour trouver une année « pire »: les 63.800 chasseurs inscrits cette année-là avaient abattu un total de 467.890 canards comparativement à 569.457 l'année précédente.

Par contre, selon les statistiques fédérales, si la chasse aux canards a connu une baisse importante l'an dernier, la chasse aux bernaches et aux oies blanches a rapporté aux chasseurs du Québec un total de 108.600 prises en 1978 comparativement à 71.978 l'année précédente, laquelle constituait déjà un record. En effet, les statistiques de 1975 et de 1976 indiquent un total de

bernaches et d'oies abattues de 52.200 et de 53.247.

Selon l'assistant-directeur du Service canadien de la Faune, cette manne s'explique par « l'explosion » sans précédent de la population des oies blanches, qui augmente à un rythme constant en dépit de la pression croissante de la chasse. Seule la population des bernaches cravants, dont on voit peu de spécimens dans le centre du Québec, échappe à cette tendance. On chasse ce gibier de choix essentiellement dans la région de la Baie James.

Les chasseurs québécois auront toujours le loisir, le troisième samedi de septembre, de faire le coup de feu sur la bécasse. La bécasse, que l'on retrouve dans les mêmes terrains marécageux que les canards, ne pourra être chassée que la semaine suivante. La réglementation québécoise, qui est annoncée beaucoup plus tôt que celle du gouvernement fédéral, permettra néanmoins le coup de feu sur le petit gibier à la date habituelle.

Cromartie produit quatre points dont celui de la victoire

Dave Palmer se surpasse et les Expos gagnent de justesse

par Richard Milo

Les Expos ont réussi l'impossible: battre Joachin Andujar 6-0, en carrière, et une moyenne de points mérités de 0.69 face aux Expos — effaçant pour ce faire des déficits de 4-0, en deuxième, et 6-4, en quatrième, pour l'emporter 7-6 face aux Astros de Houston, devant 30.513 personnes, hier au Stade olympique.

C'est un but sur Cromartie obtenu par Warren Cromartie, après deux retraits et les buts remplis, en neuvième, qui a procuré la victoire aux Expos. Cromartie avait un compte complet contre lui, après deux fausses balles d'affilée et huit tirs des releveurs Jose Sambito lorsqu'il a laissé filer une quatrième balle.

« Je serai demeuré au marbre toute la soirée, si nécessaire, a dit Cromartie, d'autant plus fier de lui qu'il avait relancé les Expos dans le

match, en troisième, en cognant un double de trois points contre Andujar.

Lui, et aussi David Palmer, 21, qui a brillamment relevé le débutant Steve Rogers — six points en quatre manches — en lançant cinq manches quasi parfaites. Palmer a retiré huit frappeurs sur trois prises, effectuant 43 prises en 51 lancers. Il n'a fait face qu'à 18 frappeurs pour remporter sa sixième victoire de la saison.

« Je n'étais pas nerveux. J'ai tenu mes lancers bas, j'ai pris l'avance sur les frappeurs et j'avais l'effet qu'il me faut, a dit Palmer, à son casier, pendant que le gérant Dick Williams ne tarissait pas d'éloge à son sujet... »

« Palmer, c'est l'histoire du match, a-t-il dit en mangeant un gros morceau de pizza tout en consultant ses fiches. Il lancera son prochain match samedi, contre les Reds, avant Rogers, dimanche. »

Rogers a presque perdu le match à lui seul, hier, concédant entre autres un circuit de deux points à Joachin Andujar dans une quatrième manche de quatre points des Astros, en deuxième. Il n'avait pas lancé depuis qu'il a été atteint par un coup en flèche frappé par Ray Knight, des Reds, mercredi dernier.

« Je suis inquiet: je ne sais plus à quoi l'on peut s'attendre de Rogers, a d'ailleurs poursuivi Williams. Le docteur m'a dit, cet après-midi, que du calcium s'est logé dans son coude. J'aimerais mieux parler d'autre chose... »

De Larry Parrish, par exemple, qui a réduit l'écart à 6-5, en septième, en claquant son 21e circuit de la saison, et

dont le coup sûr, en neuvième, a amorcé la poussée décisive des Expos. Des buts sur balles à Jerry White et Chris Speier ont ensuite remplis les sentiers avant que Sambito ne retire Rodney Scott et Dave Cash en vertu de courts ballons, au champ droit.

De Jerry White, également, qui jouait au champ centre, et qui a réussi trois coups sûrs en autant de présences officielles tout en effectuant deux superbes attrappées, en défensive.

Williams a fait appel à White parce que Dawson n'a pas été trop efficace, en 1979, face à Andujar. Aujourd'hui, Chris Speier jouera à l'inter — il a quatre coups sûrs en sept contre Niekro — et il n'est pas

exclu qu'il y ait d'autre changement: « Peut importe ce qu'ils disent, je choisirai le meilleur homme pour jouer chaque match d'ici la fin de la saison, a ajouté Williams en terminant son morceau de pizza. »

A noter que Dave Cash a joué tout le match au deuxième but. Il a produit le point égalisateur, en septième, en frappant un roulant au champ intérieur. White, qui avait obtenu un simple, a marqué. Il s'était rendu au troisième à la suite d'un frappe-et-court parfaitement exécuté par Rodney Scott.

Les Astros ont pris l'avance 4-0, en deuxième, à la suite d'une erreur de l'inter Rodney Scott et du circuit de deux

points par Andujar. Rogers a d'abord atteint Enos Cabell d'un tir avant de concéder un simple à Dennis Walling. Alan Ashby (204) a ensuite cogné un faible roulant que Scott a mal relayé au premier but, permettant aux deux coureurs de croiser le marbre. Andujar n'a pas attendu: il a canonné le premier tir de Rogers à plus de 420 pieds du marbre, au champ centre.

Mais les Expos n'ont pas abandonné, comptant eux aussi quatre points, en troisième, pour égaliser le compte 4-4. Larry Parrish a obtenu un but sur balles, et Jerry White et Scott des simples chanceux, par-dessus la tête du deuxième but et du troisième but, avant que Cromartie ne réussisse un

double de trois points, au champ centre gauche. Tony Perez a poussé Cromartie au marbre, en vertu d'un simple.

Les Astros ont repris l'avance 6-4, en quatrième, à la suite d'un double d'un point de Dennis Walling, et d'un optionnel d'un point par Raphael Landestoy. Enos Cabell a amorcé la manche avec un simple.

Dave Palmer a ensuite remplacé Rogers, en cinquième.

ECHOS... Le spectateur qui a fait une chute de vingtaine de pieds dans les estrades populaires du champ gauche, lundi, est décédé à l'hôpital, hier matin. Il s'agit de Michel Bergeron, de Montréal, 28 ans... Le programme double Expos-Braves, à Atlanta, annulé par la pluie, dimanche dernier, sera joué le 27 septembre, et non pas le 10 septembre. Les Expos joueront sept programmes doubles et 36 parties au cours du dernier mois... Bill Lee (12-10) sera opposé à Joe

Niekro (18-7), ce soir. Il n'y a pas un lanceur qui ait gagné plus de matchs que Niekro, dans la Ligue nationale...

Expos (7)	Astros (6)
ab p cs pp	ab p cs pp
Cedeno, 1b, 4 0 1 0	RScott, ac, 5 1 2 0
Chenils, ac, 3 0 0 0	Cash, 2b, 5 0 1 1
Pull, cc, 4 0 0 0	Cromart, cg, 4 1 1 4
JGuz, cg, 4 0 1 0	Perez, 1b, 4 0 1 1
Cabell, 3b, 3 2 1 0	Carter, r, 4 0 0 0
Walling, cd, 4 2 2 1	Valentin, cd, 4 0 0 0
Ashby, r, 4 1 0 1	Parrish, 3b, 3 3 2 1
Landst, 2b, 4 0 1 1	White, cc, 3 2 3 0
Andujar, l, 3 1 1 2	Rogers, l, 1 0 0 0
Niemann, l, 0 0 0 0	Tangr, ls, 1 0 0 0
Howe, fs, 1 0 0 0	Palmer, l, 1 0 0 0
Ladd, l, 0 0 0 0	Hutton, fs, 0 0 0 0
Sambito, l, 0 0 0 0	Speier, fs, 0 0 0 0
Total, 34 6 7 5	Total, 040 200 000-6
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	
(2) Parrish (21) S-Crenolds	
mi ce p pm bb rb	
Houston	Andujar
Montréal	Montréal
E-RScott, DJ-Houston 1, LSB-Houston 3,	
Montréal 6, 2B-Cromartie, Walling C-Andujar	</